

**Société Générale Effekten GmbH  
Francfort-sur-le-Main**

**Rapport de gestion du Groupe  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

**A. Situation du Groupe**

**I. Avant-propos**

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort-sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Aschheim, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg, y compris de leurs filiales. En vertu des réglementations de l'art. 290 du Code de commerce allemand (HGB) et de l'art. 117 de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2020.

**II. Modèle commercial**

Le groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La Société Générale Effekten GmbH (SGE) est une filiale à 100% de la Société Générale S.A., Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris. La Société a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement par le biais de la société mère, la Société Générale S.A., Paris, ou par des sociétés du groupe. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou bien la société mère elle-même. Un autre champ d'activité de la Société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations.

Intégration

Le 8 novembre 2018, le groupe Société Générale a signé une convention par laquelle la Société Générale s'engage à reprendre le domaine d'activité « Equity Markets & Commodities » (EMC) de la Commerzbank, qui englobe l'émission et la tenue de marché de produits flow (« opérations Flow ») et de produits structurés (opérations « Exotic, Vanilla and Funds ») ainsi qu'une partie des activités de gestion de fortune (opérations « Asset management »).

La SGE a été choisie comme « target issuer » pour le domaine des « opérations Flow ».

Les 28 et 29 mars 2020, les produits Flow ont été intégrés dans la comptabilité de la SGE. Par le biais d'un projet étendu sur plusieurs mois, les processus de reprise ont été définis et accompagnés par plusieurs « flux » de la Société. Au total, quelque 57 000 produits en portefeuille d'un volume nominal d'environ 33 milliards d'euros ont été repris. Les processus existants dans l'exécution comptable n'ont pas été touchés par cette intégration.

L'intégration a été réalisée sur la base d'un plan de risque tenant compte des risques opérationnels pendant le transfert des opérations ainsi que d'aspects de sécurité des données et de gestion de la continuité des affaires.

À compter du 30 mars 2020, la SGE a repris tous les droits et devoirs de la Commerzbank en tant qu'émettrice des titres transférés.

La Société Générale S.A., Paris, a assumé la fonction d'agent de calcul pour ces titres, qui était exercée par la Commerzbank jusqu'à la date d'entrée en vigueur. En outre, la Société Générale S.A., Paris, a émis une garantie inconditionnelle et irrévocable de la société mère au profit des titulaires respectifs des titres transférés eu égard à l'exécution de toutes les obligations de paiement de la SGE (y compris de tous les engagements de livraison) découlant des titres transférés en question (« garantie de la société mère »).

La garantie de la société mère peut être consultée à l'adresse :

[https://prospectus.socgen.com/program\\_search/guarantee-2-mar-20](https://prospectus.socgen.com/program_search/guarantee-2-mar-20)

L'intégration a entraîné une extension de la cotation sur divers autres marchés européens :

En raison de l'instauration du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus d'émission de titres par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la Société peut coter ses produits sur différentes bourses de l'Union européenne (notamment à Madrid, Milan, Paris, Luxembourg, Londres, Stockholm, Helsinki, Lisbonne, Amsterdam, etc.). En cas de cotation sur une bourse d'un pays non membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question. Une cotation des émissions de la Société sur un marché réglementé au sens de la directive de l'UE sur les prospectus a eu lieu en mars 2020 dans le cadre de la reprise d'une partie du domaine d'activité EMC de la Commerzbank. D'autres inscriptions à la cote dans des compartiments boursiers déréglementés, tels que le marché libre sur les bourses en Allemagne, sont encore prévues.

Après l'achat par les parties contractantes susmentionnées, les émissions seront placées dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finaux par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résultera aucune influence sur la situation économique de l'émettrice.

L'ALD LF, qui a son siège à Hambourg, est une société de leasing indépendante des constructeurs dans le secteur de l'automobile. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en plus en collaboration avec quelques constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Des offres de services numériques ainsi que la nouvelle plateforme de voitures d'occasion JuhuAuto apportent des avantages supplémentaires aux concessionnaires. Par ce biais,

l'ALD LF aide les concessionnaires à s'adapter aux exigences des processus de vente numériques, en les mettant par exemple en mesure de générer leurs propres contacts effectifs ou de réceptionner directement de tels contacts par le biais de leur site web. Ces produits numériques visent notamment à procurer des opérations de financement supplémentaires, qui entraînent des chances de rendement plus élevées.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi, d'une seule et même source, le service pour tous les produits.

La SGSS est une société de gestion de capitaux au sens des art. 17 et 18 du Code allemand de placement de capital (KAGB). Son modèle commercial comprend à la fois la gestion de fonds de placement dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement à des clients européens.

### **III. Succursales**

La BDK possède à Stuttgart une succursale au sein de laquelle la décision d'octroi de crédits et le décompte sont effectués pour des parties de nouveaux contrats.

### **IV. Système de gestion**

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe a lieu de manière décentralisée dans les différents segments. On fait en l'occurrence la différence entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retail » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au point B. IV.

## **B. Rapport économique**

### **I. Conditions macroéconomiques et sectorielles**

La pandémie de COVID-19 a provoqué en Allemagne la plus forte chute de la prestation économique en un trimestre enregistrée depuis l'introduction de la comptabilité nationale trimestrielle en 1970. Grâce à la reprise affichée durant l'été, le produit intérieur brut réel (PIB) n'a reculé que de -5,1% sur l'ensemble de l'année 2020. Ce recul correspond à peu près à celui de l'année 2009 durant la crise financière mondiale. Il y a lieu d'escompter que la reprise se poursuivra avec une croissance de 3,7% en 2021. Le niveau d'avant la crise, lors du 4<sup>e</sup> trimestre 2019, ne devrait cependant pas être retrouvé avant le début de l'année 2022. Le taux d'incidence et les restrictions introduites dans ce contexte devraient être déterminants pour l'évolution future de la situation. L'expansion croissante du variant britannique en Allemagne entraîne à nouveau une augmentation exponentielle du nombre de contaminations, ce qui fait envisager un nouveau confinement comme au printemps 2020.

L'évolution à l'étranger joue un rôle important. En Chine, l'évolution économique progresse à nouveau rapidement, et dans le sillage de la reprise économique, les États-Unis et la zone euro ont à nouveau enregistré une forte croissance du PIB au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. Les progrès de la vaccination pourraient stimuler la reprise économique aux États-Unis et en Chine.

Selon le Conseil d'experts, l'Espagne, l'Italie et la France, grands États membres de l'UE, sont parmi les pays les plus fortement touchés de la zone euro. En 2021, le taux de croissance du PIB dans la zone euro devrait à nouveau être positif, à 4,9%. Néanmoins, la dynamique des contaminations génère des risques considérables qui pèsent sur l'évolution future de l'économie mondiale. C'est pourquoi les États ont adopté de vastes mesures de politique monétaire et budgétaire qui ont soutenu l'économie dans la crise. Par ailleurs, des stabilisateurs automatiques tels que le système fiscal, les allocations chômage et les indemnités pour chômage partiel ont contribué à soutenir les personnes touchées. En juin 2020, le gouvernement fédéral allemand a présenté un train de mesures conjoncturelles susceptible de stimuler la performance économique en 2020 et 2021. Ces mesures de soutien n'ont pas encore été épuisées et restent disponibles, mais le train de mesures conjoncturelles n'est pas ciblé à tous points de vue. Ainsi, un sondage réalisé pour le Conseil d'experts révèle que les ménages particulièrement touchés par la crise n'ont profité que dans une faible mesure de la baisse temporaire de TVA et que la répercussion de cette baisse n'a généré qu'une légère hausse de la consommation. Par la suite, une extension plus poussée du report en arrière des déficits fiscaux et une plus grande différenciation des aides transitoires en fonction de la gravité de la crise ressentie par les individus seraient avantageuses. En outre, une réforme des prix de l'énergie pourrait donner une impulsion positive. Dans d'autres États membres de l'UE et au niveau de l'Union proprement dite, de nombreuses mesures ont également été prises pour lutter contre les incidences économiques négatives de la pandémie de COVID-19. La Banque centrale européenne (BCE) a mis d'importantes liquidités à la disposition du système bancaire à des conditions très avantageuses afin de soutenir l'octroi de crédits et de prévenir une éventuelle crise bancaire. Dans le même temps, la forte expansion des achats de titres a contribué à stabiliser les marchés financiers et des emprunts d'État. Dans de nombreux secteurs, le numérique aide à atténuer les effets de la pandémie. Ainsi, de nombreuses entreprises ont pu poursuivre leurs activités malgré les règles de distanciation et d'hygiène grâce à un passage au télétravail soutenu par la technologie. Cependant, la pandémie a également révélé des déficits sur le plan numérique dans l'administration publique, le secteur de la santé et le système éducatif. Dans le secteur de la santé, une consolidation rapide du numérique dans les offices de santé communaux pourrait être mise à profit pour rationaliser les annonces et permettre ainsi de transmettre les informations plus rapidement, ce qui promet d'apporter des avantages considérables à la lutte contre la pandémie. L'utilisation ciblée de technologies numériques pourrait contribuer à endiguer de nouvelles hausses du nombre de contaminations lors de la suite de l'évolution de la pandémie.<sup>1</sup>

En raison de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Société est dans l'obligation de protéger toutes ses équipes et de leur proposer le meilleur soutien possible. La Société a pris des mesures opérationnelles pour garantir la sécurité de son personnel tout en sauvegardant la continuité des affaires et la qualité des processus.

Les membres du personnel ont la possibilité de travailler depuis chez eux grâce à un accès VPN sécurisé. Dans les premières semaines de la crise, la quasi-totalité des employés a travaillé à domicile ou dans des équipes partagées. Tous les moyens de travail et toutes les connexions informatiques requises ont été mises à disposition à cet effet. Les mesures de

---

<sup>1</sup> Conseil d'experts chargé de l'évaluation économique globale : expertise annuelle 2020/2021 ; Surmonter ensemble la crise du coronavirus, renforcer la résilience et la croissance, Wiesbaden, 01.11.2020

sécurité internes ont constamment été respectées. En outre, toutes les mesures ont été prises pour ne pas compromettre la sécurité des employeurs qui travaillent au bureau. De surcroît, la société mère organise régulièrement des réunions téléphoniques avec les chefs de départements et diffuse régulièrement des informations par courrier électronique.

### Activité d'émission

La SGE compte parmi les 10 principaux émetteurs de titres dérivés en Allemagne. Faisant partie du domaine d'activité « Global Banking and Investor Solutions » de la Société Générale, elle est leader mondiale dans les segments des produits dérivés et structurés.

L'intégration du secteur EMC avait pour but de consolider la position de marché en Allemagne et de faire de la Société un émetteur principal des produits cotés sur le marché européen.

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (règlements relatifs aux fonds propres, exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques, obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus).

Le nouveau règlement européen sur les prospectus d'émission est en vigueur en Allemagne depuis le 21 juillet 2019. L'objectif de ce règlement est de rendre les prospectus d'émission de titres plus simples et plus conviviaux afin que les investisseurs puissent prendre des décisions de placement en connaissance de cause. Le volume des informations requises pour le prospectus est défini plus précisément de manière à ce qu'à l'avenir, les prospectus puissent être plus concis et plus clairs.

La complexité est due essentiellement à l'harmonisation européenne et à son application aux entreprises opérant à l'échelle internationale. Afin de garantir l'uniformité des normes de surveillance bancaire, un mécanisme de surveillance uniforme a été créé. La majeure partie des réglementations et règles de procédure valables en Allemagne est désormais déterminée principalement par un contexte européen.

Conformément à une directive de l'Union européenne (2020/1989), la Société est tenue de publier des parties de l'annexe IFRS dans le journal officiel allemand (Bundesanzeiger) selon le nouveau format électronique européen unique (FEEU).

### Industrie automobile

2 917 678 nouvelles voitures de tourisme ont été immatriculées en 2020, soit 19,1% de moins que l'année précédente. Cette forte chute s'explique par la pandémie de COVID-19 et le confinement qu'elle a provoqué et qui a fait reculer le nombre d'immatriculations (-47%) essentiellement au 2<sup>e</sup> trimestre de 2020.

62,8% des nouveaux véhicules (-22,4% par rapport à l'année précédente) ont été immatriculés à titre professionnel et 37,1% à titre privé (-13,0% par rapport à l'année précédente).

Le pourcentage de véhicules diesel a diminué pour se situer à 28,1% en 2020 (32% l'année précédente). En revanche, la part de véhicules à moteur hybride a progressé pour atteindre 18,1%, soit une hausse de 120,6% par rapport à l'année précédente. Les voitures de tourisme électriques ont représenté un pourcentage de 6,7%, soit une progression de

206,8% par rapport à l'année précédente. L'augmentation des immatriculations de voitures de tourisme à motorisation alternative s'explique également par la prime environnementale versée par l'État.

Pour toutes les marques allemandes, les nouvelles immatriculations ont reculé en 2020. La baisse a été la plus prononcée chez Smart, avec -67,3%, suivie par Opel (-32,3%) et Ford (-30,6%). Le bilan annuel de VW (-21,3%), Audi (-19,9%), Porsche (-16,3%), BMW (-13,7%), Mini (-11,7%) et Mercedes (-10,6%) s'est également clos sur un résultat négatif. VW reste leader du marché avec une part de 18,0%.

Quant aux marques importées, elles ont enregistré des évolutions positives chez Tesla (+55,9%) et Fiat (+0,2%), alors que Suzuki (-44,8%), SsangYong (-40,2%), Mazda (-38,1%) et Dacia (-36,6%) affichaient les reculs les plus nets. Parmi les marques importées, Skoda a continué à s'affirmer avec la plus grande part de nouvelles immatriculations (6,2%), suivie par Renault avec 4,3%.

Le marché des véhicules d'occasion est resté en dessous du niveau de l'année précédente (-2,4%) avec 7 021 204 réimmatriculations, mais a réussi à enregistrer une évolution tout à fait positive au second semestre 2020, puisqu'à la fin du premier semestre, les changements de propriétaires accusaient encore un recul de -9,9%.

Au troisième trimestre 2020, le commerce automobile allemand s'était légèrement amélioré depuis les rudes mesures contre le coronavirus prises en avril 2020. La tendance chiffrée à 92 points chez les concessionnaires de marques reste inférieure à celle de l'année précédente (97 points), mais s'est constamment améliorée dans le courant de l'année, après un creux en avril (75 points). La valeur de l'indice des garages est meilleure, avec 95 points (100 points l'année précédente) et suit une évolution similaire sur l'année. 40% des garages indiquent travailler à nouveau à un niveau normal. Pour les concessionnaires de marques, cette part est de 45% au 30.09.2020 et a donc connu une évolution positive depuis le milieu de l'année (11% au 30.06.2020).

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a également enregistré des baisses de chiffres d'affaires par rapport à l'année précédente (-9,66%), mais moins fortes que celles touchant l'évolution globale de l'industrie automobile. En liaison avec la filiale BDK, l'ALD LF reste le numéro deux sur le marché des sociétés de financement automobile indépendantes des marques.

### Asset Management

Malgré la pandémie de COVID-19, le secteur allemand des fonds de placement a connu une forte croissance en 2020. Les actifs sous gestion (hors fonds immobiliers ouverts) ont progressé de 13,3% pour atteindre 3 623 milliards d'euros (3 197 milliards d'euros l'année précédente). Cette augmentation est due à des afflux de capitaux nets d'un montant de 87 milliards d'euros (118 milliards d'euros l'année précédente) et à l'évolution des valeurs de 339 milliards d'euros. Les afflux de capitaux nets se répartissent entre les fonds ouverts au public (30 milliards d'euros), les fonds spéciaux (83 milliards d'euros) et les actifs en dehors des fonds de placement (-26 milliards d'euros). Les moteurs de la croissance ont été les afflux au profit des activités de fonds spéciaux, qui sont restés stables, ainsi que des opérations au profit des fonds ouverts au public, nettement supérieures à la moyenne en 2020.

Au vu de tous les faits cités, la Direction évalue positivement les effets des développements économiques et sectoriels sur le Groupe malgré les difficultés de l'économie et du secteur.

## II. Évolution des affaires

### Global Banking and Investor Solutions

L'exercice 2020 est caractérisé par l'intégration réussie des « opérations Flow » de la Commerzbank. Celle-ci a permis de consolider notablement la position de marché en Allemagne ainsi que d'obtenir la cotation dans d'autres pays européens. Grâce à cette intégration, l'activité d'émission s'est accrue de **87,3%** par rapport à 2019 (430 500 produits émis en 2020, contre 229 830 en 2019).<sup>2</sup>

Au cours de l'exercice 2020, 64 907 produits de placements ont été émis au total (31 743 en 2019). Parmi les produits sans protection du capital, 30 120 ont été émis sur prêts d'actions, 18 821 sur certificats discount, 15 032 sur certificats bonus, 557 sur certificats express, 273 sur certificats indiciaires / de participation et 6 sur certificats de surperformance / sprint. Parmi les produits avec protection du capital, 67 ont été émis sur des emprunts structurés et 31 sur des certificats à protection du capital.

Par ailleurs, 365 593 produits à effet de levier ont été émis (198 087 l'année précédente). Outre 189 004 produits avec knock-out, 151 707 produits ont été émis sur warrants et 24 882 sur certificats facteur parmi les produits sans knock-out.

La hausse des opérations d'émission a concerné à 74% le marché allemand et à 26% les marchés étrangers (dont 35% pour la France, 24% pour le marché scandinave, 20% pour le Benelux, 15% pour la Suisse et 5% pour le marché ibérique, et moins de 1% pour l'Italie et le Royaume-Uni).

La filiale ALD LF acquise en 2017 a connu une évolution globalement positive, sachant que l'amortissement du prix d'achat de 515 KEUR effectué l'année précédente pour les parts détenues dans la Société Générale Securities Services GmbH a été conservé à hauteur de 1 euro en raison des résultats futurs attendus.

Compte tenu de l'extension significative de l'activité d'émission et du développement des filiales, l'évolution globale de l'exercice peut être jugée positive et correspond par conséquent aux prévisions de l'année précédente.

### Financial Services to Corporates and Retails

En 2020, les nouveaux contrats dans le financement des ventes ont baissé de 161 millions d'euros (- 9%) pour se fixer à 1 608 millions d'euros en raison de la pandémie de COVID-19.

L'encours de créances dans le financement des ventes a augmenté de 1% pour s'élever à 4 037 millions d'euros (contre 3 992 millions d'euros en 2019). Le nombre de contrats de crédit s'est replié de -1% à 371 222.

La fin de la coopération HCBE a fait chuter le portefeuille géré dans le financement des achats de -56% à 450 millions d'euros durant l'exercice.

---

<sup>2</sup> La méthode dite de « security box » a été introduite pour le marché allemand en mai 2019. Selon cette méthode, les nouveaux produits font tout d'abord l'objet d'une admission préalable de la part de la société de règlement et de dépôt sur la base de la documentation de produit. Les opérations ne sont cependant saisies qu'après l'admission définitive des nouveaux produits au moment de leur vente par la Société Générale S.A., Paris, en tant que teneur de marché. Cette méthode n'est appliquée qu'en Allemagne et ne peut pas l'être dans d'autres pays d'Europe.

Depuis mars 2020, aucun encours de financement des achats n'est plus vendu au sein du Groupe par procédure tacite sans recours. L'an dernier, cet encours s'élevait encore à 553 millions d'euros.

Au total, les nouveaux contrats et l'encours ont connu une évolution plus faible qu'attendu dans le cadre des comptes rendus de l'exercice précédent. Cette évolution est essentiellement due aux retombées déjà mentionnées de la crise de la COVID-19.

En nombre unitaires, le portefeuille de location, qui désignent le nombre de contrats de location actifs, a affiché l'évolution suivante :

Exercice	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Acquisitions	21 313	22 435	23 621	22 886	19 456
Parc automobile	62 941	67 021	73 490	76 947	75 141

### Asset Management

L'exercice ne s'est pas déroulé comme prévu dans le segment Asset Management. Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, nous avons enregistré un recul des produits dû à la pandémie de COVID-19. Ces pertes de produits ont pu être compensées par des mesures d'économie engagées dans le courant de l'exercice. En décembre 2020, le sociétaire et le conseil de surveillance ont décidé d'une restructuration en profondeur de la Société Générale Securities Services GmbH, ce qui a abouti à un besoin de provisions essentiellement destinées aux indemnités. La perte opérationnelle sur l'exercice avant charges de restructuration s'est réduite d'environ 2,0 millions d'euros pour se fixer à 9,8 millions d'euros. En raison de la constitution de provisions pour restructuration d'un montant de 17,5 millions d'euros, la perte annuelle s'élève à 27,3 millions d'euros.

Le résultat bancaire net a légèrement reculé de -5% pour se fixer à 30,2 millions d'euros. L'évolution négative du rendement est due d'une part à des fluctuations de marché et à des pertes de clientèle et d'autre part à des dotations aux provisions pour sinistres à hauteur de 0,8 million d'euros.

Les charges ont progressé de 17,5 millions d'euros, soit 32%, pour atteindre 57,5 millions d'euros en raison des provisions pour restructuration. Les frais courants avant charges pour provisions ont pu être réduits d'environ 3,6 millions d'euros. Des économies ont notamment pu être réalisées sur les frais de consultance externe et sur les redevances de groupe. Des coûts supplémentaires ont été encourus au titre des dépenses provoquées par le coronavirus pour l'équipement informatique ainsi que pour les mesures d'hygiène préventives telles que la désinfection, le nettoyage, les masques et pour les dépenses locatives accrues destinées aux locaux de bureaux sur le nouveau site. Des investissements importants ont été effectués dans les équipements de bureau et les infrastructures techniques par suite du déménagement.

### Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segments, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe a été globalement positive en 2020 malgré la situation économique rendue difficile par la crise de la COVID-19.

### III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

#### a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

	En millions d'euros 31.12.2020	En millions d'euros 31.12.2019
Produit net des intérêts	159	151
Produit net des commissions	63	68
Résultat net des opérations financières	(2)	(3)
Résultat des autres activités	(35)	(26)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>184</b>	<b>189</b>
Frais de personnel	(88)	(71)
Autres frais administratifs	(41)	(45)
Amortissements et dépréciations	(6)	(4)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>50</b>	<b>69</b>
Coût du risque	(15)	(16)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>34</b>	<b>53</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>33</b>	<b>52</b>
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>36</b>	<b>51</b>

Le produit net des intérêts s'est élevé en 2020 à 159 millions d'euros et a été essentiellement dû aux opérations de crédit et de location dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le produit net des commissions a atteint 63 millions d'euros en 2020.

Le résultat des autres activités, d'un montant de -35 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment « Financial Services to Corporates and Retails » et comprend en particulier les charges et les produits découlant des contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 184 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses du Groupe sont les frais de personnel et les autres frais administratifs. Les frais de personnel qui s'élèvent à 88 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 41 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments « Financial Services to Corporates and Retails » et « Asset Management ».

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe se chiffre à 36 millions d'euros en 2020.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

### Global Banking and Investor Solutions

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes, si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost plus ».

En 2020, le segment « Global Banking and Investor Solutions » a accusé une perte de 4,8 millions d'euros. Celle-ci résulte essentiellement de la différence entre les produits perçus dans le cadre de la méthode cost-plus et les charges d'intérêts d'un montant de 3,4 millions d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'achat des parts de l'ALD LF et de la SGSS.

La situation des résultats a évolué comme prévu d'après la planification de l'activité.

### Financial Services to Corporates and Retails

Le produit net des intérêts a continué à augmenter en 2020 par rapport à 2019, en raison du développement moyen du portefeuille y afférent, pour atteindre 159,7 millions d'euros.

En raison de la réduction du nombre de nouveaux contrats due à la pandémie et à la baisse des produits de commissions de courtage en assurance qui en a découlé, le produit net des commissions se chiffre à 35,2 millions d'euros.

Le provisionnement des risques dépasse de 2,9 millions d'euros la valeur prévisionnelle.

Au total, le résultat net du segment, d'un montant de 67,6 millions d'euros, est inférieur au résultat prévu pour l'exercice.

### Asset Management

Durant l'exercice 2020, le segment « Asset Management » a réalisé un produit net bancaire de 30,2 millions d'euros, constitué pour l'essentiel des produits nets des commissions. Le produit net des intérêts se chiffre à 0,2 millions d'euros.

En 2020, les frais administratifs ont été de 57,5 millions d'euros et se sont principalement composés des frais de personnel d'un montant de 36,2 millions d'euros et d'autres frais administratifs de 21,3 millions d'euros. Les frais de personnel incluent 16,2 millions d'euros de provisions pour indemnités dans le cadre de la restructuration décidée et annoncée. Les autres frais administratifs comprennent pour 1,3 millions d'euros de provisions diverses pour restructuration.

Au 31 décembre 2020, le segment affichait, après prise en compte des amortissements et des produits des autres activités, une perte d'exploitation de 27,3 millions d'euros, supérieure de 17,5 millions d'euros à celle attendue en raison des charges liées à la restructuration.

## b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers aux échéances concordantes, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Dans le segment « Global Banking and Investor Solutions », les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et d'autres frais administratifs opérationnels ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris, et la Société Générale Francfort. En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes dans le segment « Global Banking and Investor Solutions » et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement ses capitaux propres, mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A., Paris, présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit, sur la base de la planification de l'activité. À la date de clôture des comptes, ces lignes de crédit s'élevaient à 7 542 millions d'euros, dont 2 303 millions d'euros octroyés à l'ALD et 10 millions d'euros à la SG Effekten n'ont pas été utilisés.

De plus, dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. À ce jour, nous avons regroupé des créances en 7 structures sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, et nous les avons placées auprès du public. Trois structures étaient actives à la date de clôture des comptes. Nous faisons figurer au poste « Dettes envers la clientèle » les dettes envers les sociétés ad hoc découlant de la titrisation. À la date de clôture des comptes, elles s'élèvent à 468 millions d'euros (2018 : 873 millions d'euros).

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait de liquidités d'un montant de 80,0 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2019 : 54,2 millions d'euros) (cf. Note 4.4).

Les dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2020 ont diminué à 3 811 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2020 : 4 035 millions d'euros), cette baisse étant due essentiellement à des dépôts à terme inférieurs.

Les autres dettes ont augmenté de 46 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 pour se fixer à 234 millions d'euros (cf. Note 7.3).

Les provisions d'un montant de 103,5 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2020 : 79,7 millions d'euros) comprennent essentiellement des provisions pour litiges.

Au 31 décembre 2020, des dettes hors bilan existaient sous forme de promesses de crédit et d'opérations sur certificats d'un montant de 311 millions d'euros.

### c) Situation de l'actif

Le bilan est constitué essentiellement du poste des titres émis et de leurs opérations de couverture ; celui-ci affiche des valeurs variant en fonction de l'activité d'émission du Groupe.

Le total du bilan a progressé de 344 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 pour atteindre 9 125 millions d'euros. Cette augmentation découle de l'intégration du domaine d'activité EMC réalisée en mars 2020 ainsi que des opérations consécutives liées à une cotation accrue en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe.

Les créances sur la clientèle ont augmenté de 25 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 et s'élèvent à 4 427 millions d'euros. Il s'agit en l'occurrence essentiellement de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament avec une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe.

Les créances sur les établissements de crédit d'un montant de 102,1 millions d'euros concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et de la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé d'un montant de 636,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 610 millions d'euros) se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 603,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 595 millions d'euros) et d'immobilisations incorporelles de 4,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 5,6 millions d'euros).

Les créances découlant de contrats de leasing s'élèvent à 462 millions d'euros au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 479 millions d'euros).

Les autres actifs (258 millions d'euros) comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 91 millions d'euros (31 décembre 2019 : 90 millions d'euros) ainsi que d'autres créances de 173 millions d'euros (31 décembre 2019 : 112 millions d'euros).

Les dettes d'un montant de 9 134 millions d'euros se composent pour l'essentiel des dettes financières à la juste valeur par résultat (3 151 millions d'euros) et des dettes envers les établissements de crédit (3 811 millions d'euros) découlant du refinancement de l'activité de crédit et de leasing et des emprunts contractés pour l'achat des filiales.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à -8,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : -10,6 millions d'euros). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la Note 10 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi qu'au tableau d'évolution des capitaux propres.

### Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif, de ses résultats et sa situation financière sont dans l'ensemble positives pour l'exercice 2020. Les objectifs prévus en 2019 pour l'exercice 2020 n'ont pas été entièrement atteints en raison de l'apparition inopinée de la pandémie de COVID-19, mais les prévisions ont pu largement être réalisées malgré le contexte économique difficile.

#### **IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers**

##### Global Banking and Investor Solutions

La SGE, qui représente le segment « Global Banking and Investor Solutions », a uniquement une fonction d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., dont les produits proviennent des accords cost-plus existants avec la Société Générale S.A. Paris et la Société Générale Francfort. La gestion de cette fonction d'émission se base sur la conception de nouveaux produits et sur le placement ciblé correspondant de titres auprès d'investisseurs (augmentation du taux de placement).

La gestion interne de la Société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère adapte en permanence les systèmes et processus de contrôle existants et complète ce contrôle si besoin est. D'importantes améliorations dans l'exécution de la procédure d'émission ont conduit à des augmentations de l'efficacité, qui ont alors permis une augmentation du volume d'émissions. En mai 2019, une nouvelle procédure d'émission a été mise en place sur le marché allemand. Cette procédure appelée « security box » prévoit tout d'abord une admission préalable de nouveaux produits par la société de règlement et de dépôt sur la base de la documentation des produits. En revanche, les opérations ne sont comptabilisées qu'après l'admission définitive des nouveaux produits au moment de la vente par la Société Générale S.A. Paris en tant que teneur de marché.

Dans le cadre de l'intégration des produits du domaine d'activité EMC de la Commerzbank, des processus de comptabilité financière et leurs contrôles ont été adaptés à l'accroissement en volume ainsi qu'à l'extension sur d'autres marchés européens (avant tout l'extension de l'activité d'émission dans les pays scandinaves et d'Europe occidentale).

Toujours en 2019, une restructuration du système de contrôle interne a été entamée (voir point D). Celle-ci a été poursuivie en 2020 par l'introduction de nouveaux contrôles dans le domaine du « rapprochement des comptes ».

Il n'y a pas d'autres indicateurs de performance non financiers pour la Société.

##### Financial Services to Corporates and Retails

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », le résultat des sociétés individuelles avant transfert des bénéfices ainsi que le Return on Equity (RoE) sont utilisés comme indicateurs de performance financiers. Le RoE met le résultat après impôts – y compris celui des filiales – en rapport avec les capitaux propres normés. Le RoE s'élevait à ce niveau à 10% pour 2020.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. En 2020, 19 456 nouveaux contrats de leasing ont été conclus. Le portefeuille de contrats a ainsi diminué de 2%, passant de 76 947 à 75 141.

##### Asset Management

L'actif de fonds gérés - qu'il s'agisse d'actifs distincts ou de fonds ouverts au public gérés en propre, y compris les fonds de fonds de la SGSS - s'élevait à environ 76,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020. L'augmentation d'environ 1,3 milliards d'euros (+2 %) par rapport à

l'année précédente résulte essentiellement de l'évolution des valeurs. L'actif géré dans des placements directs, qui s'élève à environ 2,8 milliards d'euros fin 2020, est resté inchangé par rapport à l'année précédente.

L'actif de fonds gérés pour d'autres sociétés de gestion de capitaux (internalisation) s'élève à environ 31,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Les volumes ont ainsi légèrement diminué d'environ 0,3 milliards d'euros par rapport à l'année précédente. Cette évolution négative s'explique essentiellement par des sorties nettes de fonds. Au total, environ 110 milliards d'euros étaient gérés au 31 décembre 2020 (109 milliards d'euros en 2019).

Comme l'an dernier, nous avons enregistré de bons résultats en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) définis pour nos clients ; une nouvelle fois, les violations de KPI ont été peu nombreuses. Au total, nous sommes parvenus à atteindre 94% (99% en 2019) de tous les KPI.

## **C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques**

### **I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)**

#### Évolution macroéconomique

L'économie subira encore le contrecoup d'une deuxième et même d'une troisième vague de COVID-19 pendant tout le premier trimestre 2021, mais une forte reprise devrait s'enclencher lorsque de grandes parties de la population auront été vaccinées et que le nombre des nouvelles contaminations régressera nettement, ce que les experts escomptent à partir du deuxième trimestre 2021.

D'importants effets de rattrapage se feront sentir dans le domaine de la consommation privée dès que les assouplissements seront à nouveau possibles (tourisme, restauration). La dynamique économique s'accélèrera sensiblement dès que la situation en matière de contaminations le permettra. La reprise dans la zone euro dépendra des progrès de la vaccination et du succès des mesures visant à endiguer la pandémie. Le plan de sauvetage de 750 milliards décidé par l'UE ne se fera sentir qu'à partir de 2022, tant sur la conjoncture que sur le budget de l'UE.

Les divers programmes d'aide des États membres contre la pandémie creusent nettement le déficit budgétaire qui atteint en moyenne 8,8% en 2020. L'endettement public dans la zone euro dépasse ainsi le seuil des 100% du produit intérieur brut.

La crise de la COVID-19 a fortement touché le marché du travail de tous les États membres et a provoqué dans la zone euro un net recul des heures de travail fournies qui a pu dépasser les 20%. Le taux de chômage mesuré de façon traditionnelle ne devrait progresser que modérément, de 7,3% avant la crise à 8,8% en 2021, grâce aux nombreux programmes de chômage partiel, pour se replier progressivement à 8,2% en 2022. En revanche, le

chômage, y compris le chômage partiel, se situe à un niveau nettement supérieur dans tous les États membres.<sup>3</sup>

### Global Banking and Investor Solutions

La Direction s'attend à ce que l'activité d'émission se situe à un niveau élevé durant l'exercice 2021 en raison de l'intégration des produits Flow reprise du domaine d'activité EMC de la Commerzbank au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, ainsi que de leur stabilisation à un niveau élevé. L'extension de la cotation entreprise non seulement en Allemagne, mais aussi dans les pays scandinaves et d'Europe occidentale contribue à ce que la SGE reste un émetteur principal en Europe.

Grâce à la reprise et à l'intégration de matériels et de logiciels plus performants dans le cadre du projet d'intégration au Groupe Société Générale S.A., Paris, d'autres élargissements des capacités sont prévus dans le processus d'émission. Par ailleurs, dans un environnement de marché volatil, il faut continuer s'attendre à une augmentation du volume d'émissions supplémentaires de warrants Turbo en cas de violation des barrières.

Comme ces dernières années, la SGE offrira, en 2021 aussi, un large éventail de produits dans le domaine des warrants et des certificats.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 3,4 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on escompte une perte d'env. 4,8 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale Francfort, en vertu du contrat de transfert de bénéfices existant.

La gestion de la Société Générale Effekten GmbH est effectuée par la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris.

Si l'on se base sur les hypothèses de notre planification, la SGE ne connaîtra pas de difficultés de trésorerie.

### Financial Services for Corporates and Retails

Ces dernières années, nous avons pu consolider et développer notre coopération avec des importateurs, des associations de concessionnaires et leurs membres.

Il a été mis fin à la coopération avec Hyundai Capital Bank Europe GmbH avec le rachat des créances au 31.03.2020.

Après l'irruption du coronavirus en 2020, on escompte pour 2021 une hausse du produit intérieur brut entre 2,8% et 4,9%.

Le ZDK s'attendait à la fin de l'année dernière à une augmentation des nouvelles immatriculations pour 2021 entre 3,0 et 3,1 millions et à un marché stable des voitures d'occasion de 7,0 à 7,1 millions de réimmatriculations.

Le critère essentiel sera la durée du confinement en vigueur depuis la mi-décembre 2020.

---

<sup>3</sup> Extrait des prévisions EUROFRAME (European Forecasting Association for the Macroeconomy) : prochaine reprise de la conjoncture à escompter dans la zone euro, publiées par IfW Kiel, 15.02.2021

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral allemand a réussi à éviter une augmentation des faillites grâce à des mesures de soutien aux entreprises et aux consommateurs, à des règles généreuses en matière de chômage partiel et surtout à la suspension de l'obligation de demander l'ouverture d'une procédure de faillite. Ce n'est qu'avec la réactivation prochaine de cette obligation que l'on verra si ces mesures déploient des effets durables.

Nous escomptons pour 2021 que le nombre de nouveaux contrats et le résultat avant transfert des bénéficiaires seront d'un ordre de grandeur comparable à celui de l'exercice écoulé.

### Asset Management

La Société Générale Securities Services GmbH s'attend à un environnement économique toujours faible en raison de la pandémie de COVID-19. La situation économique devrait cependant s'améliorer grâce à la disponibilité du vaccin et à la vaccination attendue de la population au 2<sup>e</sup> semestre, et pourrait même surprendre positivement par des effets de rattrapage. Les marchés financiers se sont déjà déconnectés en 2020 de l'évolution de l'économie réelle. En raison de la faiblesse des taux ainsi que des mesures de stabilisation financière prises à l'échelle mondiale, nous nous attendons à ce que l'évolution à court et à moyen terme soit volatile, mais globalement positive.

En décembre 2020, la Direction, le sociétaire et le conseil de surveillance ont décidé de procéder à une restructuration en profondeur de la Société Générale Securities Services GmbH. Ces mesures, qui incluent une focalisation sur les domaines relevant du cœur de métier ainsi qu'une transformation de l'informatique, pèseront sur le résultat de la Société en 2021 et en 2022.

Sur le plan du rendement, nous nous attendons à court et à moyen terme à un recul dû à des pertes de clientèle associées à la restructuration engagée. Les coûts opérationnels baisseront probablement en 2021, également sous l'effet unique des fortes charges de restructuration dans l'exercice 2020, et se réduiront encore dans les années suivantes grâce aux mesures de restructuration entreprises.

Pour 2021, nous prévoyons une perte opérationnelle d'environ 17 millions d'euros.

### Appréciation globale

Pour 2021 aussi, la Société table sur une contribution au résultat de la part de l'ALD Lease Finanz GmbH équivalant au montant de l'exercice 2020 ainsi que sur des charges découlant de la reprise des pertes du résultat de la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de quelque 17 millions d'euros au titre des contrats de transfert de bénéficiaires conclus. En fonction de la durée de la pandémie et de l'efficacité des prestations de soutien fournies par l'État, un écart négatif par rapport aux prévisions faites ne peut être exclu.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 3 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on s'attend par conséquent à un résultat d'env. 44 millions d'euros avant transfert des bénéficiaires à la Société Générale Francfort, basé sur le contrat de transfert des bénéficiaires existant.

En raison de la ligne de crédit d'un montant de 10 millions d'euros dont dispose la SGE auprès de la succursale de la Société Générale à Francfort, on ne s'attend pas à ce que la SGE connaisse des difficultés de trésorerie.

## **II. Rapport des risques**

### Système de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Lors de la gestion des risques concernant les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE, on tient compte du fait que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle de gestion des risques.

### Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques ayant lieu au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de non-conformité

Les actifs distincts détenus dans le segment Asset Management sont soumis principalement aux risques d'investissement classiques tels que les risques de marché, d'illiquidité, de non-conformité et de contrepartie, ces risques « indirects » du point de vue du Groupe s'exprimant toutefois via le risque commercial ou en tant que risques de sinistre ou de perte dans le risque opérationnel, en cas d'infractions aux lois ou aux dispositions contractuelles.

### Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose d'une propre stratégie de risque qui se base sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et, le cas échéant, ajustées.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et la formation continue de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risque.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale.

Les réclamations et plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques.

a) Risque de contrepartie

Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas soumise à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Le domaine Credit Risk Management (CRM) contrôle et surveille les risques de crédit de la banque. Il prend les décisions concernant la cote de crédit pour le financement des achats, qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus de crédit. À partir d'un certain volume de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 917 engagements de crédit, les 10 emprunteurs les plus importants représentant une part de 28% du volume de crédit (sollicité). Le domaine CRM établit, chaque mois, un rapport des risques de crédit destiné à la Direction. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre.

Pour ce qui est du financement des ventes, nous présentons des risques individuels relativement peu élevés pour la branche grâce à une large diversification. Les 10 emprunteurs les plus importants représentent une part de 0,09% du portefeuille de financement des ventes entier (sollicité).

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du Service Center Achats à Hambourg et Stuttgart en suivant une procédure prévue à cet effet, standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un montant élevé sont soumis en plus au vote et à la décision du CRM.

Pour ce qui est des crédits vendus dans le cadre de la transaction ABS n° 5, nous continuons à supporter le risque de crédit étant donné que nous détenons entièrement dans notre propre portefeuille les titres de classe B dont le remboursement est subordonné. Par conséquent, nous continuons aussi à inscrire ces crédits au bilan et nous constituons des provisions pour risque de crédit correspondantes.

Les transactions ABS n° 6 et 7 ont été divisées en 5 tranches. Comme pour les transactions précédentes, les titres de classe A (volume d'émissions de 930 et 935 millions d'euros) sont notés AAA. Les titres des classes B à D de la transaction ABS n° 6, notés AA, A+, BBB+ ou BB+, et ceux des classes B à D de la transaction ABS n° 7, notés AA, A, AA+ ou BBB, ont également été placés. Nous conservons les titres de classe E non notés, d'un montant de 5 millions d'euros, pour couvrir la perte attendue du portefeuille.

Nous tenons compte des risques de variation de la cote de crédit reconnus et latents en constituant des provisions pour risques individuels et forfaitaires. Pour le financement des ventes, les provisions pour risques individuels sont constituées au moyen de taux forfaitaires de provision, dont le montant s'oriente aux pertes attendues et varie entre 0,3% et 100% en

fonction du défaut de paiement et de l'état du crédit. Au total, le montant des provisions pour risques individuels constituées pour les risques de crédit s'élève à 1,1% du portefeuille de financement des ventes (2019 : 0,8%).

Les provisions pour risques individuels dans le financement des achats s'élèvent à 0,57% ou à 10,32% pour les prêts non en souffrance, en fonction de leur statut de « portefeuille normal » ou de « portefeuille à surveiller ». Pour les prêts en souffrance, ces provisions sont calculées par une analyse au cas par cas. Au total, des provisions pour risques individuels d'un montant de 3,5% (2019 : 3,0%) ont été constituées pour le portefeuille du financement des achats inscrit au bilan.

Dans l'ensemble, le total des risques de crédit attendus et inattendus (« Credit Value at Risk ») s'élève à 82,4 millions d'euros fin 2019 (2019 : 93 millions d'euros / niveau de confiance : 99,9%).

La SGE n'est pas soumise à des risques de contrepartie ni à des risques-pays.

### Asset Management

Dans le segment « Asset Management », les risques de contrepartie liés aux partenaires commerciaux sont gérés et surveillés continuellement au niveau de la société et des fonds au moyen de notations, d'analyses des risques et de limitations correspondantes. Compte tenu de la structure des créances, nous ne nous attendons à aucun risque de défaut pour le Groupe.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à la Note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### b) Risques de marché et de valeur résiduelle

### Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

### Financial Services to Corporates and Retails

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité « Financial Services to Corporates and Retails ».

La part des véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle s'élève à 57% du volume total (année précédente : 55%).

Pour la prise en charge des risques de valeur résiduelle, l'ALD LF recourt à l'expérience de l'ALD D. L'expérience de longue date de l'ALD D dans le domaine de la commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution. Nous complétons cette expérience par celles que nous avons en matière de propre commercialisation de véhicules restitués en fin de contrat.

La vérification et la détermination des valeurs résiduelles calculées pour de nouveaux contrats ont lieu dans le cadre de réunions régulières du comité constitué à cet effet. Des prévisions sont établies pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille.

Lors du calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF se fixe comme objectif, pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. L'an dernier, l'ALD LF n'est pas toujours parvenue à atteindre cet objectif et nous nous attendons également pour l'année à venir à ce que des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat. Une provision pour risque de pertes a été constituée pour ces pertes attendues.

Au total, nous nous attendons pour 2021 à un résultat de la valorisation négatif dans l'ensemble. Cette évolution s'explique principalement par le fait que les valeurs comptables résiduelles calculées ne peuvent pas être compensées par les prix de vente attendus. Le niveau des prix attendu subit également l'influence négative des retombées de la crise de la COVID-19 sur l'ensemble de l'économie. Les pertes escomptées pourront cependant être partiellement compensées par la dissolution de provisions constituées.

Étant donné qu'aucun crédit n'est accordé en devise étrangère dans le segment Financial Services to Corporates and Retails et que nous nous refinançons exclusivement en euro, un risque de change est exclu.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt se fait, à l'échelle de la banque, au moyen d'un bilan de l'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par l'équipe ALM pour la BDK ainsi que pour l'ALD LF du point de vue du Groupe comme du point de vue de chaque établissement. Le chiffre-clé « sensibilité » sert à mesurer le risque en indiquant la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif en raison de différentes variations de la courbe de structure des taux d'intérêt. La variation de valeur négative maximale du portefeuille dans le scénario d'un déplacement parallèle de +200 points de base s'élève à -14 784 KEUR (2019 : 11 647 KEUR) pour la BDK. La BDK n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. Pour le groupe de l'ALD LF, les scénarios à annoncer à la Société Générale de +/- 10 points de base entraînent une variation de la valeur du portefeuille de 75 KEUR dans le scénario de +10 points de base et de -75 KEUR dans le scénario à -10 points de base.

Dans le cadre de la transaction ABS n° 5, la BDK a acquis la totalité de la tranche des titres de la classe B et conservera ceux-ci pendant toute la durée de la transaction. En raison de leur structure, ces titres supportent le risque de contrepartie des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Dans le cadre des transactions ABS n° 6 et 7 lancées en 2019 et en 2020, 5 tranches ont été créées, la BDK conservant la classe E la moins bien notée sur toute la durée de la transaction. Cette tranche supporte les risques attendus du portefeuille vendu.

Le risque de défaut pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de défaut des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et moyen terme ainsi que des swaps de taux d'intérêt.

Compte tenu du refinancement caractérisé par la concordance des échéances et de l'utilisation de produits dérivés, aucun risque accru de variation des taux d'intérêt n'existe à la date de clôture des comptes.

Il est envisagé de conserver tous les instruments jusqu'à la fin du contrat.

#### Asset Management

Les risques de marché découlant de placements de capitaux propres sont jugés faibles dans l'ensemble étant donné que le placement de fonds liquides se fait essentiellement sous forme de comptes courants et de comptes de dépôt à terme et, dans une moindre mesure, sous forme de parts de fonds de placement. Les risques de marché côté fonds n'ont aucune incidence directe sur la Société ; ils sont mesurés et contrôlés continuellement à l'aide des directives du code allemand de placement de capital (KAGB) et de l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés.

#### c) Risques d'illiquidité

Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement. Le besoin de refinancement est déterminé chaque année dans le cadre du processus de planification et en concertation avec le groupe Société Générale. Par conséquent, le refinancement a lieu en majeure partie via des lignes de crédit du groupe Société Générale.

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office à Paris garantissent que la Société soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

Dans le cadre du contrôle de gestion des liquidités, la Direction des différentes sociétés du Groupe est en outre informée régulièrement d'éventuels risques d'illiquidité. Pour la gestion de ces risques, des analyses statistiques antérieures sont utilisées en particulier pour prévoir des remboursements anticipés de crédit. Indépendamment de cela, les risques d'illiquidité des fonds sont surveillés au moyen de méthodes reconnues sur le plan prudentiel.

Au 31.12.2020, on enregistre des lignes de crédit non utilisées, à savoir celles octroyées à l'ALD pour un montant total de 2 303 millions d'euros et à la SG Effekten pour un montant total de 10 millions d'euros.

Pour une présentation plus précise de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la Note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications prévues spécialement à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. En font aussi partie les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations de l'infrastructure.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (Key Process Indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

De plus, le risque opérationnel est réduit en particulier grâce à l'utilisation de contrats de crédit standardisés, à l'examen de contrats individuels par un avocat, à des instructions de travail et des directives d'organisation publiées ainsi qu'à un système de contrôle interne opérant. Nos prestataires de services sont intégrés dans le système de contrôle de la BDK grâce à un reporting régulier et à un contrôle de l'externalisation.

En outre, un risque de non-conformité (risques juridiques et fiscaux compris) est identifié dans le domaine « Asset Management ». Le risque de non-conformité est défini comme le risque d'encourir des pénalités ou des sanctions contractuelles ou réglementaires ou d'autres pertes financières du fait du non-respect des dispositions réglementaires et contractuelles. Le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait face à ces risques notamment en sélectionnant avec soin le personnel et en lui offrant une formation continue mais aussi en utilisant des moyens suffisants de contrôle de gestion. Le cas échéant, il recourt en plus à des conseillers externes. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes informatiques performants. Les erreurs opérationnelles sont saisies systématiquement et un compte rendu informe régulièrement sur l'état actuel de ces erreurs et des mesures mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, la gestion des urgences et des crises est une composante essentielle de la gestion des risques. La mise en œuvre des concepts est documentée dans le manuel des urgences de la Société, qui est remanié et mis à jour à chaque exercice financier. Le dernier test des postes de travail de la Société portant sur leur fonctionnalité et leur capacité opérationnelle en situation d'urgence s'est déroulé avec succès au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Par ailleurs, le travail mobile a été considérablement étendu avec succès en raison de la pandémie de COVID-19.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir qu'aucun sinistre essentiel ne soit produit au sein du Groupe durant l'exercice 2020, en rapport avec des risques opérationnels, notamment :

- des déclarations prudentielles
- des risques liés aux technologies de l'information
- des risques d'externalisation
- des risques de fraude.

#### e) Risques commerciaux et de réputation

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité et en relevant les écarts par rapport à la planification financière / budgétaire.

#### Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques ; dans le cas de la SGE, la Direction s'en remet essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de l'organisation des concepts de capacité à supporter les risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du sous-groupe Société Générale Effekten GmbH, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Tant au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été adoptées dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles pour la gestion des risques, le back-office, l'exécution et la comptabilité.

#### Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des examens fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des examens et l'issue des procédures, actuellement en instance ou à venir, ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas ou pas entièrement couvertes par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par des contre-garanties de la Société Générale S.A. Francfort.

Des investigations et enquêtes, en cours ou futures, pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

La Société Générale Securities Services GmbH a pris des dispositions suffisantes pour un litige en cours au moyen d'une garantie obtenue auprès de la succursale de la Société Générale S. A. à Francfort. Grâce à cette garantie, le litige ne pèse pas, économiquement parlant, sur la Société Générale Securities Services GmbH ni sur la Société Générale Effekten GmbH. Par conséquent, la Société Générale Securities Services GmbH a procédé à une comptabilisation nette de l'encours douteux à hauteur de 60 millions d'euros avec la garantie d'un montant total de 110 millions d'euros. Les risques découlant de ces litiges sont ainsi suffisamment couverts.

### **III. Rapport d'opportunités**

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de

gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

### Global Banking and Investor Solutions

Dans le cadre des opérations sur warrants et certificats, le Groupe recourt à un « New Product Committee » (NPC) convoqué pour la conception de nouveaux produits et auquel tous les services impliqués dans le processus d'émission soumettent leurs exigences et leurs allocations de ressources.

Les facteurs pris en compte en l'occurrence sont tous ceux qui sont pertinents pour la Société tels que les marchés, la situation concurrentielle, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le potentiel technique du back-office en matière d'exécution ainsi que les volumes traités.

La reprise du domaine d'activité EMC de la Commerzbank et l'intégration des produits Flow qui en a découlé fin mars 2020 offrent à la Société la possibilité de consolider et de développer sa part de marché, tant en Allemagne qu'en Europe.

En conséquence, la Direction s'attend à une activité d'émission toujours aussi forte.

### Financial Services to Corporates and Retails

L'orientation stratégique du segment « Financial Services to Corporates and Retails » sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société Générale. Une comparaison permanente de sa stratégie à celle du Groupe se fait dans le cadre de comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A., Paris.

L'intensification et l'extension des partenariats commerciaux et, par conséquent, une pénétration accrue du marché restent au cœur de nos activités. Précisément dans l'exercice écoulé, il a été déterminant pour les concessionnaires de pouvoir exploiter des voies de distribution complémentaires. À cet effet, nous leur proposons des prestations supplémentaires qui leur permettent d'acquérir avec nous des clients dans un contexte de marché en pleine mutation.

C'est pourquoi nos produits numériques destinés aux concessionnaires, également axés sur la location et le financement, ont de plus en plus gagné en importance ces dernières années. Parmi eux figurent le calculateur financier développé pour le site Internet des concessionnaires, l'application de calcul pour appareils mobiles, la décision préliminaire de crédit pour le site web des concessionnaires ainsi que notre calculateur de véhicules neufs, qui fonctionne pour toutes les marques. En 2020, nous avons entamé le développement d'un parcours de demande numérique qui permettra, en phase finale, de conclure un contrat sans interaction physique chez le concessionnaire. Ces prestations seront complétées par des conseils dispensés aux concessionnaires par nos spécialistes du numérique au service extérieur sur les questions de transformation numérique.

Fin 2019, nous avons lancé sous le nom de marque « JuhuAuto » une plateforme de voitures d'occasion qui propose les véhicules de nos partenaires commerciaux avec une fonction de recherche intuitive. En 2020, cette plateforme a été étendue et a permis d'attirer de nouveaux concessionnaires. Il s'en dégage par conséquent des opportunités supplémentaires pour la vente de nos produits.

Depuis 2015, nous poursuivons un programme de valorisation de nos véhicules restitués en fin de contrat qui est utilisé par une sélection de partenaires commerciaux pour la vente des véhicules. Dans ce contexte, notre marchandise est proposée aux clients finaux dans les points de vente de nos partenaires, et des véhicules ont également été achetés à titre sélectif en vue de leur commercialisation ultérieure.

Le succès des ventes est donc étroitement lié à celui de nos distributeurs, les concessionnaires qui coopèrent avec nous. Ces dernières années, nous avons pu consolider et développer la coopération avec des importateurs, des associations de concessionnaires et leurs membres. En 2020, plus de 3 500 concessionnaires automobiles ont sollicité ces services et procuré nos produits à leurs clients.

Le succès dépend en partie de facteurs échappant à notre contrôle direct. L'évolution du marché des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, notamment, nous amène à évaluer en permanence l'éventail de nos produits et son développement axé sur le marché.

Après l'effondrement dû à la COVID-19 en 2020, nous escomptons pour 2021 une hausse du produit intérieur brut située entre 2,8% et 4,9%.

Le ZDK s'attendait à la fin de 2020 à une augmentation des nouvelles immatriculations pour 2021 entre 3 et 3,1 millions ainsi qu'à un marché stable des voitures d'occasion de 7,0 à 7,1 millions de réimmatriculations.

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral allemand a réussi à éviter une hausse des faillites grâce à un soutien apporté aux entreprises et aux consommateurs, à des règles généreuses concernant le travail partiel et en particulier à la suspension de l'obligation de demander l'ouverture de la faillite. Ce n'est que la réactivation attendue de cette obligation qui montrera si ces mesures étaient durables.

Les possibilités commerciales étant étroitement liées à l'évolution des affaires des concessionnaires, les fermetures de garages en raison de la pandémie en mars/avril 2020 ainsi que depuis décembre 2020 ont des incidences directes sur la marche des affaires. Ces risques peuvent être atténués par l'extension des offres numériques. Cette situation a néanmoins entraîné un net recul du nombre de nouveaux contrats. En conséquence, d'autres fermetures auront également un effet négatif sur nos nouveaux contrats.

C'est pourquoi les risques actuels tiennent aux incertitudes quant à la durée de la fermeture des locaux de vente du commerce ainsi que, globalement, aux incidences du contexte conjoncturel sur le marché des véhicules neufs et d'occasion.

### Asset Management

La croissance économique en Allemagne ainsi que la croissance mondiale vont probablement se rétablir à court et à moyen terme. Cette reprise pourrait être nettement plus forte et plus longue que généralement escompté, en raison d'effets de rattrapage. En dépit du climat de grande incertitude qui règne actuellement, la politique monétaire expansionniste des banques centrales et les mesures prises par les gouvernements constituent le terreau d'une croissance future. De nombreux petits investisseurs ont saisi les chances offertes par les marchés des actions en 2020 et ont fait des expériences jusqu'ici positives à cet égard. Cela pourrait également stimuler l'intérêt pour les produits de placements de fonds, d'autant qu'à long terme, les placements d'épargne se prêteront mal à la constitution d'une prévoyance vieillesse privée en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. Avec notre réorientation et notre focalisation envisagée sur les services destinés aux asset managers, nous voulons être à l'avenir un important partenaire local et européen et profiter de la croissance dans le secteur. Nous continuons à estimer que l'intégration accrue de

notre Société dans le paysage informatique du Groupe Société Générale offre des chances dont nous escomptons des effets durables de synergie sur le plan des coûts. L'intégration approfondie de notre Société dans le Groupe et l'adaptation de notre modèle commercial nous offrent des opportunités supplémentaires de profiter de succès de distribution mondiaux également au niveau local.

#### Appréciation globale

L'évolution de la pandémie et le rythme de la vaccination détermineront l'évolution de la conjoncture. Les taux d'incidence resteront sans doute élevés jusqu'au printemps 2021. Il est escompté qu'à l'été 2021, les vaccinations permettront d'endiguer durablement la pandémie. Le PIB devrait donc progresser de 4,5% à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2021.<sup>4</sup>

Il est actuellement difficile de se prononcer sur les perspectives pour l'exercice 2021 en raison des circonstances liées à la pandémie. Dans l'ensemble, la Direction espère une reprise rapide de l'économie mondiale et accorde à l'évolution une évaluation positive.

### **D. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes**

Le groupe Société Générale est soumis à la surveillance de l'Autorité française de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et, depuis le 4 novembre 2014, à celle de la Banque centrale européenne. Il est en outre soumis aux dispositions de la réglementation bancaire française qui prescrit un standard minimum pour chacune des unités du groupe.

Dans la mesure où les réglementations légales locales applicables prévoient des dispositions plus rigoureuses que les lois françaises, ce sont ces dispositions plus sévères qui s'appliquent.

Le système de contrôle interne (SCI) repose sur le modèle des trois lignes de défense (three lines of defence). Il a été encore développé en raison de l'accroissement de l'activité d'émission et de la pandémie de COVID-19. Au total, 149 contrôles ont été intégrés dans les trois lignes de défense en 2020. Ainsi, des contrôles ont notamment été introduits pour garantir la sécurité des données dans le cadre du télétravail ; il est également prévu de surveiller davantage les risques psychosociaux liés au télétravail.

### **PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE**

La première ligne de défense (LOD1) est constituée des unités commerciales (BU) et des unités de soutien (SU). Celles-ci contractent des risques et assument la responsabilité directe de la poursuite de l'exploitation au niveau opérationnel. Les BU et les SU assument la responsabilité principale de l'évaluation des risques, des mesures de contrôle et de surveillance au sein du domaine qui les concerne ainsi que de la réalisation permanente des contrôles du premier niveau conformément aux normes, standards et procédures définis à la deuxième ligne de défense. La première ligne de défense fait appel aux procédures et aux systèmes de contrôle appropriés pour garantir l'identification des risques, leur analyse, leur mesure, leur contrôle et leur réduction compte tenu de la propension au risque du groupe et dans le respect de toutes les exigences externes et internes applicables aux activités

---

<sup>4</sup> Deutsche Bank Research, Ausblick 2021 : Corona-Konjunktur, Francfort: 14 décembre 2020.  
[https://www.dbresearch.com/PROD/RPS\\_DE-PROD/PROD000000000514901/Ausblick\\_2021%3A\\_Corona-Konjunktur.PDF?undefined&reaload=5MHeGCPGKcrG6J6FyBtlgbsxqrDjul3LTan9JR862H6KZVYi~3aUeuC7QrAx~C6LPAaZ/sXbGih5ijDa0WkFrA==](https://www.dbresearch.com/PROD/RPS_DE-PROD/PROD000000000514901/Ausblick_2021%3A_Corona-Konjunktur.PDF?undefined&reaload=5MHeGCPGKcrG6J6FyBtlgbsxqrDjul3LTan9JR862H6KZVYi~3aUeuC7QrAx~C6LPAaZ/sXbGih5ijDa0WkFrA==) [Zugriff: 15.04.2021].

commerciales concernées. Dans ce but, la direction des BU et des SU ou la direction compétente pour les processus commerciaux prend, si nécessaire, les mesures suivantes :

- affectation des ressources nécessaires et suffisantes pour la réalisation des contrôles du premier niveau ;
- fixation des processus de contrôle normatifs du premier niveau (LOD1) afin de garantir la réalisation des objectifs de contrôle dans un rapport approprié avec la propension au risque ;
- garantie de l'établissement, de la mise en œuvre et de la surveillance des contrôles du premier niveau ;
- surveillance de la qualité d'exécution ainsi que de l'adéquation des résultats rapportés ;
- vérification régulière de l'adéquation des contrôles et application des changements nécessaires, notamment en cas de modification des activités commerciales et des risques y afférents en raison de nouvelles dispositions légales ;
- validation trimestrielle des mesures de contrôle au niveau du management ;
- communication du résultat des contrôles.

Par ailleurs, il incombe à la direction opérationnelle de donner à tous les employés qui en dépendent les informations appropriées concernant leurs compétences en matière de gestion et de contrôle des risques.

## **DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE**

Les unités chargées du risque, de la conformité et des finances constituent la deuxième ligne de défense (LOD2) et sont responsables de l'identification, de l'évaluation, de l'analyse, de la mesure, de la surveillance et de la gestion de tous les risques ainsi que des comptes rendus corrects incluant une mise à disposition d'un récapitulatif des risques par les unités du groupe concernées. Cela comprend la détermination de normes, standards et procédures appropriés compte tenu du cadre opérationnel des risques ainsi que la mise à disposition d'indicateurs essentiels et d'analyses destinés à la surveillance générale des risques. Par ailleurs, ces unités sont responsables de l'évaluation du profil de risque du groupe et de l'efficacité du cadre opérationnel des risques au niveau des BU et des SU. Les trois SU surveillent et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les BU afin de veiller à l'adéquation et à l'efficacité des processus et des contrôles au niveau de la première ligne de défense. Grâce aux activités de contrôle permanentes du deuxième niveau, elles garantissent l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents au premier niveau.

Dans ce contexte, les trois SU stratégiques assument les fonctions suivantes dans les domaines de risque qui leur sont attribués :

- fonction de contrôle à l'échelle du groupe
- activités de contrôle permanentes du deuxième niveau.

Au sein du département des finances (DFIN), la fonction de contrôle à l'échelle du groupe est répartie entre plusieurs sous-départements en fonction du processus concerné. Les compétences de chaque secteur (« process owners ») sont énumérées ci-après :

- Le secteur Comptabilité est compétent pour les processus en rapport avec la production d'informations provenant de la comptabilité.
- Le secteur Réglementation est compétent pour les processus en rapport avec la production d'informations réglementaires ou prudentielles.

- Le secteur ALM est compétent pour les processus en rapport avec la gestion des risques structurels.
- Le secteur Funding and Treasury est compétent pour les processus en rapport avec la gestion du financement et des liquidités.
- Le secteur Gestion financière est compétent pour les processus en rapport avec l'établissement de rapports et d'indicateurs de management ainsi que pour la gestion financière.
- Le secteur Communication financière est compétent pour les processus en rapport avec la communication financière.
- Le secteur Vendor Payments est compétent pour les processus en rapport avec le paiement des frais généraux et des fournisseurs.

### **TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE**

Au sein de la Société Générale S.A., Paris, les équipes de contrôle du deuxième niveau font rapport aux SU du groupe compétentes. La fonction de contrôle pour les risques structurels au deuxième niveau incombe donc à la fonction de gestion des risques ou à la fonction de gestion financière (DFIN) sous la surveillance de la Risk Division.

Dans le cadre de la troisième ligne de défense, l'ensemble des activités, des opérations et des processus au niveau du groupe est soumis, sans exception, à un contrôle réalisé par les départements General Inspection ou Internal Audit (LOD3). Ceux-ci sont en outre habilités à contrôler les activités du groupe dans les pays n'ayant aucun site du groupe. L'externalisation de prestations est soumise à des contrôles réalisés par les départements General Inspection ou Internal Audit sous la houlette du General Inspections Committee (CIIG), c'est-à-dire que plusieurs sociétés du groupe peuvent les charger de réaliser un seul et même contrôle d'un prestataire qu'elles ont mandaté conjointement.

### **CONTRÔLE PERMANENT ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU PREMIER NIVEAU**

Les activités de contrôle permanentes du premier niveau sont réalisées au sein des BU dans le cadre des activités opérationnelles. Elles garantissent la sécurité et la qualité des transactions et des activités opérationnelles. Ces activités de contrôle incluent toute une série de mesures permanentes qui assurent au niveau opérationnel le respect des prescriptions ainsi que des exigences de validation et de sécurité des transactions.

Les activités de contrôle permanentes comprennent les éléments suivants :

- Systèmes de prévention des risques : ces mesures de contrôle ont lieu de manière régulière et continue ou sont effectuées par des processus automatisés dans le cadre de l'exécution des affaires. Cela inclut un plan-cadre de gestion des risques, c'est-à-dire des règles et des contrôles de sécurité (y compris automatisés) dans le cadre de l'exécution des affaires ou des contrôles dans le cadre des processus opérationnels.
- Activités de contrôle assurées par le management : les supérieurs hiérarchiques veillent au contrôle du bon fonctionnement de tous les systèmes relevant de leur domaine de responsabilité. Dans ce cadre, les procédures formelles réalisées régulièrement garantissent le respect des prescriptions et des procédures par le personnel ainsi que la réalisation efficace des contrôles du premier niveau. Les activités de contrôle des supérieurs hiérarchiques consistent principalement à adapter des contrôles essentiels découlant des contrôles normatifs standard.

Les responsables de secteurs utilisent des contrôles réalisés par des équipes spéciales, par ex. (i) lors de processus sensibles nécessitant des contrôles plus rigoureux ou standardisés, ou pour éviter les autocontrôles (par ex. la conclusion de relations avec des clients du secteur de la clientèle privée), et/ou (ii) dans la mesure où le regroupement d'activités de contrôle entraîne une augmentation de la productivité.

## **ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU DEUXIÈME NIVEAU**

Les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau sont des mesures de la deuxième ligne de défense. Ainsi, la direction opérationnelle assume la responsabilité de l'évaluation et de la gestion des risques ainsi que de la sécurité opérationnelle et utilise à cet effet notamment les standards prescrits ainsi que les procédures, méthodes et contrôles définis.

La réalisation des activités de contrôle permanentes du deuxième niveau est assurée par des équipes agissant indépendamment des équipes opérationnelles :

Au niveau du groupe, les activités de contrôle permanentes sont réalisées par des équipes qui font rapport aux SU du groupe, lesquelles constituent la deuxième ligne de défense pour les trois fonctions suivantes :

- **Finances** : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent la qualité de la comptabilité, les informations réglementaires ou prudentielles ainsi que les informations financières et les affaires fiscales, à l'exception des risques d'évasion fiscale (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act et CRS – Common Reporting Standard).
- **Conformité** : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les contrôles de conformité et incluent les contrôles juridiques ainsi que ceux en liaison avec la prévention des risques d'évasion fiscale.
- **Risque** : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les risques de crédit et de marché ainsi que les risques structurels tels que le risque d'illiquidité et les risques opérationnels. Les risques opérationnels comprennent en particulier les risques dans le cadre du cœur de métier (notamment les actes frauduleux) et les risques d'acquisition, de communication, d'actifs ou de personnel ainsi que les risques des processus et systèmes informatiques.

## **E. Déclaration non financière consolidée**

En raison de son affiliation au groupe Société Générale, le groupe SGE recourt aux clauses libératoires de l'art. 315b, al. 2, phrase 2 du Code de commerce allemand (HGB). La Société Générale S.A., Paris, publie séparément, chaque année, un rapport consolidé d'informations non financières en anglais, sur son site Internet ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)).

Francfort-sur-le-Main, le 21 avril 2021

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

---

Françoise Esnouf

---

Helmut Höfer

---

Nurten Spitzer-Erdogan

**Comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH,  
Francfort-sur-le-Main**

---

**au 31.12.2020**

SITE WEB: [www. http://sg-zertifikate.de](http://sg-zertifikate.de)

Commentaire des modifications de nom ou d'autres caractéristiques d'identification de l'entreprise présentant le rapport qui sont survenues après la fin de la présente période sous revue	N/A
Nom du groupe	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH
Adresse auprès de laquelle les comptes consolidés sont disponibles	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Adresse du groupe	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Forme juridique du groupe	GmbH – Société à responsabilité limitée
Pays du groupe	Allemagne
Adresse du siège social du groupe	Neue Mainzer Straße 46 – 50 60311 Frankfurt am Main
Siège social de la filiale	N/A
Description de la nature de l'activité commerciale de l'entreprise et de ses activités principales	Activité d'émission et détenion de participations
Nom de l'entreprise mère	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH
Nom de l'entreprise mère ultime du groupe d'entreprises	Société Générale S.A, Paris
Nom ou autre identification de l'entreprise présentant le rapport	Frankfurt am Main - HRB 32283

COMPTES CONSOLIDÉS .....	5
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	5
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ .....	6
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF .....	7
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF .....	8
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS .....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	10
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS .....	12
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS .....	12
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	16
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION .....	19
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	39
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS .....	39
NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT .....	39
NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS .....	43
NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR .....	46
NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI.....	56
NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI .....	57
NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS.....	58
NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS.....	59
NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS .....	60
NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION .....	65
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES .....	67
NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION .....	68
NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS.....	70
NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS.....	70
NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS .....	70
NOTE 7.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.....	71
NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	72
NOTE 9 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES .....	81
NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES .....	81
NOTE 11 – DIVIDENDES VERSÉS .....	82
NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS.....	82
NOTE 12.1 – INFORMATION SECTORIELLE.....	82
NOTE 12.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS.....	86
NOTE 12.3 – PROVISIONS.....	86
NOTE 12.4 – CONTRATS DE LOCATION.....	87
NOTE 12.5 – TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE .....	90
NOTE 12.6 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION .....	90

NOTE 12.7 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS .....	90
NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES .....	91
NOTE 14 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES .....	96
NOTE 15 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES .....	98
NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION .....	98
NOTE 17 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES .....	98

# COMPTES CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en KEUR)</i>	Note	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	Note 4.7	181 759	185 380
Intérêts et charges assimilées	Note 4.7	(23 260)	(34 482)
Produits de commissions	Note 7.1	75 050	85 514
Charges de commissions	Note 7.1	(11 658)	(17 761)
Résultat net des opérations financières	Note 4.1	(2 325)	(3 079)
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		(2 325)	(3 079)
Produits des autres activités	Note 7.2	285 044	266 227
Charges des autres activités	Note 7.2	(320 209)	(292 406)
<b>Produit bancaire net (Net Banking Income)</b>		<b>184 401</b>	<b>189 393</b>
Frais de personnel	Note 8	(88 179)	(70 800)
Autres frais administratifs	Note 12.2	(40 931)	(45 271)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 5	(5 731)	(4 345)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>49 560</b>	<b>68 977</b>
Coût du risque (dépréciations des actifs et engagements financiers)	Note 4.8	(15 432)	(16 353)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>34 128</b>	<b>52 624</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(26)	(1)
Charges de dépréciation des écarts d'acquisition	Note 6	(664)	(575)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>33 438</b>	<b>52 048</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 9	-	-
<b>Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation</b>		<b>33 438</b>	<b>52 048</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(2 274)	1 144
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>35 712</b>	<b>50 904</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

---

<i>(en KEUR)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Résultat net</b>	<b>33 438</b>	<b>52 048</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat :</b>		
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	(534)	784
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	337	(4 300)
Impôts liés	(64)	828
<b>Total des autres éléments du résultat</b>	<b>(261)</b>	<b>(2 688)</b>
<b>Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)</b>	<b>33 177</b>	<b>49 360</b>
dont part du Groupe	22 052	42 609
dont participations ne donnant pas le contrôle	11 125	6 751

## BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	3 237 675	3 012 327
Dérivés de couverture	Note 4.2	62	1 004
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	Note 4.4 4.9	102 064	77 786
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 4.4 4.9	4 426 689	4 401 739
Créances de location-financement	Note 4.4 4.9	462 072	478 821
Actifs d'impôts	Note 9	1 075	1 022
Autres actifs	Note 7.3	257 908	196 156
Immobilisations corporelles et incorporelles*	Note 5	636 265	609 635
Écarts d'acquisition	Note 6	1 569	2 233
<b>Total</b>		<b>9 125 379</b>	<b>8 781 144</b>

\*) Suite à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a comptabilisé un actif représentatif du droit d'utilisation des biens loués au poste « Immobilisations corporelles et incorporelles » (cf. Note 1).

## BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	3 151 043	2 941 415
Dérivés de couverture	Note 4.2	1 187	1 322
Dettes représentées par un titre	Note 4.5 4.9	1 841 906	1 545 557
Dettes envers les établissements de crédit	Note 4.5 4.9	3 810 861	4 034 562
Dettes envers la clientèle	Note 4.5 4.9	468	873
Passifs d'impôts	Note 9	1 313	-
Autres passifs*	Note 7.3	223 633	188 232
Passifs à long terme disponibles à la vente			-
Provisions	Note 12.3	103 541	79 767
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total des dettes</b>		<b>9 133 952</b>	<b>8 791 728</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Note 10		
Capitaux propres, part du Groupe			
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves en capital		26	26
Report de bénéfices		1 138	1 138
Réserves consolidées		(38 954)	(57 844)
Résultat de l'exercice		35 712	50 904
<b>Sous-total</b>		<b>(2 078)</b>	<b>(5 777)</b>
Gains et pertes en capital non réalisés ou latents		(3 621)	(3 360)
<b>Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>(5 699)</b>	<b>(9 136)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(2 875)	(1 448)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(8 574)</b>	<b>(10 584)</b>
<b>Total</b>		<b>9 125 379</b>	<b>8 781 144</b>

\*) Suite à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a comptabilisé une dette locative, représentant son obligation de paiement des loyers, au poste « Autres passifs » (cf. Note 1).

## ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital et réserves liées			Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres, part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total			qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total		Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
<b>en KEUR</b>													
<b>Capitaux propres au 01.01.2019</b>	26	(22 313)	(22 287)	1 138		(1 037)	365	(672)	(21 822)	(1 539)		(1 539)	(23 361)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						784	(3 472)	(2 688)	(2 688)				(2 688)
Résultat net de l'exercice 2019					50 904				50 904	1 144		1 144	52 048
Autres variations		(35 531)	(35 531)						(35 531)	(1 052)		(1 052)	(36 583)
<b>Sous-total</b>		(35 531)	(35 531)		50 904	784	(3 472)	(2 688)	12 685	92		92	12 777
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	26	(57 845)	(57 819)	1 138	50 904	(253)	(3 107)	(3 360)	(9 136)	(1 448)		(1 448)	(10 584)
Affectation du résultat		50 904	50 904		(50 904)			-	-			-	-
<b>Capitaux propres au 01.01.2020</b>	26	(6 941)	(6 915)	1 138	-	(253)	(3 107)	(3 360)	(9 137)	(1 448)		(1 448)	(10 583)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(534)	273	(261)	(261)			-	(261)
Résultat net de l'exercice 2020					35 712				35 712	(2 274)		(2 274)	33 438
Autres variations*	-	(32 013)	(32 013)	-					(32 013)	847		847	(31 166)
<b>Sous-total</b>	-	(32 013)	(32 013)	-	35 712	(534)	273	(261)	(3 438)	(1 427)		(1 427)	(2 011)
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	26	(38 954)	(38 928)	1 138	35 712	(787)	(2 834)	(3 621)	(5 699)	(2 875)		(2 875)	(8 573)

\*) Les autres variations résultent des dettes envers la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort découlant du transfert du bénéfice de l'exercice 2020 d'un montant de 32 137 KEUR, calculé conformément au Code de commerce allemand (HGB), sur la base d'un contrat de transfert des bénéfices conclu et signé le 7 septembre 2016, ainsi que des adaptations opérées suite à l'introduction de la norme IFRS 16.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en KEUR)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Résultat net</b>	<b>33 438</b>	<b>52 048</b>
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	111 614	111 454
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	26 885	67 319
Résultat de la vente de filiales consolidées et d'autres titres à long terme – d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	948
Autres variations	(27 406)	(75 726)
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôts et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>111 093</b>	<b>103 995</b>
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 523	1 088
Opérations interbancaires	(723 005)	1 180 005
Opérations avec la clientèle	(29 486)	(439 316)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	1 022 209	(810 246)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(14 939)	(10 511)
<b>Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation</b>	<b>257 301</b>	<b>(78 981)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>401 832</b>	<b>77 062</b>
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et de participations	1 980	67 234
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(155 595)	(176 472)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(153 615)</b>	<b>(109 238)</b>
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(178 956)	(116 160)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(178 956)</b>	<b>(116 160)</b>
<b>FLUX NETS DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>69 261</b>	<b>(148 336)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>4 557</b>	<b>152 893</b>
Montant net de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	69 261	(148 336)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>73 818</b>	<b>4 557</b>

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie le poste Caisse et banques, les dépôts à vue, les crédits et prêts auprès de banques centrales et d'établissements de crédit, conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour pour un montant de 80 millions d'euros (Note 4.4), déduction faite des prêts au jour le jour auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes courants) pour un montant de 6 millions d'euros (Note 4.5).

Les flux de trésorerie provenant d'intérêts s'élèvent à 157 millions d'euros. Quant aux flux de trésorerie provenant d'impôts, ils se montent à -5,5 millions d'euros.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS

---

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort-sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes consolidés de la société regroupent la société et ses filiales contrôlées par la société (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing ainsi que la gestion d'actifs.

La société mère Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. Ils ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'Union européenne, ainsi qu'à titre complémentaire d'après les indications de droit commercial nécessaires selon l'art. 315e, al. 1 du Code de commerce allemand (HGB).

Les présents comptes consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euro ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

### **CONTRAT DE TRANSFERT DE BÉNÉFICES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il existe entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il existe un contrat de transfert de bénéfices conclu pour une durée indéterminée entre la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part ainsi qu'entre la SGE et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part.

### **RAPPORT D'AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre les deux sociétés. De plus, il existe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part et entre la SGE et la Securities Services

GmbH (société affiliée) d'autre part, suite aux contrats de transfert de bénéfices que ces deux sociétés ont signés respectivement avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante). En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten GmbH ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes.

### **Reprise de produits Flow venant du domaine d'activité de la Commerzbank**

Le 8 novembre 2018, le Groupe Société Générale a signé une convention par laquelle la Société Générale s'engage à reprendre les opérations « Equity Markets and Commodities » (EMC) de la Commerzbank, qui inclut l'émission et la tenue de marché de produits Flow (« opérations Flow ») et de produits structurés (opérations « Exotic, Vanilla and Funds ») ainsi qu'une partie des activités de gestion de fortune (opérations « Asset Management »).

Le 11 février 2019, la Société Générale a reçu l'autorisation de l'autorité de la concurrence à la reprise des activités EMC de la Commerzbank.

La SGE a été choisie comme « target issuer » pour le domaine des « opérations Flow ».

Les 28/29 mars 2020, les produits Flow ont été intégrés dans la comptabilité de la SGE. Un projet étalé sur plusieurs mois a permis de définir les processus de reprise qui ont été accompagnés par la Société dans le cadre de plusieurs « flux ». Au total, 57 000 produits en portefeuille d'un volume nominal de près de 33 milliards d'euros ont été repris. Les processus existants d'exécution comptable n'ont pas été modifiés par cette migration.

L'intégration a entraîné une extension de la cotation sur d'autres marchés européens :

Dans le cadre de la reprise des opérations Flow, des cotations ont eu lieu sur un marché réglementé au sens de la directive de l'UE sur les prospectus pour les pays scandinaves (Suède, Danemark, Finlande et Norvège) ainsi que pour les pays d'Europe occidentale (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Espagne, Portugal, Suisse et Italie).

### **UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D'ESTIMATIONS**

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses concernant l'application des méthodes comptables et les montants d'actifs, de passifs ainsi que de produits et charges comptabilisés.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles à venir pourront s'écarter de ces estimations. Il se pourrait qu'elles aient alors une incidence considérable sur les comptes.

Le recours à des estimations concerne en particulier les évaluations suivantes :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés aux postes du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Dérivés de couverture » ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l'annexe aux comptes ;
- évaluation du montant des dépréciations des postes du bilan « Créances sur les établissements de crédit au coût amorti », « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti », « Créances de location-financement », « Immobilisations corporelles et incorporelles » et « Écarts d'acquisition » ;
- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel.

#### **AMENDEMENTS À IAS 28 « PARTICIPATIONS À LONG TERME DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES »**

Ces amendements stipulent que la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'applique aux instruments financiers représentant une part de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

#### **AMENDEMENTS À IAS 19 « MODIFICATION, RÉDUCTION OU LIQUIDATION D'UN RÉGIME »**

Ces amendements clarifient comment les charges de retraite sont déterminées en cas de modification, de réduction ou de liquidation des régimes de retraite à prestations définies. Dans ces cas de figure, la norme IAS 19 stipule que le coût net des actifs ou des passifs des régimes de retraite à prestations définies doit être réévalué.

Ces amendements exigent que les entreprises utilisent les hypothèses actuarielles mises à jour suite à cette réévaluation pour déterminer le coût des services passés ainsi que les intérêts nets.

#### **AMENDEMENTS À IAS 1 ET À IAS 8 « DÉFINITION DU CARACTÈRE SIGNIFICATIF »**

Adoptés par l'Union européenne le 29 novembre 2019

Ces amendements visent à clarifier le terme « significatif » afin de faciliter l'exercice du pouvoir d'appréciation lors de l'établissement de comptes annuels, notamment sur le plan du choix des informations à présenter dans les notes annexes aux comptes annuels.

#### **AMENDEMENTS À IFRS 3 « REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES »**

Publiés par l'IASB le 22 octobre 2018

Ces amendements ont pour but de clarifier les directives d'application afin de faciliter la distinction entre l'acquisition d'une entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs, dont le traitement comptable est différent.

## **NOUVELLES NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE QUI SERONT APPLIQUÉES À L'AVENIR PAR LE GROUPE**

Les comptes consolidés pour l'exercice 2020 appliquent pour la première fois les modifications suivantes apportées aux normes IFRS :

- amendements aux renvois au cadre conceptuel dans les normes IFRS,
- amendements à IFRS 3 – définition d'une « entreprise »,
- amendements à IAS 1 et IAS 8 – définition de « significatif »,
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1,
- amendements à IFRS 16 contrats de location – allègements de loyers liés à la COVID-19.

### **Amendements aux renvois au cadre conceptuel dans les normes IFRS**

Les adaptations contenues dans les amendements des renvois au cadre conceptuel dans les normes IFRS ont été rendues nécessaires par la révision du cadre conceptuel, car de nombreuses normes et autres publications de l'IASB contiennent des citations du cadre conceptuel ou y renvoient. Outre des modifications rédactionnelles, la norme introduisant ces amendements contient également des éclaircissements sur la version du cadre conceptuel qui doit être appliquée dans le cas d'espèce. En fonction de l'objet de la réglementation, les utilisateurs doivent tenir compte du cadre conceptuel dans ses versions de 2001, 2010 ou 2018. Aucune répercussion significative n'en a découlé pour les comptes consolidés.

### **Amendements à IFRS 3 – définition d'une « entreprise »**

Les amendements apportés à l'IFRS 3 pour la définition d'une « entreprise » visent à mieux distinguer entre les acquisitions d'entreprises et les acquisitions d'un groupe d'actifs. Pour être considéré comme une entreprise, une acquisition, selon la nouvelle définition de la notion d'« entreprise », doit inclure des ressources et un processus substantiel offrant, ensemble, la possibilité de créer des sorties (output). La définition modifiée doit être appliquée aux transactions effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Aucune répercussion significative n'en a découlé pour les comptes consolidés.

### **Amendements à IAS 1 et IAS 8 – définition de « significatif »**

Les amendements apportés à la définition de « significatif » dans IAS 1 et IAS 8 visent à clarifier la définition de la notion de caractère significatif. En particulier, les modifications introduisent la nouvelle caractéristique de dissimulation d'informations et assimilent celle-ci à l'omission ou à la représentation erronée d'informations. Ces modifications doivent être appliquées à l'exercice commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Aucune répercussion significative n'en a découlé pour les comptes consolidés.

## **Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – réforme des taux d'intérêt de référence - phase 1**

Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 concernant la réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1, octroient provisoirement des allègements au niveau de l'inscription au bilan de relations de couverture avant que la réforme entamée de taux d'intérêt de référence importants tels qu'EURIBOR, LIBOR ou EONIA n'ait été achevée. Cette réglementation d'exception peut être appliquée aux relations de couverture directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture n'est directement touchée que si la réforme entraîne des incertitudes quant au taux d'intérêt désigné en tant que risque couvert ou quant au moment ou au montant des flux de trésorerie de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture basés sur les taux d'intérêt de référence.

## **Amendements à IFRS 16 Contrats de location – allègements de loyers liés à la COVID-19**

Les modifications apportées à IFRS 16 concernant les allègements de loyers liés à la COVID-19 accordent aux preneurs un droit d'option permettant de simplifier l'inscription au bilan de concessions, telles que la suspension du paiement des loyers ou des réductions de loyers accordées en liaison avec la pandémie de COVID-19. L'exercice de cette option entraîne l'inscription au bilan de ces allègements comme s'il ne s'agissait pas d'une modification du contrat de location. Cela fait notamment disparaître pour l'entité établissant le bilan la nécessité de procéder à une révision de tous les contrats de location ou de leasing, à une évaluation juridique d'une telle concession locative dans le contexte de l'aménagement contractuel concerné et, le cas échéant, à la définition de nouveaux taux d'actualisation.

Il est prévu une application intégralement rétrospective pour les périodes sous revue à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020. Aucune répercussion significative n'en a découlé pour les comptes consolidés.

## **NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

---

### **PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées constituent la base des comptes consolidés. Les soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

### **FILIALES**

Les filiales sont toutes les sociétés contrôlées par la société mère. Celle-ci contrôle une société lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent

être intégrés dans les comptes consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale.

La société mère consolide les entités structurées. Les sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Les participations existent notamment sous forme d'instruments de dettes détenus dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées. Seuls les prêts subordonnés repris, gagés par des billets à ordre, font partie des obligations contractuelles envers les entités structurées consolidées. Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

## VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Par rapport au 31 décembre 2019, aucune variation du périmètre de consolidation n'a eu lieu, mis à part la dissolution de l'entité structurée « Red & Black Auto Germany 4 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) » et la création de l'entité structurée « Red & Black Auto Germany 7 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) ».

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

<b>31.12.2020</b>				
<b>Nom de la société</b>	<b>Siège de la société</b>	<b>Activité</b>	<b>Part de capital [%]</b>	<b>Part de droit de vote [%]</b>
<b>Sociétés consolidées</b>				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Aschheim, Allemagne	Société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99,9	51
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100

RED & BLACK AUTO GERMANY 5 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 6 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 7 UG* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
<b>Sociétés non consolidées</b>				
ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43,8	43,8
NEDDERFELD 95 IMMOBILIEN GMBH & CO.KG	Hambourg, Allemagne	Société immobilière	65	50

\* En novembre 2020, « ABS - Red & Black Auto Germany 7 UG » a été créée pour un volume total de 995 000 000,00 euros, dont 935.000.000,00 euros notés A, 25 000 000,00 euros notés B, 25 000 000,00 euros notés C et 10 000 000,00 euros notés D.

Les sociétés non consolidées ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG sont des entreprises associées. Compte tenu de la reprise de l'ALD Lease Finanz GmbH, société mère des entreprises associées, dans le cadre d'une restructuration interne au groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les entreprises associées continuent d'être comptabilisées aux valeurs des participations, telles qu'elles figurent aux comptes consolidés de la Société Générale S.A., Paris.

Entités structurées :

<i>(en KEUR)</i>	<b>RED &amp; BLACK AUTO GERMANY 5 UG</b>	<b>RED &amp; BLACK AUTO GERMANY 6 UG</b>	<b>RED &amp; BLACK AUTO GERMANY 7 UG</b>
Capitaux propres	(357)	(760)	(16)
Total de l'actif de l'entreprise	281 392	681 587	991 768
Résultat au 31.12.2020	542	(1.547)	(23)

## NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

---

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés présentés ci-après en conformité avec le référentiel IFRS servent de base aux comptes annuels des filiales intégrées dans les comptes consolidés.

### TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

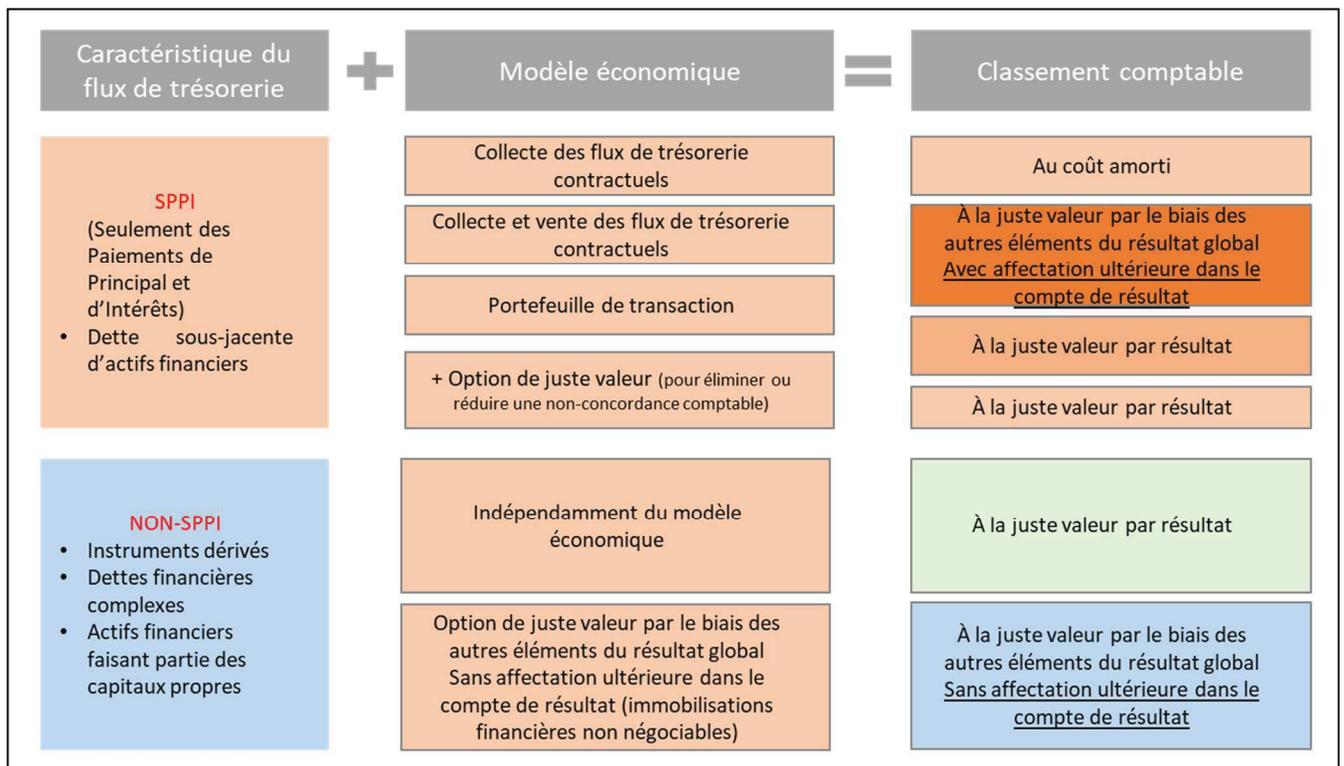
Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la durée résiduelle. Les positions de change au comptant sont converties selon les cours de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation en découlant sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devise étrangère sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non-monétaires libellés en devise étrangère, qui sont évalués à la juste valeur, sont convertis aux cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non-monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat de la période.

### CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan consolidé en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global), qui sont déterminantes pour la méthode de comptabilisation correspondante. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.



Les principes comptables pour le classement des actifs financiers prévoient une analyse des flux de trésorerie contractuels générés par les instruments financiers ainsi que du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

### Analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les actifs financiers d'après la méthode du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un « contrat de prêt dit basique » (basic lending arrangement). Les autres instruments financiers qui présentent d'autres caractéristiques sont évalués en général à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique.

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure une contrepartie pour les risques d'illiquidité et les frais de gestion, ainsi qu'une marge commerciale. Les intérêts négatifs ne sont pas en contradiction avec cette définition.

Les actifs financiers qui n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de prêt basique sont évalués à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle économique que suit l'entité pour leur gestion.

Les instruments dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Le Groupe peut choisir de manière irrévocable de classer et d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global les investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat ne seront pas reclassés en résultat ultérieurement (seuls les dividendes découlant de ces investissements seront comptabilisés en produits dans le compte de résultat).

Les dépôts de garantie versés, les créances clients et les créances de location simple sont enregistrés au poste « Autres actifs » (cf. Note 4.3).

### **Analyse du modèle économique**

Le modèle économique indique la manière dont sont gérés les actifs financiers pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Les différents domaines d'activité au sein du Groupe ont également des modèles économiques différents. Le modèle économique est évalué en déterminant la manière dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement en vue d'atteindre un objectif économique donné. L'évaluation ne doit donc pas se faire instrument par instrument, mais au niveau du portefeuille d'instruments financiers, en tenant compte notamment des critères suivants :

- le mode d'évaluation et de présentation à la Direction du Groupe des résultats du portefeuille ;
- le mode de gestion des risques associés aux instruments financiers détenus dans le cadre du modèle économique ;
- le mode de rémunération de la Direction de l'entreprise ;
- les cessions d'actifs déjà réalisées ou prévues (volume, fréquence, but).

Pour déterminer le classement et l'évaluation des actifs financiers, trois modèles économiques différents peuvent être pris en compte :

- un modèle dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte ») ;
- un modèle dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers (« modèle de collecte et de vente ») ;
- un modèle à part pour les autres actifs financiers, notamment pour ceux détenus à des fins de transaction, dans le cadre duquel la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire.

## **Option de juste valeur**

Les actifs financiers qui ne présentent pas un caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) et ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat lors de la comptabilisation initiale, si cela permet d'éliminer ou de réduire considérablement des divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers (non-concordance comptable).

## **CLASSEMENT DES PASSIFS FINANCIERS**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit de passifs financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les passifs financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés comptablement d'instruments de couverture, ainsi que des passifs financiers non dérivés qui sont enregistrés lors de la comptabilisation initiale, au sein du Groupe, à la juste valeur par résultat en application de l'option de juste valeur ;
- les autres passifs financiers : ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évalués au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Les dépôts de garantie versés et les dettes fournisseurs sont comptabilisés au poste « Autres passifs » (cf. Note 4.3).

## **RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS**

Un reclassement d'actifs financiers n'est nécessaire que dans le cas exceptionnel où le Groupe modifie le modèle économique pour la gestion de ces actifs.

## **JUSTE VALEUR**

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction réglementaire entre des intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la Note 4.3.

## COMPTABILISATION INITIALE

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan comme suit :

- à la date du règlement/de la mise à disposition des titres ;
- à la date de négociation des dérivés ;
- à la date du versement des prêts.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement/mise à disposition sont enregistrées en résultat ou dans les autres éléments du résultat global en fonction du classement comptable de l'actif financier concerné. La date de négociation représente la date à laquelle l'engagement contractuel devient ferme et irrévocable pour le Groupe.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat et pour lesquels les frais de transaction sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale est calculée sur la base des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. En revanche, si des données d'évaluation ne sont pas observables ou si les modèles d'évaluation ne sont pas reconnus par le marché, la marge commerciale est généralement enregistrée de manière différée dans le compte de résultat. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est enregistrée en résultat qu'à leur date d'échéance ou, en cas d'une vente avant terme, en date de la cession. Une fois que les données d'évaluation deviennent observables, tous les éléments de la marge commerciale qui n'ont pas encore été comptabilisés sont alors enregistrés dans le compte de résultat.

## DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie des actifs financiers (ou d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de tels actifs expirent ou lorsque le Groupe transfère le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie et la totalité des opportunités et des risques majeurs liés à la propriété juridique des actifs.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il conserve certes le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie, mais pour lesquels il a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la totalité des opportunités et des risques majeurs.

Si le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé les opportunités et risques liés à la propriété de l'actif financier et a cédé le contrôle réel de celui-ci, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif pour tenir compte ainsi de tous les droits et obligations découlant du transfert de l'actif. Si le Groupe conserve le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier dans son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, le montant correspondant est enregistré dans le compte de résultat à la date de la cession et correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur de la contrepartie reçue. Si nécessaire, ce montant est corrigé de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion. Les indemnités facturées aux emprunteurs après le remboursement anticipé de leur prêt sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat, à la date du remboursement anticipé.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque celui-ci est remboursé, c'est-à-dire lorsque les obligations stipulées dans le contrat sont remplies, annulées ou arrivées à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

## **ANALYSE DES FLUX CONTRACTUELS DES ACTIFS FINANCIERS**

Le Groupe a mis en place des procédures destinées à déterminer si des actifs financiers réussissent le test SPPI lors de leur comptabilisation initiale (octroi de prêts, acquisition de titres, etc.).

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, en particulier celles qui ont une influence sur l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Une clause contractuelle qui permet à l'emprunteur ou au prêteur de rembourser par anticipation l'instrument de dette ou de restituer celui-ci à son émetteur est compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels. Cela n'est toutefois valable que si le montant du remboursement anticipé correspond au principal restant dû auquel s'ajoutent les intérêts courus, mais non encore payés (et, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable). Une telle indemnité compensatoire peut être positive ou négative, ce qui est tout à fait compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels.

L'indemnité de remboursement anticipé est notamment considérée comme raisonnable lorsque

- son montant est calculé en pourcentage du capital restant dû et qu'il est plafonné par la réglementation en vigueur (en France, par exemple, l'indemnité de remboursement anticipé des prêts hypothécaires aux particuliers est plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêt ou 3% du capital restant dû) ou limité par les conditions de concurrence sur le marché ;
- son montant correspond à la différence entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence.

Certains prêts sont remboursables par anticipation à leur juste valeur actuelle, tandis que d'autres le sont à la juste valeur des frais nécessaires à la résiliation d'un swap de couverture associé. De tels remboursements

anticipés peuvent être considérés comme SPPI s'ils tiennent compte de l'effet des variations du taux d'intérêt de référence correspondant.

Les **actifs financiers basiques (SPPI)** sont des instruments de dettes qui incluent pour l'essentiel :

- des prêts à taux fixe ;
- des prêts à taux variable, éventuellement assortis de limites supérieures ou inférieures ;
- des titres de dettes (obligations d'État ou d'entreprise, autres titres de créances négociables) à taux fixe ou à taux variable ;
- des titres achetés dans le cadre d'accords de rachat (opérations de prise en pension inverse) ;
- des dépôts de garantie versés ;
- des créances clients.

Toute clause contractuelle qui implique un risque éventuel ou conduit à une volatilité des flux de trésorerie contractuels sans rapport avec un contrat de prêt basique (comme par exemple des fluctuations de cours des actions ou d'un indice boursier ou encore des variations lors de l'emprunt de capitaux extérieurs) ne permet pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère SPPI, sauf si la clause n'a qu'un effet minime sur ces flux.

Les « **actifs financiers non basiques** » (non-SPPI) comprennent principalement :

- les instruments financiers dérivés ;
- les actions et autres instruments de capitaux propres détenus par l'entité ;
- les instruments de capitaux propres qui sont émis par des fonds de placement ;
- les instruments de dettes convertibles ou remboursables en un certain nombre d'actions (obligations convertibles en actions, titres apparentés aux actions, ...).

Si la composante valeur-temps du taux d'intérêt peut être adaptée en fonction de la durée contractuelle de l'instrument, il peut être nécessaire de comparer le flux de trésorerie contractuel au flux de trésorerie qui résulterait d'un instrument de référence. C'est le cas, par exemple, si un taux d'intérêt est révisé régulièrement, mais que la fréquence des révisions ne concorde pas avec la durée du taux (p. ex. révision mensuelle d'un taux dont la durée est établie à un an) ou si un taux d'intérêt est adapté régulièrement à une moyenne de taux d'intérêt à court et à long terme.

Si l'écart entre les flux de trésorerie contractuels non actualisés d'un instrument financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, l'instrument financier ne peut pas être considéré comme « basique ».

Selon les clauses contractuelles, la comparaison avec les flux de trésorerie de l'instrument de référence peut se faire sous forme d'une évaluation qualitative ; dans d'autres cas, toutefois, il est nécessaire d'effectuer un test quantitatif. L'écart entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie de référence doit être considéré à chaque période sous revue ainsi que tout au long de la durée de vie de l'instrument. Lors de la réalisation du test de référence, le Groupe a également tenu compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les futurs flux de trésorerie contractuels non actualisés. L'utilisation de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation initiale n'est pas suffisante. Il faut en plus analyser l'éventuelle évolution de la courbe au cours de la durée de l'instrument, au regard de scénarios envisageables.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés sont des instruments financiers qui remplissent les critères suivants :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un certain taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, indice de prix, prix de matières premières, cote de crédit, etc. ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont divisés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés d'une manière générale comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne puissent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont comptabilisés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont enregistrées au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments. À cette même date, les créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées au poste « Coût du risque » dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier comme instrument dérivé de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation comprend l'opération de base ainsi que l'opération de couverture, la nature du risque couvert, le type d'instrument financier dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour estimer l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être très efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est évaluée continuellement pendant toute la durée de la relation de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés servant à la couverture sont utilisés, ils sont inscrits au poste du bilan « Dérivés de couverture ». Selon la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie.

### **Instruments dérivés incorporés**

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si celui-ci n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, le Groupe traite l'instrument dérivé incorporé séparément du contrat de base, à condition qu'à la conclusion de la transaction, les caractéristiques économiques et le risque lié à l'instrument dérivé se distinguent de ceux du contrat de base et que l'instrument financier réponde à la

définition d'un instrument dérivé. Si l'instrument dérivé est traité séparément du contrat de base, il doit être inscrit à sa juste valeur au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

## **CONTRATS DE LOCATION**

### **Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du bailleur**

Lors de la première comptabilisation d'un contrat de location, il convient d'évaluer à quelle partie la propriété économique doit être attribuée. Un contrat de location est classé dans la catégorie Location simple lorsque la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété du bien loué reste à la charge du bailleur. Si ce n'est pas le cas, le contrat de location est classé dans la catégorie Location-financement.

Les biens détenus dans le cadre de contrats de location simple sont inscrits au bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles ». Ils sont amortis comme prévu à la valeur résiduelle convenue ou calculée, sur la durée du contrat de location. Les revenus de la location doivent être enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location.

De plus, les produits facturés et comptabilisés au titre de prestations d'entretien connexes aux activités de location simple doivent être représentés proportionnellement aux charges, pendant la durée des contrats de location.

Si le contrat de location existant est classé dans la catégorie Location-financement, le bailleur doit comptabiliser, au début de la période de location, une créance du montant de son investissement net découlant du contrat de location. Cette créance est définie comme le montant actualisé de l'investissement brut qui se compose de la somme des paiements minimaux fixés au titre de la location dans le contrat plus une valeur résiduelle éventuellement non garantie. L'actualisation se fait en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La créance est inscrite au poste du bilan « Créances de location ».

Les intérêts contenus dans les paiements au titre de la location sont enregistrés en résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » de sorte que la location génère un rendement régulier durable sur l'investissement. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, servant de base au calcul de l'investissement brut du bailleur dans le cadre du contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est inscrite comme dépréciation de la créance de location-financement dans le compte de résultat. Les dépréciations de nature individuelle ou collective constatées pour les créances dans le cadre de contrats de location-financement sont soumises aux mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

### **Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du preneur**

Suite à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe comptabilise au poste « Immobilisations corporelles et incorporelles » les droits d'utilisation représentant le droit d'utiliser les biens loués.

## **NORMES COMPTABLES**

### **DROITS D'UTILISATION DES BIENS PRIS EN LOCATION PAR LA SOCIÉTÉ**

#### **Contrat de location**

##### **Définition d'un contrat de location**

Un contrat est un contrat de location ou contient une composante locative s'il transfère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée, moyennant une contrepartie :

- Le transfert du pouvoir de disposition suppose que le preneur ait le droit aussi bien de diriger l'utilisation de l'actif identifié que d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location.
- L'existence d'un actif identifié est conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au début du contrat. La possibilité pour le bailleur de substituer librement le bien loué par d'autres actifs confère au contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif.

L'actif identifié peut être constitué d'une partie physiquement distincte d'un actif plus large (p. ex. l'étage d'un immeuble). En revanche, une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (p. ex. la location de surfaces de travail partagées, ou co-working, dans un ensemble de bâtiments sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

##### **Distinction entre composantes locatives et non-locatives**

Un contrat peut porter à la fois sur la location d'un bien par le bailleur et la fourniture de services supplémentaires par celui-ci. Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locatives et non-locatives du contrat et les traiter distinctement. Les loyers fixés par contrat pour les composantes locatives et non-locatives devraient être traités séparément sur la base de leur prix unitaire relatif (tel qu'indiqué dans le contrat ou estimé sur la base des informations observables). À défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des composantes locatives, le contrat devrait être traité dans son intégralité comme un contrat de location.

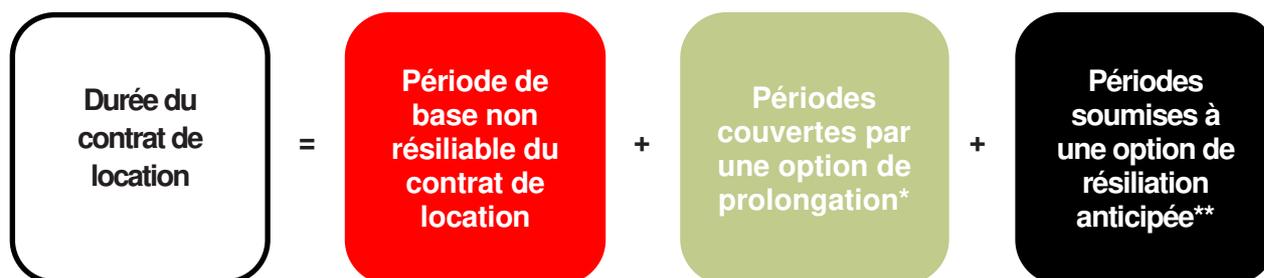
#### **Durée du contrat de location**

##### **Définition de la durée du contrat de location**

La durée du contrat de location, servant de base pour le calcul des loyers actualisés, correspond à la durée non résiliable du contrat de location en tenant compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ainsi que

- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.



\* que le preneur est quasiment certain d'exercer.

\*\* dont le preneur est quasiment certain de ne pas faire usage.

L'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de constituer une incitation économique à exercer ou non ces options, en particulier :

- les conditions d'exercice de ces options (y compris le calcul du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités en cas de résiliation anticipée) ;
- des transformations importantes réalisées dans les locaux loués (aménagement spécifiques, tels une salle des coffres par exemple) ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat (y compris les frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien immobilier correspondant aux besoins du preneur) ;
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de son emplacement ou de la disponibilité de biens similaires (en particulier pour les biens immobiliers situés sur des sites stratégiques du point de vue économique en raison de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de l'emplacement) ;
- l'historique des renouvellements de contrats similaires ainsi que la future stratégie d'utilisation des biens (p. ex. restructuration prévue du réseau d'agences).

Si le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et sans pénalité notable, le contrat n'est plus exécutoire et ne génère plus, par conséquent, de dette locative.

### **Modifications de la durée du contrat de location**

La durée du contrat de location doit être modifiée en cas de changement des circonstances conduisant le preneur à reconsidérer l'exercice des options prévues au contrat ou en cas d'événements le contraignant, de par la loi, à exercer (ou ne pas exercer) une option non incluse (ou déjà incluse) auparavant dans le contrat.

Lorsque la durée du contrat de location a été modifiée, la dette locative doit être recalculée en tenant compte de ces changements et sur la base d'un taux d'actualisation ajusté pour la durée résiduelle estimée du contrat.

### **Traitement comptable des contrats de location par le Groupe**

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle le droit d'utilisation du bien loué est transféré), le preneur doit enregistrer au passif de son bilan une dette locative et, à l'actif, un droit d'utilisation du bien loué.

Dans le compte de résultat, le preneur doit faire figurer les charges d'intérêts, calculées sur la base de la dette locative, au poste « Produit net bancaire » et l'amortissement du droit d'utilisation au poste « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les loyers payés contribuent, d'une part, à réduire la dette locative et, d'autre part, à compenser cette dette sous forme de charges d'intérêts.

### **Exemptions et exclusions**

Le Groupe n'applique pas les nouvelles règles de comptabilisation des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure ou égale à un an (options de renouvellement incluses) et aux contrats portant sur des biens de faible valeur, inférieurs à la valeur seuil de 5 000 euros mentionnée au paragraphe « Bases de conclusions » de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

### **Montant des loyers**

Les paiements servant de base pour le calcul de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'options d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

Les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur les recettes réalisées ou sur le kilométrage parcouru, par exemple) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la dette locative. Cette part variable des loyers est enregistrée au compte de résultat sur le long terme, en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

Les loyers sont comptabilisés après déduction de taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, les baux à construction sont transférés au bailleur. Quant aux taxes hôtelières et taxes foncières, elles ne sont pas comptabilisées comme dettes locatives, étant donné qu'il s'agit de montants variables fixés par les autorités compétentes.

### **Reconnaissance des dettes locatives**

Le montant initial de la dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de location.

Cette dette locative est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer sera ainsi enregistré pour partie en charges d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative indiquée.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le montant de la dette locative peut être ajusté pour tenir compte de modifications du contrat, de nouvelles estimations de la durée de location ou de révisions contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit constituer une provision visant à couvrir les frais de remise en état du bien loué qui sont susceptibles d'être encourus à l'échéance du contrat de location.

### **Comptabilisation du droit d'utilisation**

Le jour de la mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer au bilan un actif représentatif du droit d'utilisation d'un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée de tous les coûts directs encourus (p. ex. rédaction d'un bail notarié, droits d'enregistrement, frais de transfert, frais d'engagement, droit au bail, pas-de-porte), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour calculer la dette locative.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, la valeur de l'actif peut être ajustée en cas de modification du contrat. Cela vaut également pour la dette locative.

Le droit d'utilisation est enregistré au bilan du preneur parmi les immobilisations corporelles, au même poste que des biens immobiliers de même nature détenus comme propriété juridique. Si le contrat de location prévoit le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des surfaces louées, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est enregistré au même poste que ce dernier.

### **Taux d'actualisation pour les contrats de location**

L'actualisation des loyers et des dettes locatives se fait sur la base du taux marginal d'endettement du preneur. Pour les entités qui peuvent se refinancer directement sur leur marché local, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau de l'entité preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre à cette entité. Pour les entités qui se refinancent auprès du Groupe, le taux marginal d'endettement est fixé par le Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la devise, du siège social des sociétés de leasing et de la durée estimée des contrats.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis

que les immeubles détenus dans le cadre de contrats de location-financement doivent être intégrés parmi les biens immobiliers détenus à titre d'investissements financiers.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. À partir du moment où les actifs sont prêts à l'emploi, ils doivent être amortis en appliquant l'approche par composants. Les différents composants sont en conséquence amortis séparément comme prévu sur la durée d'utilisation économique. Concernant les biens immobiliers du Groupe utilisés à des fins d'exploitation, une durée d'amortissement de 10 à 50 ans est prise comme base pour l'amortissement des différents composants. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée entre 3 à 20 ans. Les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels individuels et sectoriels, sont amortis sur une durée d'utilisation de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation. En règle générale, le test de dépréciation est effectué sur la base de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation corporelle ou incorporelle est affectée. Une unité génératrice de trésorerie est définie en l'occurrence comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les gains ou pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation ou d'immobilisations incorporelles sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

## **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION**

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon IFRS 3. Si la contrepartie cédée pour l'achat d'une filiale dépasse la juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise. Si la contrepartie cédée est inférieure à la juste valeur de l'actif net acquis, il apparaît un écart négatif (badwill) qui doit être comptabilisé en résultat. Dans le cas des transactions relatives au transfert de la Société Générale Securities Services GmbH et de l'ALD Lease Finanz GmbH à la Société Générale Effekten GmbH au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il ne s'agissait pas d'acquisitions d'entreprises entrant dans le cadre de l'IFRS 3 mais de restructurations internes au groupe (transactions réalisées sous contrôle commun). Un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables des actifs et passifs reçus a été comptabilisé en capitaux propres.

Pour calculer l'écart d'acquisition, les actifs, passifs ainsi que les passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon IFRS 3, doivent être évalués en général à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie cédée doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste Écarts d'acquisition. Dans le cadre de la vérification régulière portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du regroupement d'entreprises. Les coûts imputables

directement au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il y a des indices d'une dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. Un contrôle visant à repérer d'éventuels indices d'une dépréciation a lieu avant chaque date de clôture des comptes et comptes intermédiaires. L'entreprise identifie une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

## **PROVISIONS**

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans recevoir en échange des contreparties de montant équivalent et
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise soit remboursée, lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un Autre élément de l'actif. Le montant inscrit pour le remboursement est limité au montant de la provision.

## **PROMESSES DE CRÉDIT**

Si des promesses de crédit ne sont pas considérées comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les enregistre à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, des provisions seront constituées, si nécessaire, pour ces promesses de crédit conformément aux principes comptables applicables aux provisions.

## **DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés, conformément à l'IAS 32, en totalité ou en partie comme des instruments de dettes ou des instruments de capitaux propres, selon que l'émetteur a l'obligation contractuelle de distribuer des liquidités aux titulaires des titres.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Instruments de capitaux propres et réserves liées ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

## **PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

## **PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS**

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles futures pertes sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, des frais de transaction directement imputables, des primes ou décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur au niveau 3 du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »), les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif en tenant compte de la valeur comptable nette dépréciée.

Les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont inscrits au poste Produits d'intérêts.

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan — à l'exception des provisions pour avantages du personnel — génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

## **RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES**

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

## **PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)**

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du cours de change et autres variations des cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur par résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

## **FRAIS DE PERSONNEL**

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

## **AVANTAGES DU PERSONNEL**

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de départ en préretraite ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les comptes épargne-temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe concernant le niveau des prestations à verser aux salariés. Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un certain montant ou niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés de salariés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, desquels est déduit le montant - déjà comptabilisé en charges - des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées parmi les « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice) ;

- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet de liquidations de régimes.

### **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

### **COÛT DU RISQUE**

La rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes aux provisions pour risques identifiés, les pertes découlant de crédits en souffrance et de la reprise de prêts amortissables.

### **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

#### **Impôts courants**

La charge d'impôts courants est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée.

Lorsqu'ils sont réellement utilisés pour le règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

#### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, dans la mesure où ces différences ont une incidence sur les futurs paiements d'impôts.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition pertinentes en la matière et en utilisant le taux d'imposition annoncé ou en vigueur au moment de la reprise de la différence temporaire. Ces impôts différés sont ajustés en cas de variation du taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a des chances d'être remboursée dans un laps de temps déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables sont vérifiées chaque année en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une prévision réaliste du résultat fiscal de l'entité en question, fondée sur les perspectives de développement de ses activités. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale. Les actifs d'impôts différés, n'ayant pas été comptabilisés jusque-là, sont alors inscrits au bilan s'il est probable qu'un futur bénéfice imposable permettra leur récupération.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. De plus, il existe aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices, d'une part, entre l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert de bénéfices conclu le 26 septembre 2017 et, d'autre part, entre la Securities Services GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert de bénéfices conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2017. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes, excepté les gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

# PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

## NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS

### NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>		<b>31.12.2019</b>	
	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
Portefeuille de transaction	803 471	802 346	1 314 592	1 315 224
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	2 434 203	-	1 697 735	-
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	-	2 348 697	-	1 626 190
<b>Total</b>	<b>3 237 675</b>	<b>3 151 043</b>	<b>3 012 327</b>	<b>2 941 415</b>

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

#### ACTIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Obligations et autres titres de dettes	177	143
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	803 294	1 314 449
Autres actifs financiers	-	-
<b>Total</b>	<b>803 471</b>	<b>1 314 592</b>

## PASSIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Dettes représentées par un titre	91	91
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Instruments dérivés	802 255	1 315 134
Autres passifs financiers	-	-
<b>Total</b>	<b>802 346</b>	<b>1 315 225</b>

La partie contractante des instruments dérivés détenus est la maison mère du Groupe (Société Générale S.A. Paris). La position nette est prise en compte dans le cadre de la facilitation prévue par l'IFRS 13.48. On renonce à calculer le CVA et le DVA étant donné que la position nette à hauteur de 1,1 million d'euros est jugée sans importance pour être prise en compte dans la gestion du risque.

## ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (« NON-SPPI »)

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur les établissements de crédit, évaluées à la juste valeur par résultat	2 350 019	1 625 464
Prêts à la clientèle – évalués à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	80 903	69 010
Titres/actions détenus à long terme	3 281	3 261
<b>Total</b>	<b>2 434 203</b>	<b>1 697 735</b>

## PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Prêts interbancaires	-	-
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	2 348 697	1 626 190
Opérations de pension de titres – banques	-	-
<b>Total</b>	<b>2 348 697</b>	<b>1 626 190</b>

## **COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS**

Le 18 décembre 2019, la Société Générale Effekten GmbH a signé avec la Société Générale S.A. Paris un accord de compensation concernant le portefeuille de certificats. Par ailleurs, la Société Générale Effekten GmbH a signé un accord de compensation concernant le portefeuille de warrants avec la Société Générale S.A. Paris les 22 et 27 octobre 2020.

## COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

### Certificats

	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants associés non compensés au bilan		
(en KEUR)	Montants bruts d'actifs/de passifs financiers comptabilisés	Montants bruts d'actifs/de passifs financiers comptabilisés, compensés au bilan	Montants nets d'actifs/de passifs financiers inscrits au bilan	Instruments financiers	Garanties reçues / versées	Montant net
Instruments financiers dérivés	19 660 596	12 193 336	7 467 260	5 117 241	0	2 350 019
<b>Total des créances</b>	<b>19 660 596</b>	<b>12 193 336</b>	<b>7 467 260</b>	<b>5 117 241</b>	<b>0</b>	<b>2 350 019</b>
Instruments financiers dérivés	19 664 049	12 193 336	7 470 713	5 122 015	0	2 348 697
<b>Total des dettes</b>	<b>19 664 049</b>	<b>12 193 336</b>	<b>7 470 713</b>	<b>5 122 015</b>	<b>0</b>	<b>2 348 697</b>

### Warrants

	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants associés non compensés au bilan		
(en KEUR)	Montants bruts d'actifs/de passifs financiers comptabilisés	Montants bruts d'actifs/de passifs financiers comptabilisés, compensés au bilan	Montants nets d'actifs/de passifs financiers inscrits au bilan	Instruments financiers	Garanties reçues/ versées	Montant net
Instruments financiers dérivés	37 349 330	36 545 176	804 153	859	0	803 294
<b>Total des créances</b>	<b>37 349 330</b>	<b>36 545 176</b>	<b>804 153</b>	<b>859</b>	<b>0</b>	<b>803 294</b>
Instruments financiers dérivés	37 349 793	36 545 176	804 617	2 362	0	802 255
<b>Total des dettes</b>	<b>37 349 793</b>	<b>36 545 176</b>	<b>804 617</b>	<b>2 362</b>	<b>0</b>	<b>802 255</b>

## RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Résultat net sur portefeuille de transaction	(62)	89
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	(10 733 097)	447 045
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	10 732 924	(450 489)
Résultat net sur instruments financiers dérivés et instruments de couverture, dont :	(2 091)	275
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(1 659)	275
Résultat net sur instruments de couverture	(432)	-
<i>Résultat net sur instruments de couverture à la juste valeur</i>	-	-
<i>Réévaluation d'opérations de base concernant le risque couvert</i>	-	-
<i>Part non effective de la couverture de flux de trésorerie</i>	(432)	-
Résultat net sur transactions en monnaie étrangère	(1 273)	(47)
<b>Total des gains ou pertes sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>(2 325)</b>	<b>(3 079)</b>
<b>Gains sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés se divisent en deux catégories : « Instruments détenus à des fins de transaction » et « Instruments dérivés de couverture ».

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>		<b>31.12.2019</b>	
	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
Instruments de taux d'intérêt	859	2 988	56 101	53 533
Instruments de change	194 625	195 893	83 059	82 714
Instruments sur actions et indices	564 510	562 940	887 681	791 184
Instruments sur matières premières	43 300	40 433	287 608	387 703
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>803 294</b>	<b>802 255</b>	<b>1 314 449</b>	<b>1 315 134</b>

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

(en KEUR)	31.12.2020		31.12.2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<b>Couverture de la juste valeur</b>	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	62	1 187	1 004	1 322
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>1 187</b>	<b>1 004</b>	<b>1 322</b>

## ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	31.12.2020
Floating Cash-flows hedged	1 125			1 125

Les dérivés de couverture correspondent à des instruments financiers qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque des taux des crédits titrisés par l'ALD LF.

## ÉCHÉANCES DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE (VALEURS NOMINALES)

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	31.12.2020
Swaps de taux d'intérêt (actif)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt (passif)	146 096	411 376	1 071 984	1 629 456

## ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	31.12.2020
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	194 426	530 273	1 117 208	1 841 907

## COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'objectif de la couverture des versements d'intérêts consiste à garantir la protection face aux variations des flux de trésorerie futurs en relation avec des instruments financiers inscrits au bilan (prêts, titres ou obligations à taux variable) ou avec une future transaction qui interviendra très probablement (futurs taux fixes, prix futurs, etc.). La couverture a pour but de protéger le Groupe face à des fluctuations défavorables des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'une transaction, lesquelles pourraient avoir une incidence sur le gain ou la perte.

La partie effective des variations de la juste valeur d'instruments dérivés de couverture est inscrite au poste « Gains et pertes non réalisés ou latents », tandis que la partie non effective est enregistrée au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Concernant les instruments dérivés sur taux d'intérêt, les produits et charges d'intérêts accumulés des instruments dérivés sont inscrits respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat en même temps que les produits et charges d'intérêts accumulés en rapport avec l'élément couvert.

L'efficacité de l'opération de couverture est évaluée au moyen de la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- i) créer tout d'abord un dérivé hypothétique ayant exactement les mêmes caractéristiques que l'instrument couvert (valeur nominale, date d'ajustement des taux, taux d'intérêt, etc.), mais de sens inverse à celui-ci, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture ;
- ii) comparer ensuite les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de l'opération de couverture.

Les montants inscrits directement en capitaux propres dans le cadre de la réévaluation des dérivés de couverture sont reclassés ultérieurement et enregistrés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat, à la date à laquelle les flux de trésorerie sont couverts.

Si un instrument dérivé de couverture ne respecte plus les critères d'efficacité définis pour la comptabilisation des opérations de couverture ou s'il est liquidé ou vendu, les opérations de couverture ne sont plus inscrites au bilan. Les montants inscrits directement en capitaux propres

auparavant sont reclassés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat pour les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie découlant de l'élément couvert ont une incidence sur le produit d'intérêts. Si la vente ou la reprise de l'élément couvert a lieu plus tôt que prévu ou si l'opération prévisionnelle couverte n'est plus très vraisemblable, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe est exposé à de futures variations des flux de trésorerie pour ses besoins de financement à court et moyen terme (Dettes représentées par un titre) et inscrit au bilan les relations de couverture sur la base de swaps de taux d'intérêt, en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie. Les besoins de garantie de taux les plus probables sont calculés en utilisant des modèles se basant sur des données historiques.

## NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

---

### HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

#### **Niveau 1 (N1) : Instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs comparables**

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionnés ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a directement accès à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

En principe, les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

**Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de données dérivées de prix)**

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Credit Default Swap (CDS).

**Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données dites non observables)**

Les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent par conséquent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

Dans le cadre des notes annexes, il est nécessaire d'effectuer une analyse de la juste valeur des actifs comptabilisés aux coûts d'acquisition et calculés en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'intérêt adapté au risque. Compte tenu de cette méthode de calcul, ces instruments spécifiés à la Note 11 sont affectés au niveau 3.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire des produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.
- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c.-à-d. des produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO Bespoke », qui sont des CDO – Collateralized Debt Obligations – à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité des spreads de crédit.
- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur par exemple).

**ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>			
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	177	-	177
Obligations et autres titres de dettes	-	177	-	177
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	803 294	-	803 294
Instruments de taux d'intérêt	-	859	-	859
Instruments de change	-	194 625	-	194 625
Instruments sur actions et indices	-	564 510	-	564 510
Instruments sur matières premières	-	43 300	-	43 300
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 249</b>	<b>1 476 593</b>	<b>956 361</b>	<b>2 434 203</b>
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 249	-	82 935	84 184
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	1 476 593	873 426	2 350 019
	-	-	-	-
<b>Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	-	62	-	62
Instruments de taux d'intérêt	-	62	-	62
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>1 249</b>	<b>2 280 126</b>	<b>956 361</b>	<b>3 237 736</b>

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	91	-	91
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	802 255	0	802 255
Instruments de taux d'intérêt	-	2 988	-	2 988
Instruments de change	-	195 893	-	195 893
Instruments sur actions et indices	-	562 940	0	562 940
Instruments sur matières premières	-	40 433	-	40 433
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
<b>Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	-	1 475 271	873 426	2 348 697
<b>Dérivés de couverture</b>	-	1 187	-	1 187
Instruments de taux d'intérêt	-	1 187	-	1 187
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	-	2 278 804	873 426	3 152 230

## VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

### Actifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Acquisi- tions	Cessions/ rembourse- ments	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différenc es de change	Autres	Solde au 31.12.2020
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>171</b>	<b>394</b>	<b>(8)</b>	-	-	<b>(557)</b>	-	-	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	171	394	(8)	-	-	(557)	-	-	0
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat</b>	<b>513 626</b>	<b>931 247</b>	<b>(246 796)</b>	<b>(213 971)</b>	<b>3 995</b>	<b>(31 740)</b>	-	-	<b>956 361</b>
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	70 948	12 020	-	-	-	(33)	-	-	82 935
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	442 678	919 227	(246 796)	(213 971)	3 995	(31 707)	-	-	873 426
<b>Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Acquisi tions	Cessions/ rembourse ments	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différenc es de change	Autres	Solde au 31.12.2020
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>513 797</b>	<b>931 641</b>	<b>(246 804)</b>	<b>(213 971)</b>	<b>3 995</b>	<b>(32 297)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>956 361</b>

#### Passifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2019	Acquisiti ons	Cessions/ rembourse ments	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains et pertes de la période	Différences de change	Autres	Solde au 31.12.2020
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>171</b>	<b>394</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(557)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	171	394	(8)	-	-	(557)	-	-	0
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en KEUR)</i>	<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>Acquisition s</b>	<b>Cessions/ remboursement s</b>	<b>Transferts vers le niveau 2</b>	<b>Transferts depuis le niveau 2</b>	<b>Gains et pertes de la période</b>	<b>Différences de change</b>	<b>Autres</b>	<b>Solde au 31.12.2020</b>
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	<b>442 678</b>	<b>919 227</b>	<b>(246 796)</b>	<b>(213 971)</b>	<b>3 995</b>	<b>(31 707)</b>	<b>-</b>		<b>873 426</b>
<b>Dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-		-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-		-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>442 849</b>	<b>919 621</b>	<b>(246 804)</b>	<b>(213 971)</b>	<b>3 995</b>	<b>(32 264)</b>	<b>-</b>		<b>873 426</b>

## MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des futurs flux de trésorerie pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques de la Société Générale S.A., Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation - qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non - font l'objet de contrôles mensuels par la Direction Financière pour la Grande Clientèle et les Investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on enregistre également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment »/« Debt valuation adjustment » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient compte aussi des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces opérations (« Funding Valuation Adjustment » – FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus. En 2020, seul un portefeuille de 1 207 KEUR d'instruments négociés sur les marchés financiers est inscrit au poste du bilan « Actions et autres instruments de capitaux propres ». Durant l'exercice, ce portefeuille n'a pas été ajusté par des transferts vers ou depuis le niveau 2 ou 3.

Les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence des données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (p ex. l'entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise ou l'évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (p. ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des futurs flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

#### **Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émission de titres structurés évalués à la juste valeur et instruments financiers dérivés**

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de

techniques d'évaluation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

#### Autres passifs

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie au taux de marché (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité).

#### INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Les instruments évalués à une juste valeur ne se basant pas sur des paramètres observables sur le marché (niveau 3) correspondent aux parts détenues dans les entreprises associées ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG. Ces parts sont soumises à l'évaluation d'exception selon IFRS 5, vu qu'il existe une intention de vente. Lors de la comptabilisation non paritaire par détermination de la valeur minimale entre la valeur comptable et la juste valeur nette, il en ressort pour les sociétés que la valeur comptable est établie comme valeur minimale. Par conséquent, les parts sont évaluées à leurs valeurs comptables avant leur transfert dans la maison mère du groupe et inscrites au poste du bilan « Actifs financiers disponibles à la vente ».

### NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Comptes courants	80 039	54 211
Dépôts et prêts à terme	22 025	23 575
<b>Prêts et créances sans dépréciation</b>	<b>102 064</b>	<b>77 786</b>
Pertes attendues	-	-
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
<b>Total net</b>	<b>102 064</b>	<b>77 786</b>

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Prêts à la clientèle	4 487 478	4 458 397
Location-financement	469 748	486 266
<b>Prêts à la clientèle sans provisions pour dépréciation</b>	<b>4 957 226</b>	<b>4 944 663</b>
Pertes attendues	- 68 465	(64 103)
<i>Clientèle</i>	- 60 789	(56 658)
<i>Location-financement</i>	- 7 676	(7 445)
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
<b>Total net</b>	<b>4 888 761</b>	<b>4 880 560</b>
<i>Prêts à la clientèle</i>	4 426 689	4 401 739
<i>Location-financement</i>	462 072	478 821

Veillez consulter la Note 4.8 « Dépréciations et provisions ».

## NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(in TEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Dépôts et comptes courants	6 221	49 655
Dettes à terme	3 804 578	3 984 133
Autres passifs	62	774
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
<b>Total</b>	<b>3 810 861</b>	<b>4 034 562</b>

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Autres dépôts à vue	468	873
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>468</b>	<b>873</b>
Dettes couvertes par des obligations et des titres	-	-
Titres vendus à la clientèle avec accord de rachat	-	-
<b>Total</b>	<b>468</b>	<b>873</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	1 841 747	1 545 431
Autres passifs	159	126
<b>Total</b>	<b>1 841 906</b>	<b>1 545 557</b>

## NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS

De plus, l'instrument de la titrisation de crédits est également utilisé dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé, en 7 structures jusqu'à présent, des créances découlant de l'activité de leasing que nous avons placées auprès du public. Trois structures actives existaient à la date de clôture des comptes.

À la date de clôture des comptes, la valeur comptable des créances cédées s'élevait à 1 940,71 millions d'euros et celle des dettes y afférentes à 1 716,75 millions d'euros. Les créances cédées font partie des actifs dont la libre disponibilité est soumise à des restrictions.

Les valeurs marchandes correspondantes s'élevaient à 1 940,71 millions d'euros pour les créances et à 1 841,91 millions d'euros pour les dettes, si bien qu'il en résulte une créance nette de 98,8 millions d'euros. Les créances sont inscrites au poste « Prêts et créances sur la clientèle » tandis que les dettes figurent au poste « Dettes représentées par un titre ».

NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

<i>(en KEUR)</i>	2020			2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Instruments financiers au coût amorti</b>	<b>179 186</b>	<b>(18 970)</b>	<b>160 216</b>	<b>181 347</b>	<b>(34 482)</b>	<b>146 865</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Obligations émises	-	(1 798)	(1 798)	-	(821)	(821)
Opérations avec les établissements de crédit	11	(17 150)	(17 139)	559	(30 554)	(29 995)
Prêts à la clientèle et dépôts à vue	156 540	-	156 540	158 960	-	158 960
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Titres achetés/vendus dans le cadre d'un accord de rachat et prêts couverts par des titres	3 823	-	3 823	2 389	-	2 389
<b>Contrats de location</b>	<b>18 812</b>	<b>(22)</b>	<b>18 790</b>	<b>19 439</b>	<b>(1)</b>	<b>19 438</b>
<i>Biens immobiliers</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Biens mobiliers</i>	18 812	-	18 812	19 439	-	19 439
<b>Dérivés de couverture</b>	<b>2 397</b>	<b>(4.290)</b>	<b>(1 893)</b>	<b>1 148</b>	<b>(3 106)</b>	<b>(1 958)</b>
<b>Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>176</b>	<b>-</b>	<b>176</b>	<b>2 885</b>	<b>-</b>	<b>2 885</b>
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	176	-	176	2 885	-	2 885
<i>Prêts à la clientèle</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Total des produits d'intérêts et charges d'intérêts</b>	<b>181 759</b>	<b>(23 260)</b>	<b>158 499</b>	<b>185 380</b>	<b>(34 482)</b>	<b>150 898</b>

## NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dettes évalués comme actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances de location simple, les créances clients et les produits à percevoir enregistrés parmi les Autres actifs, ainsi que les promesses de crédit et les garanties octroyées font l'objet d'un risque de crédit, qui est pris en compte comme dépréciation ou provision pour dépréciation à hauteur de la perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi du prêt ou l'acquisition des titres, sans attendre qu'une indication objective ne fasse état d'une dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations ou des provisions devant être enregistrées à chaque arrêté des comptes, ces expositions aux risques sont réparties en trois catégories, sur la base du risque de crédit accru depuis la comptabilisation initiale. Une dépréciation ou provision est enregistrée pour les encours dans chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

<b>Risque observé d'une dégradation de la cote de crédit</b>			
<b>depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier</b>			
<b>Catégorie du risque de crédit</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
	Actifs lors de l'acquisition	Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit	Actifs présentant une dégradation de la cote de crédit
<b>Critères de transfert</b>	Comptabilisation initiale de l'instrument au <b>niveau 1</b> → Constant en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit	Le risque de crédit de l'instrument a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale / impayé de plus de 30 jours	Indication que la cote de crédit de l'instrument s'est dégradée / impayé de plus de 90 jours
<b>Évaluation de risques de crédit</b>	Pertes de crédit attendues à 12 mois	Pertes de crédit attendues à maturité	Pertes de crédit attendues à maturité
<b>Base d'évaluation des produits d'intérêts</b>	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable nette de l'actif après dépréciation

À la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement au niveau 1, à moins qu'ils ne présentent une évolution négative ou que leur cote de crédit ne soit déjà dégradée dès l'acquisition. Les encours classés au niveau 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir dans les 12 prochains mois en prenant en considération les données historiques et la situation actuelle (pertes de crédit attendues à 12 mois). En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement au cours des 12 prochains mois.

Les actifs qui présentent une cote de crédit dégradée dès l'achat ou l'acquisition sont comptabilisés à part. Ainsi, la variation des flux de trésorerie estimés recouvrables de l'instrument est actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine et corrigée du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 2, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit, en examinant toutes les données historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.). Le classement actuel de la cote de crédit est déterminant pour savoir si l'encours doit être classé au niveau 2. En cas de dégradation significative de la cote de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision d'un montant des pertes de crédit attendues à maturité est comptabilisée. Les augmentations significatives du risque de crédit sont évaluées portefeuille par portefeuille en se basant sur les courbes de probabilité de défaut définies pour le calcul des provisions pour dépréciation selon l'IFRS 9. Les valeurs limites des risques de crédit accrus de manière significative sont vérifiées une fois par an. Si, en outre, une contrepartie est classée comme critique à la date de clôture des comptes (et inscrite sur la *watch list*), une provision est comptabilisée à cette même date pour tous les contrats conclus avec cette contrepartie. Les encours constitués après l'inscription de la contrepartie sur la *watch list* sont classés au niveau 1. De plus, pour les actifs faisant l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, nous présumons une nette augmentation du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 3 (créances douteuses), le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation (événement de défaut) :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie conduit très probablement à ce que cette dernière ne puisse plus honorer en totalité ses engagements, ce qui représente par conséquent un risque de perte pour le Groupe ;
- compte tenu des difficultés financières de l'emprunteur, certaines concessions qui ne lui auraient pas été accordées dans d'autres circonstances lui sont faites dans le cadre des dispositions du contrat de prêt ;
- la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de 90 jours (à l'exception des encours restructurés qui, pendant la période probatoire, sont considérés comme dépréciés au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement ;
- la forte probabilité d'un risque de crédit ou d'une procédure contentieuse (dépôt de bilan, règlement judiciaire ou liquidation forcée), indépendamment de l'existence d'un impayé.

Le Groupe applique le principe de contagion du caractère dépréciable d'un actif financier à l'ensemble des encours de la contrepartie en défaut. Si le débiteur fait partie d'un groupe d'entreprises, le principe de contagion du caractère dépréciable peut être appliqué aussi à l'ensemble des encours de ce groupe.

Les encours classés au niveau 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours (pertes de crédit attendues à maturité), en prenant en considération les données historiques, la situation actuelle ainsi que les prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture

économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la date d'échéance. En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement d'ici la date d'échéance.

Quel que soit le niveau auquel les encours sont classés, l'actualisation des flux de trésorerie est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est inclus dans la valeur comptable nette de l'actif financier présentant une cote de crédit dégradée. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Pour ses créances clients, le Groupe applique l'approche « simplifiée », consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité, dès leur comptabilisation initiale, et ce, quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Les prêts octroyés par le Groupe peuvent faire l'objet d'une restructuration destinée à garantir le recouvrement du prêt et des intérêts en réaménageant les conditions contractuelles (p. ex. baisse du taux d'intérêt, rééchelonnement des paiements périodiques, annulation partielle des dettes ou encore garanties supplémentaires). Les actifs ne peuvent faire l'objet d'une restructuration que lorsque l'emprunteur connaît des difficultés financières ou déclare son insolvabilité (que cette insolvabilité soit avérée ou fortement susceptible d'intervenir en l'absence de restructuration).

Les prêts restructurés qui réussissent le test SPPI sont inscrits au bilan. Leur coût amorti avant dépréciation est ajusté d'une décote du montant de la différence négative entre la valeur actualisée des nouveaux flux de trésorerie contractuels résultant de la restructuration du prêt et le coût amorti avant dépréciation diminué de toute annulation partielle des dettes. Cette décote, correspondant au manque à gagner, est enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts y afférents continueront par la suite d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine des prêts. Après la restructuration, ces actifs sont systématiquement classés au niveau 3 en raison de leur dépréciation (encours présentant une dégradation de la cote de crédit), étant donné que les emprunteurs sont considérés comme insolubles. Le classement au niveau 3 est maintenu pendant au moins un an ou plus, tant que le Groupe n'est pas sûr que l'emprunteur puisse honorer ses engagements. Dès lors que le prêt n'est plus classé au niveau 3, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit en comparant le degré du risque de crédit le jour de l'arrêté des comptes à celui en date de la comptabilisation initiale du prêt avant sa restructuration.

Lorsque les prêts restructurés ne réussissent plus le test SPPI, ils sont décomptabilisés et les nouveaux prêts résultant de la restructuration leur sont substitués au bilan le même jour. Les nouveaux prêts sont alors comptabilisés comme actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions en vigueur.

## APERÇU DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-
<b>Dépréciation des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>71 667</b>	<b>67 163</b>
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>68 465</i>	<i>64 103</i>
<i>Autres actifs au coût amorti</i>	<i>3 202</i>	<i>3 060</i>
Provisions sur engagements financiers	724	567
Provisions sur engagements en cas de garantie	-	-
<b>Total des dépréciations en cas de perte de crédit</b>	<b>724</b>	<b>567</b>

## DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

(en KEUR)	Dépréciation au 01.01.2020	Dotatio ns	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2020
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	20 836	13 130	(13 659)	(529)	-	-	21 230
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	4 094	11 254	(6 548)	4 706	-	-	6 442
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	42 233	51 466	(20 954)	30 512	(26 988)	-	43 995
<b>Total</b>	<b>67 163</b>	<b>75 850</b>	<b>(41 161)</b>	<b>34 689</b>	<b>(26 988)</b>	-	<b>71 667</b>
<b>dont location-financement et contrats similaires</b>	-	-	-	-	-	-	0
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	4 162	2 169	(873)	1 296	-	-	5 458
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	435	412	(435)	(23)	-	-	412
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	2 848	3 104	(2 152)	952	(3 036)	-	1 806
<b>Total</b>	<b>7 445</b>	<b>5 685</b>	<b>(3 460)</b>	<b>2 225</b>	<b>(3 036)</b>	-	<b>7 676</b>

## PROVISIONS

(en KEUR)	Dépréciation au 01.01.2020	Dotations	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2020
<b>Engagements financiers</b>							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	505	188	-	188	-	-	693
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	62	-	(31)	(31)	-	-	31
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>188</b>	<b>(31)</b>	<b>157</b>	-	-	<b>724</b>
<b>Engagements de garantie</b>							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## COÛT DU RISQUE

<i>(en KEUR)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Risque de crédit</b>	<b>(15 432)</b>	<b>(16 353)</b>
Dotations nettes pour dépréciations	(18 000)	(18 578)
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	-	-
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	(18 000)	(18 578)
Dotations nettes aux provisions	(157)	135
<i>Engagements financiers</i>	(157)	135
<i>Engagements de garantie</i>	-	-
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables	-	(128)
Récupérations sur créances irrécouvrables	2 725	2 218
<b>Autres risques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>(15 432)</b>	<b>(16 353)</b>

## NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les justes valeurs sont présentées dans cette note annexe.

### ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
Créances sur les établissements de crédit	102 063	102 064
Prêts à la clientèle	4 888 761	4 749 066
<i>Prêts à la clientèle au coût amorti</i>	4 426 689	4 259 850
<i>Créances de contrats de location</i>	462 072	489 215
Titres	-	-
<b>Total des actifs financiers évalués aux coûts d'acquisition</b>	<b>4 990 824</b>	<b>4 851 130</b>

### PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
Dettes envers les établissements de crédit	3 810 861	3 810 861
Dettes envers la clientèle	468	468
Obligations émises	1 841 906	1 841 906
Dettes subordonnées	-	-
<b>Total des passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition</b>	<b>5 653 235</b>	<b>5 653 236</b>

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Prêts, créances et contrats de location-financement

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur de grandes entreprises est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie attendus au moyen d'un taux d'actualisation se basant sur les taux de marché (à savoir le taux de référence actuariel publié par la Banque de France et le taux à coupon zéro) qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts présentant pour l'essentiel les mêmes modalités et échéances, les taux d'intérêt devant toutefois être ajustés par des majorations pour coûts de liquidité et de gestion afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur des clients du secteur de la banque de détail, à savoir principalement des particuliers et des PME, est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des futurs flux de trésorerie au moyen des taux de marché qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts de la même catégorie ayant la même échéance.

Dans le cas de prêts, de créances et de créances de location-financement à taux variable ainsi que de prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable, dans la mesure où il n'y a pas eu de fluctuations considérables des spreads de crédit pour les contreparties depuis l'inscription au bilan.

### Dettes

À défaut d'un marché actif pour les dettes, on suppose que la juste valeur des dettes correspond à la valeur des futurs flux de trésorerie actualisés au moyen du taux de marché en vigueur le jour de la clôture des comptes. Si la dette est représentée par un instrument financier coté en bourse, sa valeur correspond à son prix sur le marché.

Concernant les dettes à taux variable et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des dépôts à vue correspond à leur valeur comptable.

## NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en KEUR)</i>	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles d'exploitation	Actifs de location	Biens d'investissement	Droit d'utilisation	Total
<b>Coûts d'acquisition et de fabrication</b>							
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>25 838</b>	<b>296</b>	<b>12 871</b>	<b>789 469</b>	-	<b>6 168</b>	<b>834 642</b>
Acquisitions	1 125	162	1 752	231 915	-	20 420	<b>255 374</b>
Cessions	(2 260)	-	(5 950)	(213 595)	-	(238)	<b>(222 043)</b>
Reclassements	(417)	(458)	1 826	-	-	-	<b>951</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>24 286</b>	-	<b>10 499</b>	<b>807 789</b>	-	<b>26 350</b>	<b>868 924</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés</b>							
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>(20 268)</b>	-	<b>(9 317)</b>	<b>(194 117)</b>	-	<b>(1 305)</b>	<b>(225 007)</b>
Amortissements ordinaires	(2 022)	-	(1 562)	(106 483)	-	(2 148)	<b>(112 215)</b>
Dépréciations	-	-	-	(2 026)	-	-	<b>(2 026)</b>
Reprises de dépréciation/cessions	2 260	-	5 923	98 176	-	230	<b>106 589</b>
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>(20 030)</b>	-	<b>(4 956)</b>	<b>(204 450)</b>	-	<b>(3 223)</b>	<b>(232 659)</b>
<b>Valeurs comptables</b>							
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>5 570</b>	<b>296</b>	<b>3 554</b>	<b>595 352</b>	-	<b>4 863</b>	<b>609 635</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>4 256</b>	-	<b>5 543</b>	<b>603 339</b>	-	<b>23 127</b>	<b>636 265</b>

## NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION

---

Durant l'exercice 2020, les écarts d'acquisition suivants ont été enregistrés au niveau des unités génératrices de trésorerie :

- Asset Management : une dépréciation de 664 KEUR porte à 0 KEUR l'écart d'acquisition de la société Credit Swiss Asset Management Kapitalanlagegesellschaft mbH acquise en 2010, qui a été identifiée comme unité génératrice de trésorerie et affectée au segment opérationnel Asset Management. Cette dépréciation résulte d'accords contractuels supplémentaires liés au contrat d'achat et limités dans le temps jusqu'à septembre 2020.
- Financial Services to Corporates and Retails : un écart d'acquisition d'un montant de 1 569 KEUR résulte de l'achat de la BKD par l'ALD LF en 2002. La BKD a été identifiée comme une unité génératrice de trésorerie et affectée au segment opérationnel Financial Services to Corporates and Retails. Une nécessité de dépréciation ne se présente pas en 2020 compte tenu de l'évolution positive des affaires.

La valeur de l'écart d'acquisition des unités génératrices de trésorerie est vérifiée chaque année au quatrième trimestre dans le cadre d'un test de dépréciation. Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entité. Les tests de dépréciation calculent le montant recouvrable de chaque UGT ou de groupes d'UGT puis le compare à sa valeur comptable. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, y compris les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable, la valeur recouvrable étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La dépréciation ainsi calculée conduit en priorité à l'amortissement de l'écart d'acquisition, tandis que la dépréciation dépassant l'écart d'acquisition conduit à l'amortissement des autres actifs de l'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode d'évaluation la plus appropriée, en particulier la méthode des flux de trésorerie actualisés après impôts (« discounted cashflows »), appliquée généralement à l'échelle de l'UGT.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul sont établis à partir d'un plan d'affaires élaboré sur la base du budget provisoire pour les quatre prochaines années, extrapolés sur une période de croissance durable (généralement de quatre années supplémentaires), puis à l'infini en se basant sur un taux de croissance à long terme :

- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque en fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque secteur d'activité, est déterminée à partir de primes de risque sur actions publiées par SG Research et de sa volatilité (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque-pays est également ajoutée au taux d'intérêt sans risque et représente la différence entre le taux d'intérêt sans risque de la

zone de rattachement (zone euro) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État en question dans la monnaie de la zone de rattachement, ou à sa valeur moyenne pondérée d'après les capitaux propres prescrits par la loi dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États.

- Le taux de croissance utilisé pour la valeur finale se base sur une prévision à long terme concernant la croissance économique et la progression de l'inflation.

La principale notion de valeurs est la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie actualisés. Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme différenciés pour les unités génératrices de trésorerie :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à long terme	
	2020	2019	2020	2019
Financial Services to Corporates and Retails		10,6% à 15,2%		2% à 3%
Asset Management*	0,0 %	9,1%	0,0 %	2,0%

\*Au 30 septembre 2020, Credit Suisse Allemagne a résilié son contrat de coopération ; il n'y a donc lieu d'escompter aucun avantage économique de l'utilisation future de cet actif.

## NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS

### NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(en KEUR)</i>	2020			2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-	(1 097)	(1 097)	-	(493)	(493)
Opérations avec la clientèle	32 773	(5 285)	27 488	40 314	(11 140)	29 174
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	-	<b>(2 138)</b>	<b>(2 138)</b>	-	<b>(2 786)</b>	<b>(2 786)</b>
Engagements de crédit et de garantie	-	(16)	(16)	-	(18)	(18)
Prestations de services	39 349	-	39 349	42 136	-	42 136
Autres	2 928	(3 122)	(194)	3 064	(3 324)	(260)
<b>Total</b>	<b>75 050</b>	<b>(11 658)</b>	<b>63 392</b>	<b>85 514</b>	<b>(17 761)</b>	<b>67 753</b>

### NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en KEUR)</i>	2020			2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Évolution de l'immobilier	-	-	-	-	-	-
Location de biens immobiliers	-	-	-	-	-	-
Leasing d'équipement	282 400	(251 801)	<b>30 599</b>	262 201	(229 479)	32 722
Autres activités	2 644	(68 408)	<b>(65 764)</b>	4 026	(62 927)	(58 901)
<b>Total</b>	<b>285 044</b>	<b>(320 209)</b>	<b>(35 165)</b>	<b>266 227</b>	<b>(292 406)</b>	<b>(26 179)</b>

Les produits découlant du leasing d'équipement et d'autres activités se composent des éléments suivants :

<i>(en KEUR)</i>	2020	2019
Produits de la vente de biens en location simple	125 461	103 363
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	2 531	3 233
Produits de la location simple	131 305	131 899
Autres produits de la location simple	23 001	23 588
Produits découlant de frais pour retard de paiement	102	118
Autres produits	2 644	4 026
<b>Total</b>	<b>285 044</b>	<b>266 227</b>

Les charges des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>(en KEUR)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Remises sur location simple	(2 027)	(1 086)
Pertes comptables liées à la vente de biens en location simple	(110 396)	(87 562)
Amortissements sur biens en location simple	(106 483)	(107 126)
Autres dépenses de location-financement	(32 895)	(33 705)
Dépenses d'inventaire	(391)	-
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	(67 173)	(62 686)
Autres remises	(844)	(241)
<b>Total</b>	<b>(320 209)</b>	<b>(292 406)</b>

## NOTE 7.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

### AUTRES ACTIFS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Charges payées d'avance	91 463	90 312
Autres débiteurs divers	173 130	112 416
<b>Total brut</b>	<b>264 593</b>	<b>202 728</b>
Dépréciations	(6 685)	(6 152)
<b>Total net</b>	<b>257 908</b>	<b>196 156</b>

Le 31 décembre 2020, le poste « Autres débiteurs divers » comprenait essentiellement des créances de location simple impayées et des commissions à recevoir.

Aperçu des créances en souffrance non provisionnées :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
En souffrance depuis 30 à 60 jours	67
En souffrance depuis 61 à 90 jours	1
En souffrance depuis 91 à 180 jours	113
En souffrance depuis plus de 181 jours	64

### AUTRES PASSIFS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Garanties de dépôts obtenues	-	-
Comptes de compensation pour transactions de titres	2 236	-
Avantages du personnel	3 843	3 870
Dettes locatives	23 128	4 849
Régularisations des produits	31 347	32 279
Autres créditeurs divers	163 079	147 234
<b>Total</b>	<b>223 633</b>	<b>188 232</b>

Le poste « Autres créiteurs divers » comprend essentiellement des charges déjà acquittées et des dettes découlant du contrat de transfert de bénéfices conclu avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante).

## NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL

### FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Rémunération des salariés	(76 950)	(59 686)
Cotisations sociales et impôts sur les salaires	(10 314)	(10 116)
Charges de retraite nettes – actifs distincts	(178)	(184)
Charges de retraite nettes – régime de retraite à prestations définies	(735)	(750)
Participation aux bénéfices et primes des salariés	(2)	(64)
<b>Total</b>	<b>(88 179)</b>	<b>(70 800)</b>
<i>y compris les charges nettes découlant de paiements en actions</i>	37	(94)

#### Effectif

L'effectif moyen durant l'exercice 2020 se décomposait de la manière suivante :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Global Banking and Investor Solutions	3	1	4
Financial Services to Corporates and Retails	395	397	792
Asset Management	127	93	220
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>491</b>	<b>1 016</b>

### ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprise</b>	<b>Dotations nettes</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Solde au 31.12.2020</b>
Provisions pour avantages du personnel	<b>18 505</b>	16 977	(154)	<b>16 823</b>	(124)	4 722	<b>39 926</b>

### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les provisions pour avantages du personnel sont calculées en utilisant, pour le sous-groupe ALD (segment Financial Services to Corporates and Retails), un taux d'actualisation de 0,48% (année précédente : 0,71%), une dynamique des salaires de 3,00% (année précédente : 3,00%) et une dynamique des retraites de -0,15%

(année précédente : -0,15%). Dans le cadre de la société SGSS (segment Asset Management), le calcul se base sur un taux d'actualisation de 0,54% (année précédente : 1,05%), une dynamique des salaires de 0,50% (année précédente : 0,50%) et une dynamique des retraites de 0,00% (année précédente : 0,00%). Dans le cadre de la société SG Effekten (segment Global Banking and Investor Solutions), on utilise un taux d'actualisation de 0,62% (année précédente : 0,90 %), une dynamique des salaires de 2,30 % (année précédente : 2,60 %) et une dynamique des retraites de 1,30 % (année précédente : 1,60 %).

La prévoyance vieillesse au sein du Groupe se compose des régimes de retraite suivants :

### **RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES**

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à cotisations définies.

### **RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES**

Dans le segment Global Banking and Investor Solutions, il existe les régimes de retraite à prestations définies suivants :

Assurance de prestations de prévoyance au sens du régime de pensions (VO) dans sa version du 1<sup>er</sup> mai 1986

Des rentes sont accordées aux collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi qu'aux survivants (rente de veuf ou de veuve, rente d'orphelin).

La pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; la pension de retraite anticipée est versée dès lors que le bénéficiaire sollicite une pension de retraite anticipée découlant de l'assurance de rentes légale. Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable et des rémunérations donnant droit à pension. La durée de service imputable est constituée par toutes les années et les mois entiers pendant lesquels le rapport de travail a existé, mais au plus tard jusqu'au jour normal de départ à la retraite, jusqu'à concurrence maximale de 40 ans.

Les rémunérations donnant droit à pension sont le salaire de base mensuel multiplié par 13 mois. La pension de retraite et la rente d'invalidité s'élèvent à 0,40% des rémunérations donnant droit à pension jusqu'au plafond d'assujettissement plus 1,50% des rémunérations imputables au-delà du plafond d'assujettissement de l'assurance de rentes légale, multiplié par la durée de service imputable. En cas de pension de retraite anticipée, une réduction de 0,50% est opérée pour chaque mois de sollicitation avant le jour normal de départ à la retraite, mais jusqu'à concurrence maximale de 12%.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60% de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 15% de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

En outre, il existe une prestation individuelle qui s'écarte du régime précédent sur les points suivants :

Le montant des prestations dépend de la durée de service ouvrant droit à retraite ainsi que des rémunérations ouvrant droit à retraite. La durée de service ouvrant droit à retraite est constituée par toutes les années pleines pendant lesquelles la relation de travail a existé jusqu'au jour du départ à la retraite. Les rémunérations ouvrant droit à retraite sont le dernier salaire mensuel conventionnel perçu multiplié par 12 ou le salaire annuel fixe pour les collaborateurs non couverts par une convention collective.

La pension de retraite est calculée selon un tableau qui est fonction du salaire et de la durée de service et qui peut être adapté de temps à autre par l'ajout de nouveaux échelons de pension de retraite. Sur le montant dépassant le salaire maximal prévu dans le barème applicable, une pension de retraite supplémentaire d'un montant de 60% de ce plafond est accordée après 40 années de service ; le pourcentage est réduit d'un pour cent pour chaque année manquante dans ces 40 années de service.

En cas d'incapacité de travail ou de gain ainsi qu'en cas de décès, les années de service manquantes jusqu'à l'âge de 55 ans révolus sont ajoutées en totalité et les années de service entre 55 et 60 ans révolus sont ajoutées à raison d'un tiers.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60% de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 10% de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à 18 ans révolus, au plus tard jusqu'à 25 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à prestations définies.

Parallèlement, il existe dans le Groupe les régimes à prestations définies suivants :

Anciens collaborateurs d'Interleasing (concerne le segment Financial Services to Corporates and Retail)

L'engagement prévoit des prestations de pension de retraite lorsque la limite d'âge est atteinte (65 ans), en cas d'invalidité anticipée et en cas de décès. Est imputable le temps que l'affilié âgé de plus de 20 ans et de moins de 65 ans a passé sans interruption au service de l'entreprise. Après une durée de service de 10 ans, la pension de retraite s'élève à un montant de base de DM 200 par mois et s'accroît d'une majoration de DM 20 par mois pour chaque année de service supplémentaire. Au total, la durée de service imputable est limitée à 30 années de service. Pour le calcul de la pension de retraite, les années de service de plus de 6 mois sont considérées comme complètes. L'engagement de pension prévoit une limitation de la pension de retraite dans la mesure où celle-ci, jointe à la rente de l'assurance sociale, dépasse 75% du dernier salaire brut (cette limitation vaut également pour le cas où il existe une assurance-vie exonérant de l'obligation de cotisation).

En cas de décès de l'affilié, la veuve survivante reçoit 60% de la pension de retraite à laquelle l'affilié avait droit ou était en train d'acquérir le droit, à son décès.

### Régime de retraites 2000 (concerne le segment Asset Management)

Des rentes de collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi que des rentes de survivants (rentes de conjoint, rentes d'orphelin) sont accordées.

Une pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; une pension de retraite anticipée est versée à partir de 60 ans révolus dès lors qu'une pension de retraite découlant de l'assurance de rentes légale est sollicitée en tant que rente complète.

Pour chaque année civile complète de la durée de service donnant droit à pension, l'entreprise constitue une charge de retraite à hauteur de 4% du revenu donnant droit à pension.

Les prestations de retraite annuelles sont calculées par la conversion actuarielle de la charge de retraite en modules annuels de rente et leur addition sur l'ensemble de la durée de service donnant droit à pension jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les prestations de prévoyance en cours sont augmentées chaque année de 1%.

Les collaborateurs qui n'ont pas opté pour le régime de retraite 2000 sont couverts selon l'un des régimes de pension suivants :

- **Régime de pension de HYPO-INVEST du 17 août 1993 (VOHI) / régime de pension de la société Allfonds Gesellschaft für Investmentanlagen mbH (VOAI) :**

Des pensions correspondant aux critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société HYPO Capital Management Investmentgesellschaft mbH :

Dans le cadre de son régime de retraite entré en vigueur le 17 août 1993, la société accorde de manière juridiquement contraignante à tous les collaborateurs qui entrent ou sont entrés après le 1<sup>er</sup> janvier 1990, après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente d'incapacité de travail ou de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable après l'âge de 18 ans révolus (au plus tôt à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993), du revenu ouvrant droit à retraite, du taux personnel en pourcentage et de la dotation supplémentaire annuelle.

Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,50% de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60% de la pension de retraite que l'affilié a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) :**

À l'accomplissement des conditions de prestations applicables et après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite ou une pension de retraite anticipée, une rente d'invalidité, une rente de veuf ou de veuve ou une rente d'orphelin est accordée. En conséquence, la société constitue pour chaque année civile pleine de la durée de service donnant droit à retraite une charge de retraite s'élevant à 3% du revenu ouvrant droit à pension. Cette charge de retraite annuelle est multipliée par le taux de conversion correspondant à l'âge atteint durant la même année civile et donne ainsi le module annuel de rente correspondant. Le total de ces modules de rente donne le montant de la rente en cas de retraite à partir de 65 ans et en cas d'invalidité. Pour une pension de retraite anticipée, cette somme est réduite de 0,50% pour chaque mois de sollicitation anticipée avant d'atteindre la limite d'âge fixée à 65 ans. Les rentes de veuf et de veuve s'élèvent à 60%, les rentes d'orphelin de père ou de mère à 12%, les rentes d'orphelin de père et de mère à 20% du montant atteint par le module.

En vertu de la réglementation transitoire, les collaborateurs venant de la Hypo-Bank et de la société Allfonds Management reçoivent, en plus de la rente par module, un module de base pour leurs années de services antérieures. Ce module de base est dynamisé proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

- **Régime de pension pour les collaborateurs de la société Crédit Suisse (Allemagne) SA (VOSK) :**

Des pensions selon les critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société Crédit Suisse (Allemagne) SA :

Après l'expiration d'un délai d'attente de dix ans, l'entreprise accorde à tous ses collaborateurs régulièrement employés, qui entretiennent une relation de travail non résiliée lors de l'entrée en vigueur du régime de pension et qui n'ont pas encore atteint 50 ans révolus lors de leur entrée dans la banque, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente en cas d'incapacité de travail et de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend des années de service imputables ainsi que du revenu ouvrant droit à retraite. Pour chaque année de service accomplie après le 1<sup>er</sup> janvier 1990, 0,20% du revenu ouvrant droit à retraite est accordé à titre de droit à la rente. Sur le montant du revenu ouvrant droit à retraite qui dépasse la limite de calcul des cotisations, une rente de 1,20% est accordée en plus pour chaque année de service imputable. Au total, 35 années de service au maximum sont imputables pour le montant de la rente. Pour les années de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990, les montants supplémentaires applicables sont ceux des anciens régimes de pension. L'acquis au 31 décembre 1989 est conservé en montant exprimé en pourcentage du revenu ouvrant droit à retraite.

Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,50% de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus. La réduction ne peut cependant dépasser 20%.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60% de la rente que l'affilié décédé a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension de la Société Générale – Alsacienne de Banque & Co.**

Les pensions de retraite sont accordées en cas d'incapacité de travail ou de gain au sens de l'assurance légale de rentes ou lorsque la limite d'âge fixée est atteinte (65 ans révolus). À titre de pension de retraite, le collaborateur reçoit pour chaque année de service accomplie et chaque mois complet accompli jusqu'à 65 ans 0,40% des rémunérations ouvrant droit à retraite plus 1,50% du montant des rémunérations ouvrant droit à retraite dépassant la limite de calcul des cotisations dans l'assurance de rentes légale. Le maximum imputable est cependant de 40 ans. La rente pour incapacité de travail ou de gain est égale au droit à une pension de retraite pouvant être atteint jusqu'au jour de départ normal à la retraite (période supplémentaire).

En cas de sollicitation de la rente de vieillesse anticipée, une déduction de 0,50% pour chaque mois de sollicitation anticipée est opérée sur la pension de retraite, jusqu'à concurrence maximale de 12%.

La pension de retraite pour veuf ou veuve s'élève à 60% de la retraite du conjoint décédé.

- **Total Compensation (TC) – Contrats particuliers**

Pour les collaborateurs bénéficiant de contrats particuliers TC, les droits à une rente professionnelle acquis jusqu'au passage à un contrat TC sont conservés.

Un éventuel module de base au sens du régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) est augmenté proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

Un éventuel module de départ au sens du régime de retraite 95/98 (RP95/RP98) ou du RP 2000 s'accroît jusqu'au départ conformément aux augmentations conventionnelles survenues depuis le calcul du module de départ du groupe tarifaire supérieur dans le secteur bancaire privé.

Les modules de rentes acquis jusqu'au moment du passage du VOAM, du RP95/5P98 ou RP 2000 à un contrat TC en plus d'un éventuel module de base ou de début sont également conservés.

En cas de perception de la pension de retraite anticipée, le droit à pension atteint est réduit de 0,50% pour le VOAM ou pour le RP 2000 pour chaque mois de perception entamé avant l'âge de 65 ans révolus.

- **Deferred Compensation**

Certaines personnes ont des conventions au titre de contrats individuels portant sur la conversion de revenus en espèces en prestations de prévoyance professionnelle :

En cas d'engagements selon le modèle RP 2000 (principe d'assurance), le montant de la pension est déterminé par la conversion actuarielle de la charge de retraite annuelle en augmentations annuelles du droit à pension (« modules de rentes ») et leur addition jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les modules de rentes se calculent en multipliant la charge de retraite annuelle par le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint. En cas de perception anticipée de la pension de retraite avant l'âge de 65 ans, le droit à rente atteint au départ à la retraite diminue de 0,50% pour chaque mois entamé de la perception de la retraite anticipée avant l'âge de 65 ans révolus.

En cas d'engagements selon le modèle de caisse de pension (principe d'épargne), le montant des prestations de retraite est déterminé en accumulant le capital de retraite produisant intérêts et en y ajoutant la participation à l'excédent. Le capital de retraite existant à la survenue du cas de prévoyance est converti en une prestation de rente viagère par la multiplication avec le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint.

## **AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AU PERSONNEL**

Les autres avantages à long terme accordés aux salariés du Groupe regroupent les comptes épargne-temps et les primes d'ancienneté. Il s'agit en l'occurrence d'autres avantages du personnel (excepté les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages de fin de contrat de travail) qui ne sont pas payables en intégralité dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle la prestation de travail y afférente a été fournie.

La Société n'enregistre pas d'autres avantages à long terme accordés à ses salariés ou peut négliger leur comptabilisation, leur montant étant minime. Elle verse uniquement une prime d'ancienneté aux salariés concernés (21 collaborateurs chez SGSS, 23 collaborateurs chez ALD LF). Celle-ci s'élevait à 31 KEUR au 31.12.2019 chez SGSS et à 68,6 KEUR chez ALD LF.

## RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
A- Valeur actualisée des engagements financés	25 462
B- Juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts	1 735
<b>C = A - B Solde des régimes financés</b>	<b>23 727</b>
D - Valeur actualisée des engagements non financés	0
E - Effets de la limitation des actifs du régime	0
<b>C + D + E = Solde net inscrit au bilan</b>	<b>23 727</b>

## COMPOSANTS DES COÛTS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	462
Cotisations versées par les salariés	-
Coût des services passés / réductions	-
Liquidations de régimes	-
Intérêts nets	193
Transfert d'actifs pas encore comptabilisés	-
<b>A - Éléments inscrits au résultat d'exploitation</b>	<b>655</b>
Produit attendu sur actifs du régime	(406)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	(133)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	(7)
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	-
Effet de la limitation des actifs du régime	-
<b>B - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(546)</b>
<b>C = A + B Somme des éléments de charges des régimes à prestations définies</b>	<b>109</b>

## VARIATIONS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS

<i>(en KEUR)</i>	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>20.183</b>
Ajustement : IAS 8 - OCI*)	814
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	463
Cotisations versées par les salariés	-
Coût des services passés / réductions	-
Liquidations de régimes	-
Intérêts nets	193
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	331
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	-
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	2 655
Conversion de change	-
Prestations de retraite versées	(225)

Variation du périmètre de consolidation	-
Transferts et autres	1 046
<b>Solde au 31.12.2020</b>	<b>25 460</b>

\*) Sur la base de l'expertise de pension de Towers Watson, KEUR 814 ont été enregistrés pour ALD dans l'OCI de l'entreprise afin de corriger une erreur émanant des années précédentes conformément à l'IAS 8.5.

#### VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

<i>(en KEUR)</i>	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>1 710</b>
Produit attendu sur actifs du régime	18
Produit attendu sur actifs distincts	-
Gains et pertes actuariels en relation avec les actifs du régime	7
Conversion de change	-
Cotisations versées par les salariés	-
Cotisations versées par l'employeur	-
Prestations de retraite versées	-
Variation du périmètre de consolidation	-
Transferts et autres	-
<b>Solde au 31.12.2020</b>	<b>1 735</b>

#### Analyse de sensibilité de l'engagement financier

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
Taux d'actualisation -0,5% :	2 493
Taux d'actualisation +0,5% :	(2 101)
Taux d'inflation +0,5% :	589
Augmentation de salaire +0,5% :	11

#### Produits réels découlant des actifs du régime et des actifs distincts :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
Actifs du régime	(38)
Actifs distincts	-

## NOTE 9 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

---

Suite à la conclusion du contrat de transfert de bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten GmbH ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes, excepté les gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts comprennent des impôts payés d'avance à l'administration fiscale et pour lesquels les sociétés ont droit au remboursement des montants versés en trop.

## NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

---

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait de capitaux propres d'un montant de -8,6 millions d'euros. Ceux-ci se composent du capital souscrit de 26 KEUR (1<sup>er</sup> janvier 2019 : 26 KEUR) ainsi que du report de bénéfices de la SGE de 1,1 million d'euros, établi d'après les dispositions du droit commercial. À cela s'ajoutent les réserves consolidées de -39 millions d'euros et le résultat annuel consolidé d'un montant de 35,7 millions d'euros.

Les sociétés individuelles détiennent dans l'ensemble des capitaux propres positifs ; autrement dit, le statut des capitaux propres négatifs est justifié par les réserves consolidées. Celles-ci se composent essentiellement de facteurs de consolidation, tels que l'élimination des participations consolidées et des stocks de capitaux propres correspondants ainsi que le transfert des bénéfices des filiales. Étant donné que les valeurs comptables des participations dépassent - si l'on tient compte des réserves latentes - les capitaux propres inscrits au bilan des sociétés transférées, cela conduit à une réduction des réserves du Groupe dans les comptes consolidés établis selon les IFRS. La solidité des valeurs comptables des participations a été contrôlée dans le cadre des comptes individuels de la Société Générale Effekten GmbH pour l'exercice 2020.

La situation de trésorerie du Groupe n'est pas influencée par les capitaux propres négatifs.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés.

Les différentes sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en relation étroite avec la maison mère du Groupe.

La filiale BDK gère ses besoins en capitaux propres en fonction des exigences prudentielles de capital.

## NOTE 11 – DIVIDENDES VERSÉS

---

Les associés minoritaires Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH et Techno Versicherungsdienst GmbH participent au capital de la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH qui appartient au Groupe. Lors de l'exercice 2020, ces associés ont bénéficié d'une distribution de bénéfices d'un montant de 264 KEUR pour l'exercice 2019.

## NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS

---

### NOTE 12.1 – INFORMATION SECTORIELLE

---

Comme décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels qui représentent ses domaines d'activité stratégiques. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

<b>Segments opérationnels</b>	<b>Domaines d'activité</b>
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère elle-même.
Financial Services to Corporates and Retail	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Cela comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.

---

Asset Management

Ce domaine d'activité de ce segment comprend la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Il administre également des placements directs. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

---

(en KEUR)

	Global Banking and Investor Solutions		Financial Services to Corporates and Retails		Asset Management		Groupe	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Produit net bancaire	(5 079)	(4 105)	159 354	161 858	30 126	31 640	184 401	189 424
Frais administratifs	295	162	(78 368)	(77 611)	(56 768)	(42 967)	(134 841)	(120 416)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(4 784)</b>	<b>(3 943)</b>	<b>80 986</b>	<b>84 247</b>	<b>(26 642)</b>	<b>(11 327)</b>	<b>49 560</b>	<b>69 008</b>
Coût du risque	0		(15 432)	(16 353)	0		(15 432)	(16 353)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(4 784)</b>	<b>(3 943)</b>	<b>65 554</b>	<b>67 894</b>	<b>(26 642)</b>	<b>(11 327)</b>	<b>34 128</b>	<b>52 655</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs				(1)	(26)		(26)	(1)
<b>Dépréciation de l'écart d'acquisition</b>				0	(664)	(575)	(664)	(575)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(4 784)</b>	<b>(3 943)</b>	<b>65 554</b>	<b>67 893</b>	<b>(27 332)</b>	<b>(11 902)</b>	<b>33 438</b>	<b>52 079</b>
Impôts sur les bénéfices								
<b>Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation</b>	<b>(4 784)</b>	<b>(3 943)</b>	<b>65 554</b>	<b>67 893</b>	<b>(27 332)</b>	<b>(11 902)</b>	<b>33 438</b>	<b>52 079</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			(2 274)	1 144			(2 274)	1 144
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>(4 784)</b>	<b>(3 943)</b>	<b>67 828</b>	<b>66 749</b>	<b>(27 332)</b>	<b>(11 902)</b>	<b>35 712</b>	<b>50 935</b>
Actifs	3 182 829	2 931 339	5 789 778	5 732 429	152 772	116 940	9 125 379	7 979 687
Passifs	3 682 909	3 391 092	5 367 621	5 318 101	94 152	97 209	9 144 682	7 980 592

Les écarts des actifs et des passifs des segments présentés ci-dessus par rapport à ceux comptabilisés au bilan des entreprises individuelles résultent de la situation de consolidation.

## Global Banking and Investor Solutions – Détails par marchés

	<b>31.12.2020</b>												
<i>(en KEUR)</i>	<b>Belgique</b>	<b>Suisse</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Danemark</b>	<b>Espagne</b>	<b>Finlande</b>	<b>France</b>	<b>Pays-Bas</b>	<b>Norvège</b>	<b>Portugal</b>	<b>Suède</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Produits nets bancaires	575 409	80 212	2 162 647	231 128	309 277	2 088 906	(24 288 719)	2 824 533	295 659	7 396 062	8 293 441	26 365	(5 079)
Frais généraux	-	(816)	(5 905)	-	(1)	(55)	7 366	-	(61)	-	(233)	(1)	295
Résultat brut d'exploitation	<b>575 409</b>	<b>79 396</b>	<b>2 156 742</b>	<b>231 128</b>	<b>309 277</b>	<b>2 088 851</b>	<b>(24 281 353)</b>	<b>2 824 533</b>	<b>295 598</b>	<b>7 396 062</b>	<b>8 293 209</b>	<b>26 364</b>	<b>(4 785)</b>
Coût net du risque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits opérationnels	<b>575 409</b>	<b>79 396</b>	<b>2 156 742</b>	<b>231 128</b>	<b>309 277</b>	<b>2 088 851</b>	<b>(24 281 353)</b>	<b>2 824 533</b>	<b>295 598</b>	<b>7 396 062</b>	<b>8 293 209</b>	<b>26 364</b>	<b>(4 785)</b>
Gains nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements sur le goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	<b>575 409</b>	<b>79 396</b>	<b>2 156 742</b>	<b>231 128</b>	<b>309 277</b>	<b>2 088 851</b>	<b>(24 281 353)</b>	<b>2 824 533</b>	<b>295 598</b>	<b>7 396 062</b>	<b>8 293 209</b>	<b>26 364</b>	<b>(4 785)</b>
Impôts effectifs sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de toutes les sociétés du Groupe	<b>575 409</b>	<b>79 396</b>	<b>2 156 742</b>	<b>231 128</b>	<b>309 277</b>	<b>2 088 851</b>	<b>(24 281 353)</b>	<b>2 824 533</b>	<b>295 598</b>	<b>7 396 062</b>	<b>8 293 209</b>	<b>26 364</b>	<b>(4 785)</b>
Participations minoritaires effectives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (part du groupe)	<b>575 409</b>	<b>79 396</b>	<b>2 156 742</b>	<b>231 128</b>	<b>309 277</b>	<b>2 088 851</b>	<b>(24 281 353)</b>	<b>2 824 533</b>	<b>295 598</b>	<b>7 396 062</b>	<b>8 293 209</b>	<b>26 364</b>	<b>(4 785)</b>
Actif	<b>873</b>	<b>6 851</b>	<b>2 212 179</b>	<b>1 603</b>	<b>386</b>	<b>10 182</b>	<b>384 764</b>	<b>148 922</b>	<b>25 243</b>	<b>5 350</b>	<b>32 863</b>	<b>353 612</b>	<b>3 182 829</b>
Passif	<b>1 283</b>	<b>10 803</b>	<b>2 843 528</b>	<b>2 090</b>	<b>552</b>	<b>10 461</b>	<b>256 377</b>	<b>154 521</b>	<b>18 271</b>	<b>5 078</b>	<b>33 535</b>	<b>346 410</b>	<b>3 682 909</b>

## NOTE 12.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

<i>(en KEUR)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Loyers	(2 115)	(1 800)
Impôts	(81)	(320)
Informatique & télécom	(14 423)	(15 448)
Conseil	(6 432)	(10 167)
Autres	(17 880)	(21 881)
<b>Total</b>	<b>(40 931)</b>	<b>(49 616)</b>

## NOTE 12.3 - PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2020 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques. Les éventuelles conséquences de la constitution de ces provisions sont de courte durée (12 mois). Les dettes résultant des prestations versées au personnel sont marquées par une certaine incertitude en raison de leur date de début incertaine.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture des comptes :

<i>(en KEUR)</i>	<b>Provisions au 31.12.2019</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises disponibles</b>	<b>Dotations nettes</b>	<b>Reprises utilisées</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Provisions au 31.12.2020</b>
Provisions pour risque de crédit des engagements hors bilan (cf. Note 4.8)	<b>567</b>	188	(31)	157	0	0	724
Provisions pour avantages du personnel (cf. Note 8)	<b>18 505</b>	16 977	(154)	16 823	(124)	4 722	39 926
Autres provisions	<b>60 695</b>	2 247	(42)	2 205	(9)	0	62 892
<b>Total</b>	<b>79 767</b>	<b>19 412</b>	<b>(227)</b>	<b>19 185</b>	<b>(133)</b>	<b>4 722</b>	<b>103 542</b>

Dans le cadre du processus de gestion des risques, l'inventaire des risques est mis à jour au moins une fois par an et comprend toutes les catégories de risques essentielles pour BDK / ALD LF.

Des provisions ont été constituées pour certains de ces risques (risque de crédit, risque de valeur résiduelle, risque opérationnel) et toutes ces catégories de risques sont en principe couvertes par des capitaux propres dans le calcul de la capacité à supporter les risques.

## NOTE 12.4 – CONTRATS DE LOCATION

---

Le Groupe assume le rôle de bailleur via la filiale ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Celle-ci a été créée en tant que société de leasing indépendante des constructeurs, spécialisée dans l'offre de prestations pour véhicules. Conjointement avec des partenaires de coopération, notamment la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), elle propose des solutions de financement et des prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire automobile et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier.

### CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE BAILLEUR

#### CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

#### FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	-	-
<i>à moins d'un an</i>	208 118	245 908
<i>de un à cinq ans</i>	288 899	416 476
<i>à plus de cinq ans</i>	0	-
<b>Total des futurs paiements minimaux à recevoir</b>	<b>497 017</b>	<b>662 384</b>

#### MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et les charges ainsi que les gains et pertes réalisés à partir de biens loués sont enregistrés dans les produits et charges des autres activités.

Les produits et charges inscrits au compte de résultat au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>		
	Produits	Charges	Net
Location de biens mobiliers	<b>282 400</b>	<b>(251 801)</b>	<b>30 599</b>

## DÉTAILS DES CHARGES DE LOCATION ET DES PRODUITS DE SOUS-LOCATION

(en KEUR)

	<b>31.12.2020</b>			
	Biens immobiliers	Équipement informatique	Autre	Total
<b>Contrats de location</b>	(2 042)	(1 155)	(762)	(3 959)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(22)	-	-	(22)
Amortissement des actifs sous-jacents aux droits d'utilisation	(1 384)	-	(762)	(2 146)
Charges de contrats de location à court terme	(636)	-	-	(636)
Charges de location de biens de faible valeur	-	(1 155)	-	(1 155)
Charges de loyers variables	-	-	-	-
<b>Sous-location</b>	(42)	-	-	(42)
Produits de la sous-location de droits d'utilisation	(42)	-	-	(42)

## CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

(en KEUR)

	<b>31.12.2020</b>
<b>Montant des investissements bruts</b>	<b>668 274</b>
à moins d'un an	228 883
de un à cinq ans	439 391
à plus de cinq ans	-
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>469 748</b>
à moins d'un an	160 887
de un à cinq ans	308 861
à plus de cinq ans	-
<b>Produits financiers pas encore réalisés</b>	<b>198 526</b>
<b>Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur</b>	<b>-</b>
Dotations cumulées aux provisions pour créances locatives irrécouvrables	n/a

La principale modification des normes comptables porte sur l'application de l'IFRS 16 « Contrats de location » au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

Cette nouvelle norme remplace l'IAS 17 et modifie les règles comptables applicables aux contrats de location, notamment s'agissant des comptes annuels des preneurs. En revanche, ses incidences sur les bailleurs sont mineures.

La Société applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la norme IFRS 16, qui a été introduite par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Dans la période de rapport antérieure, la Société avait renoncé à l'application anticipée des dispositions de l'IFRS 16. Par conséquent, les normes comptables et les indications correspondantes dans l'annexe aux comptes consolidés applicables aux contrats de location ont été adaptées au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE PRENEUR

Le Groupe loue des bâtiments, des bureaux et des salles d'archives, des automobiles et des logiciels dans le cadre de contrats de location simple. Les contrats de location ont normalement une durée de 4 ans et, à expiration de cette période, une option de prolongation. Les paiements au titre de la location sont renégociés tous les 3 ans pour refléter les loyers sur le marché. Les contrats de location en rapport avec des bâtiments sont généralement conclus à plus long terme et comprennent des options de prolongation. Certains contrats de location prévoient des paiements locatifs supplémentaires se basant sur les variations de valeur des indices de prix régionaux. Dans le cas de certains contrats de location simple, il est interdit au Groupe de conclure des contrats de sous-location.

## FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION À COURT TERME OU DE FAIBLE VALEUR

Au 31 décembre 2020, les futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables devaient être effectués comme suit.

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
Ventilation du total des paiements minimaux à effectuer	-
à moins d'un an	209 567
de un à cinq ans	294 274
à plus de cinq ans	12 926
<b>Total des futurs paiements minimaux à effectuer</b>	<b>516 767</b>

## MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges ainsi que les gains et pertes réalisés à partir de contrats de location sont enregistrés dans les produits et charges des autres activités.

Les produits et charges inscrits au compte de résultat au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
Charges locatives	251 801
Charges de loyers conditionnels	-
Produits de la sous-location	-

## NOTE 12.5 – TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

---

Le tableau suivant présente les actifs et passifs découlant de transactions en monnaie étrangère :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>	
	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
SEK	115 322	115 322
GBP	141 258	141 258
USD	244 081	244 081
CHF	29 596	29 596
NOK	12 996	12 996
AUD	5 303	5 303
Autres devises	3 724	3 724
<b>Total</b>	<b>552 280</b>	<b>552 280</b>

À la date d'établissement du rapport, tous les actifs et passifs découlant de transactions en monnaies étrangères étaient comptabilisés au poste « Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en résultat ».

## NOTE 12.6 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION

---

Les honoraires versés pour la vérification des comptes consolidés, en tenant compte des entreprises intégrées dans les comptes consolidés, et comptabilisés comme charges dans l'exercice 2020, s'élèvent à :

- 522 KEUR pour les prestations de vérification des comptes
- 72 KEUR pour d'autres prestations de certification
- - KEUR pour les prestations de conseil fiscal
- 45 KEUR pour prestations diverses.

Les autres prestations de certification ont occasionné des dépenses engagées pour des rapports ISAE 3402.

Les prestations diverses ont engendré des dépenses pour la vérification de concepts spécialisés relatifs au règlement PRIIPS et pour l'établissement d'une expertise d'achat d'un fonds.

## NOTE 12.7 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

---

Outre les dettes enregistrées au bilan, le Groupe compte aussi d'autres engagements financiers hors bilan, découlant d'opérations sur certificats, de promesses de crédit irrévocables et de contrats de services. Les différentes échéances sont présentées dans le tableau suivant.

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
Échéance à un an au plus	61 398
Échéance de un à cinq ans	183 533
Échéance à plus de cinq ans	66 446
<b>Total</b>	<b>311 377</b>

## NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Concernant l'organisation générale de la gestion des risques, nous renvoyons aux précisions fournies dans le rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2020.

### RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2020</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 237 675
<u>Dérivés de couverture</u>	62
Prêts et créances sur les établissements de crédit	102 064
Prêts et créances sur la clientèle	4 426 689
Actifs d'impôts	1 075
Créances de location-financement	462 072
Autres actifs	257 908
<b>Total</b>	<b>8 487 545</b>

En outre, il existe également des promesses de crédit irrévocables d'un montant nominal de 158 210 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment Financial Services to Corporates and Retails.

Dans l'estimation des exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets, RWA) ainsi que de la perte attendue (Expected Loss, EL), c.-à-d. la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque, les pondérations RWA sont attribuées en fonction des catégories de clients.

La « Credit-Value at Risk » (valeur en risque de crédit) avec un niveau de confiance de 99,90 % au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

<i>(en MEUR)</i>	<b>Financement des ventes</b>			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	3 445,0	11,0	22,6	33,6
Clients professionnels	591,9	7,1	14,7	21,8
<b>Portefeuille global</b>	<b>4 036,9</b>	<b>18,2</b>	<b>37,3</b>	<b>55,4</b>

<i>(en MEUR)</i>	<b>Financement des concessionnaires</b>			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Sans garantie du constructeur	449,7	7,7	19,3	26,9
Avec garantie du constructeur	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Portefeuille global</b>	<b>449,7</b>	<b>7,7</b>	<b>19,3</b>	<b>26,9</b>

<i>(en MEUR)</i>	<b>Location</b>			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	291,4	1,6	6,4	8,1
Clients professionnels	798,0	5,3	17,6	22,9
<b>Portefeuille global</b>	<b>1 089,4</b>	<b>6,9</b>	<b>24,0</b>	<b>30,9</b>

En ce qui concerne le financement des concessionnaires, le portefeuille vendu sans recours au sein du Groupe n'est pas pris en compte dans le calcul.

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Environ 87% de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25 000 EUR.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 917 engagements de crédit, les 81 emprunteurs les plus importants représentant une part de 57% du volume de crédit.

## RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Les risques de marché découlant des opérations de location du Groupe comprennent essentiellement les risques de valeur résiduelle pris en charge par le Groupe. Durant l'exercice 2020, le risque de valeur résiduelle a été pris en charge pour 57% des nouveaux contrats (54% l'année précédente).

Si les risques de valeur résiduelle sont pris en charge, il existe alors en général un contrat de location simple et celui-ci n'entraîne pas l'inscription au bilan d'un instrument financier. Si le risque de valeur résiduelle est couvert (en règle générale par des garanties ou des accords de rachat conclus avec les concessionnaires), une classification des contrats de location-financement a lieu et, de ce fait, l'inscription au bilan d'un instrument financier. L'instrument financier proprement dit n'est cependant soumis à aucun risque du marché, mais uniquement à d'éventuels risques de défaut de garanties.

### **RISQUES DÉCOULANT DE LA CRISE DE LA COVID-19**

La pandémie de COVID-19 entraîne à une augmentation des risques opérationnels dans le monde entier. Pour réduire ces risques au strict minimum, les mesures suivantes ont déjà été prises au premier trimestre 2020 dans le cadre de la gestion des risques :

- Gestion de la continuité des activités et activation de plans à cet effet
- Gestion de l'externalisation
- Garantie de la protection des collaborateurs appartenant à un groupe à risque
- Identification des risques et production d'informations par le ministère fédéral de la Santé et l'Institut Robert Koch, le Centre fédéral d'éducation pour la santé et les services d'hygiène publique
- Identification des risques émanant de pays à risque (la France où se trouve le siège de la société mère ainsi que les pays de partenaires commerciaux et de centres de services)
- Mesures d'hygiène préventive afin d'identifier et d'interrompre les voies de transmission
- Facilitation du télétravail
- Réduction, voire arrêt complet des déplacements professionnels
- Facilitation des visioconférences
- Facilitation de la distanciation sociale dans les locaux de l'entreprise

Les risques économiques éventuellement élevés susceptibles d'être encourus par le Groupe sont les suivants :

- chute du chiffre d'affaires
- créances irrécouvrables
- risques d'illiquidité
- risques de prix (de marché)
- risques commerciaux et de réputation

Les risques actuellement observables liés au virus de la COVID-19 ainsi que les conflits non résolus dans le commerce mondial vont sérieusement ralentir la reprise économique initialement prévue. Par conséquent, nous prévoyons des risques à court et moyen terme sur les marchés financiers combinés à une forte volatilité.

En raison de la situation exceptionnelle actuelle, il n'est pas possible de prévoir valablement les risques découlant de la crise à l'heure actuelle (voir à ce sujet aussi les commentaires dans le rapport de gestion du Groupe, au chapitre Rapport prévisionnel).

## RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le Groupe se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A., Paris.

Au 31 décembre 2020, il existait avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort une ligne de crédit non utilisée de la SG Effekten GmbH d'un montant de 10 millions d'euros ainsi que des lignes de crédit d'un montant de 7 542 millions d'euros, dont 2 303 millions d'euros n'étaient pas utilisés, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails.

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et tenir compte des exigences prudentielles.
- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de sa propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et une limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.
- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.
- Les stress-tests internes de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la

réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (Contingency Funding Plan) qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.

- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.
- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.
- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de placement et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Comme mentionné ci-dessus, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).
- Enfin, les frais de liquidité sont limités par le barème interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base de barèmes qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour objectif d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du point de vue du groupe Société Générale Effekten GmbH, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 31 décembre 2020, les créances et les dettes du Groupe présentaient les échéances suivantes :

#### Créances :

<i>(en KEUR)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance indéterminée	<b>31.12.2020</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 069 261	632 601	564 671	478 853	492 289	3 237 675
Dérivés de couverture	62	-	-	-	-	62
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	80 881	3 010	13 923	4 250	-	102 064
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	639 908	1 140 409	2 564 234	82 138	-	4 426 689
Créances de location-financement	39 933	117 864	303 798	477	-	462 072
Autres actifs	273 324	242 650	365 481	15 363	-	896 817
<b>Total des créances</b>	<b>2 103 369</b>	<b>2 136 534</b>	<b>3 812 107</b>	<b>581 081</b>	<b>492 289</b>	<b>9 125 379</b>

## Dettes :

(en KEUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance indéterminée	31.12.2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	993 514	632 123	558 844	476 645	489 917	3 151 043
Dérivés de couverture	1 187	-	-	-	-	1 187
Dettes représentées par un titre	194 425	530 273	1 117 208	-	-	1 841 906
Dettes envers les établissements de crédit	749 660	861 255	1 996 333	203 612	-	3 810 861
Dettes envers la clientèle	468	-	-	-	-	468
Autres passifs	152.554	91.637	70.501	24.525	-	339 217
<b>Total des dettes</b>	<b>2.091.808</b>	<b>2.115.288</b>	<b>3.742.886</b>	<b>704.782</b>	<b>489 917</b>	<b>9 144 682</b>

## RISQUES DECOULANT DE LITIGES

La Société Générale Securities Services GmbH a pris des dispositions suffisantes pour un litige en cours au moyen d'une garantie obtenue auprès de la succursale de la Société Générale S. A. à Francfort. Grâce à cette garantie, le litige ne pèse pas, économiquement parlant, sur la Société Générale Securities Services GmbH ni sur la Société Générale Effekten GmbH. Par conséquent, la Société Générale Securities Services GmbH a procédé à une comptabilisation nette de l'encours douteux à hauteur de 60 millions d'euros avec la garantie d'un montant total de 110 millions d'euros. Les risques découlant de ces litiges sont ainsi suffisamment couverts.

## NOTE 14 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que leurs membres proches de la famille ;
- la société mère supérieure, à savoir la Société Générale S.A., Paris, ainsi que les entreprises du même groupe ;
- les entreprises du même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales).

## TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant une position clé dans la société. Jusqu'au 31 décembre 2020, ils ont perçu une rémunération de 21,6 KEUR comme prestations à brève échéance pour l'année précédente. Au 31 décembre 2020, les dettes de salaires dus aux gérants s'élèvent à 21,6 KEUR.

Les gérants actuels Madame Françoise Esnouf, Monsieur Helmut Höfer et Madame Nurten Spitzer-Erdogan sont des employés de la Société Générale S.A., succursale de Francfort-sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH).

## TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Au cours de l'exercice 2020, aucune transaction n'a eu lieu avec des filiales, mis à part le règlement de la dette d'un montant de 28 656 KEUR par la Société Générale Effekten GmbH envers la Société Générale Securities Services GmbH et le versement de la créance d'un montant de 63 891 KEUR, dans le cadre du contrat de transfert des bénéfices pour l'année 2019.

## TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement via la maison mère Société Générale S.A., Paris, ainsi que via des sociétés du Groupe. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou de la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et certificats émis, la Société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Un aperçu des entreprises consolidées et non consolidées de la Société Générale Effekten GmbH figure dans l'exposé du périmètre de consolidation (cf. Note 2).

### Transactions en rapport avec des entreprises du même groupe :

---

<i>(en KEUR)</i>	<b>Soldes au 31.12.2020</b>	<b>Soldes au 31.12.2019</b>
Actif	4 011 362	3 474 730
Passif*	4 157 366	5 500 608
Charges	(70 746 030)	(2 240 216)
Produits	70 200 591	2 353 945

\*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

## NOTE 15 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

---

Outre les opérations inscrites au bilan, le Groupe agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 623 879 KEUR au jour de la clôture des comptes.

## NOTE 16 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION

---

La succursale de la Société Générale S.A. à Francfort a perçu 600 EUR par mois pour l'activité de chaque gérant ; le total de leurs rémunérations durant l'exercice 2020 s'est donc élevé à 21.600 EUR.

## NOTE 17 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

---

Aucun événement susceptible d'avoir des répercussions sur l'actif, les résultats et la situation financière future de la Société n'a eu lieu depuis la date d'établissement du rapport.

Francfort-sur-le-Main, le 21 avril 2021

La Direction

---

Françoise Esnouf

---

Helmut Höfer

---

Nurten Spitzer-Erdogan

## **Certification des représentants légaux**

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion du Groupe présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation, et la situation du Groupe de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future du Groupe.

Francfort sur-le-Main, le 21 avril 2021

La direction

Société Générale Effekten GmbH

---

Françoise Esnouf

---

Helmut Höfer

---

Nurten Spitzer-Erdogan

## CERTIFICATION DES COMPTES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'attention de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main

### **NOTE CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE**

#### **Opinions d'audit**

Nous avons vérifié les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, et de ses filiales (le Groupe) - comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état du résultat global consolidé, l'évolution des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des méthodes comptables significatives. En outre, nous avons vérifié le rapport de gestion du Groupe de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification,

- les comptes consolidés ci-joints satisfont, sur tous les points essentiels, aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux prescriptions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire en vertu de l'art. 315e, al. 1 du Code de commerce allemand (HGB), et donnent une image fidèle de l'actif et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, en respectant lesdites dispositions et
- le rapport de gestion du Groupe ci-joint donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe. Sur tous les points essentiels, ce rapport de gestion du Groupe est en conformité avec les comptes consolidés, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future.

Conformément à l'art. 322, al. 3, phrase 1 HGB, nous déclarons que notre vérification n'a mené à aucune objection à la régularité des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

#### **Base des opinions d'audit**

Nous avons effectué la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe en conformité avec l'art. 317 HGB et le règlement de l'UE concernant les commissaires aux comptes (n°537/2014 ; abrégé ci-après « Règl. UE CC »), en respectant les principes de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW). La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces dispositions et principes est décrite en détail dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe » de notre certification des comptes. Conformément aux dispositions du droit européen ainsi qu'aux prescriptions du droit professionnel et commercial allemand, nous sommes indépendants des sociétés du Groupe et avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. En outre, nous déclarons conformément à l'article 10, par. 2, point f) du Règl. UE CC que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit, interdits selon l'art. 5, par. 1 du Règl. UE CC. Nous sommes d'avis que les justificatifs que nous avons obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

#### **Éléments clés de l'audit pour la vérification des comptes consolidés**

Nous avons déterminé qu'il n'existe aucun fait déterminant pour l'audit à communiquer dans notre opinion d'audit.

## **Autres informations**

Les représentants légaux ont la responsabilité des autres informations. Celles-ci comprennent

- le renvoi fait dans la partie E. du rapport de gestion du Groupe à la déclaration non financière consolidée libératoire de la Société Générale S.A., Paris, France conformément à l'art. 315b, al. 2 HGB et
- la certification des représentants légaux concernant les comptes consolidés conformément à l'art. 297, al. 2, phrase 4 HGB ou celle concernant le rapport de gestion du Groupe conformément à l'art. 315, al. 1, phrase 5 HGB
- mais ni les comptes consolidés, ni les indications du rapport de gestion du Groupe dont le contenu a été vérifié, ni notre certification des comptes y afférente.

Nos opinions d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe ne s'étendent pas aux autres informations ; en conséquence, nous n'émettons ni une opinion d'audit ni une quelconque autre forme de conclusion d'audit à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit, nous avons la responsabilité de lire les autres informations susmentionnées et de juger en l'occurrence si elles

- présentent d'importantes divergences par rapport aux comptes consolidés, au rapport de gestion du Groupe ou aux informations que nous avons acquises lors de la vérification ou
- si elles paraissent comporter par ailleurs de fausses déclarations majeures.

## **Responsabilité des représentants légaux et du comité d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe**

Les représentants légaux ont la responsabilité d'une part d'établir des comptes consolidés, qui satisfont sur tous les points essentiels aux IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après l'art. 315e, al. 1 HGB, et d'autre part de veiller à ce que les comptes consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, en respectant lesdites dispositions. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont déterminés comme étant nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe aux représentants légaux de juger de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Par ailleurs, ils ont la responsabilité d'indiquer des faits en rapport avec la poursuite de l'activité de l'entreprise, dès lors qu'ils s'avèrent pertinents. En outre, il leur incombe d'établir un bilan sur la base du principe comptable de la poursuite de l'activité de l'entreprise, à moins que l'intention n'existe de liquider le Groupe ou de mettre fin à son activité ou qu'aucune alternative réaliste à cette intention n'existe.

En outre, les représentants légaux ont la responsabilité d'établir un rapport de gestion du Groupe qui donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe et est en conformité avec les comptes consolidés sur tous les points essentiels, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. De plus, les représentants légaux sont responsables des dispositions et des mesures (systèmes) qu'ils ont jugées nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion du Groupe en conformité avec les dispositions légales allemandes à appliquer et pour pouvoir fournir des justificatifs suffisants et appropriés des déclarations contenues dans le rapport de gestion du Groupe.

Le comité d'audit est responsable de la surveillance du processus comptable du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe**

Notre objectif consiste, d'une part, à obtenir une certitude suffisante nous assurant que les comptes consolidés dans leur ensemble ne comportent pas de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires - et que le rapport de gestion du Groupe donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe, qu'il est en conformité sur tous les points essentiels avec les comptes consolidés ainsi qu'avec les informations que nous avons acquises lors de la vérification, qu'il satisfait aux dispositions légales allemandes et qu'il présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future et, d'autre part, à attribuer une certification des comptes qui comporte nos opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

Une certitude suffisante est un niveau de certitude élevé, mais pas une garantie qu'une vérification effectuée en conformité avec l'art. 317 HGB et le Règl. UE CC, en respectant les principes allemands de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW), décèle systématiquement une fausse déclaration majeure. De fausses déclarations peuvent résulter d'infractions ou d'erreurs et sont considérées comme majeures si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou dans leur ensemble, les décisions économiques prises par leurs destinataires sur la base de ces comptes consolidés et de ce rapport de gestion du Groupe.

Au cours de la vérification, nous exerçons notre pouvoir d'appréciation et conservons une position critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires – dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe, prévoyons et effectuons des opérations de vérification en réaction à ces risques et obtenons, dans le cadre de la vérification, des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit. Le risque que de fausses déclarations majeures ne soient pas décelées est plus important en cas d'infractions qu'en cas d'erreurs car les infractions peuvent inclure des manœuvres frauduleuses, des falsifications, des indications volontairement incomplètes, des déclarations mensongères ou l'annulation de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension aussi bien du système de contrôle interne pertinent pour la vérification des comptes consolidés que des dispositions et mesures pertinentes pour la vérification du rapport de gestion du Groupe afin de prévoir des opérations de vérification qui soient appropriées dans les circonstances données, sans avoir néanmoins pour but d'émettre une opinion d'audit relative à l'efficacité de ces systèmes ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux et l'acceptabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux ainsi que des indications y afférentes ;
- nous tirons des conclusions sur le caractère approprié du principe comptable appliqué par les représentants légaux quant à la poursuite de l'activité de l'entreprise et, sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification, nous en déduisons si une incertitude majeure ressort d'événements ou de circonstances pouvant faire douter sérieusement de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'une telle incertitude majeure existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans la certification des comptes, sur les indications correspondantes dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe ou, si ces indications ne sont pas appropriées, de modifier notre opinion d'audit en conséquence. Nous tirons nos conclusions sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification jusqu'à la date de notre certification des comptes.

Des circonstances ou événements futurs peuvent toutefois conduire à ce que le Groupe ne puisse plus poursuivre son activité ;

- nous évaluons la représentation globale, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les données y afférentes, et jugeons si les comptes consolidés présentent les opérations et événements rapportés de manière à donner une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, en respectant les IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et les dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après l'art. 315e, al. 1 HGB ;
- nous demandons des justificatifs suffisants et appropriés pour les informations comptables des entreprises ou activités au sein du Groupe afin d'émettre des opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe. Nous sommes responsables de l'instruction, de la surveillance et de la mise en œuvre de la vérification des comptes consolidés. Nous assumons la responsabilité exclusive de nos opinions d'audit ;
- nous évaluons la concordance du rapport de gestion du Groupe avec les comptes consolidés, sa conformité aux dispositions légales et l'image qu'il donne de la situation du Groupe ;
- nous effectuons des opérations de vérification concernant les données prospectives présentées par les représentants légaux dans le rapport de gestion du Groupe. Sur la base de justificatifs suffisants et appropriés obtenus dans le cadre de la vérification, nous saisissons les hypothèses significatives à la base des données prospectives émises par les représentants légaux et nous évaluons si les données prospectives ont été déduites correctement de ces hypothèses. Nous n'émettons pas une opinion d'audit séparée sur les données prospectives ni sur les hypothèses sur lesquelles elles s'appuient. Un risque important et inévitable existe que des événements futurs s'écartent considérablement des données prospectives.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance notamment de l'étendue prévue et du calendrier de la vérification ainsi que des constatations significatives de la vérification, y compris d'éventuels défauts du système de contrôle interne que nous avons constatés au cours de notre vérification.

Nous adressons aux responsables de la surveillance une déclaration stipulant que nous avons respecté les règles d'indépendance applicables et nous discutons avec eux de toutes les relations et autres faits raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que des mesures de protection prises à cet égard.

Nous déterminons, parmi les faits dont nous avons discuté avec les responsables de la surveillance, ceux qui étaient les plus importants pour la vérification des comptes consolidés dans la période sous revue et qui constituent, par conséquent, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans la certification des comptes, à moins que des lois ou d'autres prescriptions juridiques n'excluent leur déclaration publique.

### ***AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET JURIDIQUES***

**Note relative à la vérification des reproductions électroniques des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe établies à des fins de publication au sens de l'art. 317, al. 3b HGB**

#### **Opinion d'audit**

Conformément à l'art. 317, al. 3b HGB, nous avons effectué une vérification afin de nous assurer avec une certitude suffisante que les reproductions des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe (ci-après également appelés « documents FEEU ») contenues dans le fichier joint présentant la valeur SHA-256 de 7788E4558C2E330CAD3B461D56B117C7F849CE59E3FDC7C1F484B3F02221CE8 et établies à des fins de publication satisfont sur tous les points essentiels au format d'information électronique (« format FEEU ») prescrit

par l'art. 328, al. 1 HGB. Conformément aux prescriptions légales allemandes, cette vérification ne porte que sur le transfert au format FEEU des informations des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe et ne s'étend donc ni aux informations contenues dans ces reproductions ni à d'autres informations contenues dans le fichier susmentionné.

Selon notre appréciation, les reproductions des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe contenues dans le fichier joint susmentionné et établies à des fins de publication répondent sur tous les points essentiels aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB en matière de format d'information électronique. Nous ne fournissons aucune opinion d'audit sur les informations contenues dans ces reproductions ni sur les autres informations contenues dans le fichier susmentionné allant au-delà de la présente opinion d'audit ainsi que de nos opinions d'audit relatives aux comptes consolidés joints et au rapport de gestion du Groupe joint pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, figurant dans notre « Note concernant la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe » ci-dessus.

### **Base de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre vérification des reproductions des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe contenues dans le fichier joint susmentionné en conformité avec l'art. 317, al. 3b HGB, dans le respect du projet de norme d'audit IDW : Vérification des reproductions de comptes et de rapports de gestion établis électroniquement à des fins de publication selon l'art. 317, al. 3b HGB (IDW EPS 410). Notre responsabilité à ce titre est décrite plus en détails à la section « Responsabilité du vérificateur des comptes consolidés en matière d'audit des documents FEEU ». Notre pratique d'audit a appliqué les exigences imposées au système d'assurance qualité de la norme d'assurance qualité de l'IDW : Exigences imposées à l'assurance qualité dans la pratique d'audit (IDW QS 1).

### **Responsabilité des représentants légaux et du comité d'audit en matière de documents FEEU**

Les représentants légaux de la Société sont responsables de l'établissement des documents FEEU contenant les reproductions électroniques des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe conformément à l'art. 328, al. 1, phrase 4, ch. 1 HGB ainsi que du balisage des comptes consolidés conformément à l'art. 328, al. 1, phrase 4, ch. 2 HGB.

Par ailleurs, les représentants légaux de la Société sont responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre d'établir des documents FEEU exempts d'infractions – intentionnelles ou non – aux règles de l'art. 328, al. 1 HGB concernant le format d'information électronique.

Les représentants légaux de la Société sont en outre responsables du dépôt auprès de l'exploitant du journal officiel allemand (Bundesanzeiger) des documents FEEU accompagnés de la certification des comptes jointe aux comptes consolidés vérifiés et au rapport de gestion du Groupe vérifié ainsi que des autres documents à publier.

Le comité d'audit est responsable du contrôle de l'établissement des documents FEEU dans le cadre du processus de présentation des comptes.

### **Responsabilité du vérificateur des comptes consolidés en matière d'audit des documents FEEU**

Notre objectif est de nous assurer avec une sécurité suffisante que les documents FEEU sont exempts d'infractions majeures – intentionnelles ou non – aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB. Pendant la vérification, nous exerçons une appréciation consciencieuse et nous conservons une attitude de base critique. Par ailleurs,

- nous identifions et nous évaluons les risques de violations majeures – intentionnelles ou non - aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB, nous planifions et nous réalisons des actes de vérification pour réagir à

ces risques et nous nous procurons des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion d'audit ;

- nous obtenons une compréhension des contrôles internes pertinents pour la vérification des documents FEEU afin de planifier des actes de vérification appropriés dans les circonstances données, mais n'ayant pas pour but de donner une opinion d'audit sur l'efficacité de ces contrôles ;
- nous évaluons la validité technique des documents FEEU, c'est-à-dire la question de savoir si le fichier contenant les documents FEEU répond aux exigences en matière de spécification technique pour ce fichier prévues par le règlement délégué (UE) 2019/815 dans sa version en vigueur à la date de clôture ;
- nous évaluons si les documents FEEU permettent une reproduction XHTML à l'identique des comptes consolidés vérifiés et du rapport de gestion du Groupe vérifié ;
- nous évaluons si le balisage des documents FEEU avec la technologie Inline-XBRL (iXBRL) permet une copie XBRL appropriée, complète et lisible par machine de la reproduction XHTML.

#### **Autres indications conformément à l'article 10 du Règl. UE CC**

Nous avons été choisis comme commissaire aux comptes pour le Groupe par l'Assemblée des associés du 18 août 2020. En vertu de cette décision, nous avons été mandatés par la direction le 18 novembre 2020, conformément à l'art. 318, al. 2 HGB. En notre qualité de commissaire aux comptes, nous vérifions sans interruption depuis 2017 les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main.

Nous déclarons que les opinions d'audit formulées dans la certification des comptes sont en conformité avec le rapport supplémentaire adressé au comité d'audit conformément à l'art. 11 du Règl. UE CC (rapport de vérification).

#### **COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE**

La commissaire aux comptes responsable de la vérification est Marijan Nemet.

Francfort-sur-le-Main, le 27 avril 2021

#### **Deloitte GmbH**

Cabinet d'audit et d'expertise comptable

(Marijan Nemet)  
Commissaire aux comptes

(Jutta Ihringer)  
Commissaire aux comptes